

# **Pêches et Océans**



## **Budget des dépenses 1989-1990**

### **Partie III**

**Plan de dépenses**

## **Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées  
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada  
Approvisionnements et Services Canada  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-56  
ISBN 0-660-54725-2

**Budget des dépenses 1989-1990**

**Partie III**

**Pêches et Océans  
Canada**

## **Préface**

Ce Plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient donc plusieurs niveaux de détails pour répondre aux besoins variés de ses utilisateurs.

Le plan comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans actuels et de leur rendement. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales dont le lecteur aura peut-être besoin pour mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée de précisions sur l'autorisation de dépenser de la Partie II du Budget et du Volume II des Comptes publics. Le lien est ainsi assuré avec les autres documents budgétaires et cela facilite l'évaluation du rendement financier du Programme au cours de l'année écoulée.

La structure par activité du Ministère est décrite à la section I, page 18. Le présent Plan de dépenses contient de l'information dans le cadre de cette structure par activité.

Ce document vise à permettre un accès facile à des renseignements précis. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent plus particulièrement.

---

## Table des matières

---

### Autorisations de dépenser

A.	Autorisations pour 1989-1990	5
B.	Emploi des autorisations en 1987-1988	7

### Section I

#### Aperçu du Programme

A.	Plans pour 1989-1990	
1.	Points saillants	9
2.	Sommaire des besoins financiers	10
B.	Rendement récent	
1.	Points saillants	12
2.	Examen des résultats financiers	15
C.	Données de base	
1.	Introduction	16
2.	Mandat	17
3.	Objectif du Programme	17
4.	Organisation du Programme en vue de son exécution	18
5.	Nature des activités	19
D.	Perspective de planification	
1.	Pêche commercial	20
2.	Évolution	24
3.	Aperçu	26
4.	Secteur des océans	30
5.	Industrie de la pêche récréative	32
6.	Initiatives	33
7.	État des initiatives annoncées antérieurement	33
E.	Efficacité du Programme	35

### Section II

#### Analyse par activité

A.	Sciences	40
B.	Pêches de l'Atlantique	55
C.	Pêches dans le Pacifique et en eaux douces	67
D.	Services d'inspection	78
E.	Affaires internationales	87
F.	Politiques intégrées et soutien de programmes	94

### Section III

#### Renseignements supplémentaires

A.	Profil des ressources du Programme	
1.	Besoins financiers par article	105
2.	Besoins en personnel	106
3.	Dépenses en capital	107
4.	Paiements de transfert	115
5.	Recettes	120
6.	Prêts, dotation en capital et avances	123
7.	Coût net du Programme	124

B.	Flottille de Pêches et Océans	124
C.	Rapports sur certains programmes	
	1. Première série d'EDER	125
	2. Gestion des phoques	127
	3. Programme de lutte contre la lamproie marine	128
	4. Programme de mise en valeur des salmonidés	129
	5. Mollusques—Augmentation du contrôle, de la surveillance, l'application des règlements et de la recherche	131
	6. Régime d'assurance des bateaux de pêche	135
	7. Mise en valeur des océans	136
D.	Liens entre les objectifs du Programme et la loi	137
	<b>Index</b>	138

---

## Autorisations de dépenser

---

### A. Autorisations pour 1989-1990 — Partie II du Budget des dépenses

#### Besoins financiers par autorisation

---

Crédits (en milliers de dollars)	<b>Budget principal 1989-1990</b>	Budget principal 1988-1989
<b>Pêches et Océans</b>		
1 Dépenses de fonctionnement	<b>490 517</b>	493 484
5 Dépenses en capital	<b>168 424</b>	128 409
10 Subventions et contributions	<b>20 264</b>	18 739
(L) Ministre des Pêches et Océans — Traitement et allocation pour automobile	<b>47</b>	46
(L) Obligations contractées en vertu de la Loi sur les prêts aux entreprises de pêche	<b>1 000</b>	1 000
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	<b>39 807</b>	37 609
<b>Total du Ministère</b>	<b>720 059</b>	679 287

---

#### Crédits — Libellé et sommes demandées

---

Crédits (en dollars)	<b>Budget principal 1989-1990</b>
<b>Pêches et Océans</b>	
1 Pêches et Océans — Dépenses de fonctionnement, participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part desdites commissions dans les programmes à frais partagés.	<b>490 517 000</b>
5 Pêches et Océans — Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale.	<b>168 424 000</b>
10 Pêches et Océans — Subventions inscrites au Budget et contributions.	<b>20 264 500</b>

---

## Programme par activité

(en milliers de dollars)

### Budget principal 1989-1990

	Années- personnes autorisées	Budgétaire			<b>Total</b>	Budget principal 1988-1989
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Sciences	2 179	184 844	8 648	643	<b>194 135</b>	185 065
Pêches de l'Atlantique	1 042	85 245	5 360	9 746	<b>100 351</b>	100 079
Pêches dans le Pacifique et en eaux douces	857	84 417	7 769	274	<b>92 460</b>	88 875
Services d'inspection	531	31 183	727	—	<b>31 910</b>	27 359
Affaires internationales	20	4 678	—	—	<b>4 678</b>	6 037
Politiques intégrées et soutien de programmes	1 365	140 004	145 920	10 601	<b>296 525</b>	271 872
	5 994	530 371	168 424	21 264	<b>720 059</b>	679 287
Années-personnes autorisées en 1988-1989	6 011					

Nota: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent le personnel exempté des ministres et des personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du trésor.

**B. Emploi des autorisations de 1987-1988 — Volume II des Comptes publics**

Crédit (dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
<b>Budgétaire</b>			
<b>Pêches et Océans</b>			
<b>1</b> Dépenses de fonctionnement, participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes au montant de la quote-part des dites commissions pour les projets à frais partagés	428 830 500	466 591 300	<b>466 075 466</b>
<b>5</b> Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale	74 127 000	91 280 000	<b>91 267 135</b>
<b>10</b> Subventions inscrites au Budget et contributions	11 190 500	13 357 400	<b>12 755 771</b>
<b>(L)</b> Ministre des Pêches et Océans — Traitement et allocation pour automobile	39 530	45 975	<b>45 975</b>
<b>(L)</b> Obligations contractées en vertu de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche	2 500 000	348 744	<b>348 744</b>
<b>(L)</b> Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	35 034 000	37 704 000	<b>37 704 000</b>
<b>(L)</b> Jugements de la Cour fédérale	—	140	<b>140</b>
<b>(L)</b> Remboursement des montants attribués aux recettes des années précédentes	—	299 130	<b>299 130</b>
<b>Total du Programme-Budgétaire</b>	551 721 530	609 626 689	<b>608 496 361</b>

**Emploi des autorisations de 1987-1988 — Volume II des Comptes publics  
(Suite)**

Crédit (dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
<b>Non budgétaire</b>			
L38b Aide au Régime d'assurance des bateaux de pêche sous forme d'avances	—	150 000	—
L23b Prêts à l'Office canadien du poisson salé et garanties d'emprunts en vertu de la Loi sur le poisson salé	—	26 000 000	<b>4 850 000</b>
L30b Prêts à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et garanties d'emprunts en vertu de la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce	—	27 000 000	<b>2 200 000</b>
<b>Total du Programme-Non budgétaire</b>	—	53 150 000	<b>7 050 000</b>

---

## **Section I**

### **Aperçu du Programme**

---

#### **A. Plans pour 1989-1990**

##### **1. Points saillants**

Voici les points saillants du Programme des pêches et océans pour 1989-1990:

#### **Gestion des pêches**

- mettre en oeuvre une politique uniforme et simplifiée de délivrance des permis de pêche dans l'Atlantique (voir page 64);
- examiner la stratégie, les principes et les règlements actuels relatifs au poisson de fond de l'Atlantique pour assurer l'utilisation optimale de la ressource (voir pages 25, 62 et 64);
- amorcer un processus en vue de jeter les bases d'une politique d'allocation à long terme pour les pêches du Pacifique (voir page 76);

#### **Milieu marin**

- continuer de participer au projet d'assainissement et de protection du fleuve Saint-Laurent (voir page 47);
- poursuivre la recherche sur les dioxines et les furannes ainsi que l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre d'une stratégie scientifique sur la toxicologie et les contaminants (voir pages 47 et 51);
- prendre des initiatives en vue d'améliorer la protection de l'habitat (voir page 33);
- renforcer le régime canadien de gestion des océans (voir page 30);
- mettre au point un projet de climat océanique qui tient compte des préoccupations toujours plus nombreuses du public au sujet des effets possibles des variations climatiques provoquées par l'effet de serre (voir page 51);

#### **Coopération commerciale et internationale**

- adopter des règlements qui soient conformes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en vue de conserver le saumon et le hareng du Pacifique et d'en assurer la gestion et le contrôle de la qualité adéquats (voir pages 87 à 91);
- trouver une solution au différend frontalier entre le Canada et la France afin de protéger les intérêts canadiens (voir page 91);

- poursuivre les négociations en vue d'établir un organisme scientifique pour l'océan Pacifique nord (voir page 48);
- réduire la surpêche étrangère dans la zone de pêche de l'Atlantique canadien en faisant appuyer davantage les objectifs de conservation au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (voir page 63 et 91);

### **Collaboration**

- élaborer une stratégie aquicole qui permettra d'améliorer la viabilité de l'industrie, de favoriser sa croissance et d'aborder les besoins au niveau de la recherche (voir pages 50 et 98);
- élaborer une politique ainsi que des options de planification pour la mise en oeuvre de la Stratégie de conservation du milieu marin arctique (voir pages 47, 75 et 136);
- améliorer la coopération entre le Ministère et ses clients en continuant d'insister sur une plus grande collaboration avec les autochtones (voir pages 77);
- prendre des initiatives dans le domaine du contrôle, des lois et des communications pour appuyer l'établissement du Programme gestion de la qualité en usine avec l'industrie de la transformation (voir pages 84 et 85);
- chercher à conclure des protocoles d'entente aux niveaux provincial, national et international en vue d'améliorer l'exécution du programme d'inspection (voir page 85).

## **2. Sommaire des besoins financiers**

**Tableau 1: Besoins financiers par activité**

(en milliers de dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Prévu 1988-1989	Différence	Voir détails à la page
Sciences	<b>194 135</b>	184 251	9 884	41
Pêches de l'Atlantique	<b>100 351</b>	106 041	(5 690)	59
Pêches dans le Pacifique et en eaux douces	<b>92 460</b>	93 058	(598)	70
Services d'inspection	<b>31 910</b>	31 525	385	79
Affaires internationales	<b>4 678</b>	4 540	138	88
Politiques intégrées et soutien de programmes	<b>296 525</b>	279 369	17 156	96
	<b>720 059</b>	698 784	21 275	
Années-personnes	<b>5 994</b>	6 067	(73)	

**Explication de la différence:** Pour l'année financière 1989-1990, les besoins financiers sont supérieurs de 3% ou de 21,3 millions de dollars aux prévisions de dépenses de 1988-1989. Cette augmentation de 21 millions de dollars environ s'explique par les principaux facteurs compensatoires suivants:

- diminution de 3,6 millions de dollars liée aux réductions budgétaires de mai 1985;
- diminution de 11,2 millions de dollars liée aux Ententes de développement économique et régional (EDÉR);
- diminution de 2,1 millions de dollars liée au Programme de développement du Québec;
- diminution de 9,7 millions de dollars pour le Programme des ports pour petits bateaux;
- diminution de 2,8 millions de dollars pour le Programme des ports pour petits bateaux à Sainte-Anne-des-Monts;
- diminution de 1,5 million de dollars liée au Programme de contrôle des mollusques;
- augmentation de trois millions de dollars pour divers projets d'immobilisations;
- augmentation d'un million de dollars liée à l'initiative environnementale, c'est-à-dire l'assainissement et la protection du fleuve Saint-Laurent;
- augmentation de trois millions de dollars pour l'Entente sur le développement de la pêche côtière à Terre-Neuve;
- augmentation de deux millions de dollars liée à la location d'hélicoptères;
- augmentation de 0,3 million de dollars liée au Programme des observateurs-flottille de pêche soviétique;
- augmentation de 16,4 millions de dollars pour les salaires négociés dans le cadre des conventions collectives et les rajustements;
- augmentation de 28 millions de dollars pour la construction d'un nouveau bateau en remplacement du navire de recherches MAXWELL (augmentation de 14,0 millions de dollars en 1989-1990, diminution compensatoire de 14,0 millions de dollars en 1988-1989);
- augmentation de 0,7 million de dollars pour la recherche et le développement énergétiques; et
- diminution nette de 2,2 millions de dollars liée à divers autres besoins en matière de fonctionnement.

**Explication des prévisions de 1988-1989:** Les prévisions de 1988-1989, au 10 janvier 1989, indiquent une augmentation d'environ 19 millions de dollars par rapport au Budget des dépenses principal de 1988-1989, dont le financement devrait provenir en grande partie du Budget des dépenses supplémentaire de 1988-1989:

- augmentation de 6,7 millions de dollars et de 53 années-personnes pour le Programme amélioré de contrôle des mollusques;
- augmentation de 14 millions de dollars pour le Programme des ports pour petits bateaux;
- augmentation de 2,8 millions de dollars pour le port pour petits bateaux à Sainte-Anne-des-Monts;
- augmentation de 1,3 million de dollars pour le Programme des observateurs-flottille de pêche soviétique;
- augmentation de six millions de dollars pour l'Entente sur le développement de la pêche côtière à Terre-Neuve;
- augmentation de 0,8 million de dollars et de trois années-personnes pour l'initiative environnementale, c'est-à-dire l'assainissement et la protection du fleuve Saint-Laurent;
- augmentation de 0,8 million de dollars en vue d'une contribution au Conseil canadien des pêches pour un programme visant à rassurer le public sur le poisson et les produits de la pêche canadiens;
- augmentation de 0,4 million de dollars pour l'échantillonnage de dioxines et de furannes;
- augmentation de 0,5 million de dollars pour le Programme d'emploi d'été pour étudiants, Défi 88;
- augmentation de 0,1 million de dollars pour la stratégie en matière de biotechnologie; et
- diminution de 14 millions de dollars étant donné le retard dans la construction d'un bateau de remplacement pour le navire de recherches MAXWELL.

## **B. Rendement récent**

### **1. Points saillants**

Voici les grandes réalisations du Programme des pêches et des océans et les faits récents à cet égard:

#### **Allègement de la pression exercée sur les ressources halieutiques**

- un vaste Programme de conservation du saumon quinnat a été annoncé (voir page 74);

- des mesures importantes ont été prises en vue d'appliquer la politique sur l'habitat (voir page 33);
- un Plan d'allocations aux bateaux étrangers a été dressé et publié en 1988 (voir page 63); et
- des allocations aux entreprises pour les bateaux de la flottille de pêche semi-hauturière (19,8 m–30,5 m) du poisson de fond ont été élaborées et mises en oeuvre en janvier 1988 (voir page 62);

### **Gestion concertée**

- la mise en oeuvre du processus de gestion mixte de la pêche dans le cadre de l'entente sur la revendication des Inuvialuit s'est faite en douceur (voir page 34);
- les négociations entre le Canada et le gouvernement territorial du Yukon ont abouti à une entente de principe sur la délégation des responsabilités afférentes à l'administration des pêches en eaux douces (voir page 75); et
- le nouveau Conseil régional du Pacifique (CRP) a été mis sur pied et a déjà commencé à se réunir à intervalles réguliers (voir page 75);

### **Sciences**

- la mise en oeuvre de la Stratégie sur les océans va bon train, particulièrement en ce qui a trait au développement de techniques océaniques (voir pages 30, 34, 46, 48, 98);
- un vaste programme quinquennal de recherche sur le phoque gris a été lancé (voir pages 64, 65, 127, 128);
- un programme de recherche sur les phytotoxines a été entrepris dans le but d'étudier la provenance des toxines marines et d'en prédire la manifestation si possible (voir page 47); et
- une évaluation sous-marine du nouvel engin inhabité filoguidé a été effectuée. Les applications futures de ce véhicule englobent la recherche dans les domaines telles la biologie, la physique, la chimie et la géologie (voir page 49);

### **Viabilité de l'industrie**

- des ententes générales sur les pêches ont été conclues avec l'Alberta et l'Ontario et signée par les Ministres (voir page 75 et 98);
- un protocole d'entente sur l'aquiculture a été signé avec la Colombie-Britannique et Terre-Neuve (voir pages 62 et 76);
- une Entente Canada–Terre-Neuve sur le développement de la pêche côtière a été signée (voir page 62);

- le concept d'administration portuaire des ports de pêche commerciaux a été élaboré et est en voie d'application. Le Programme de relance des ports va bon train (voir page 103);
- des négociations continues englobant les normes des produits et les Bonnes pratiques industrielles ont conduit à la réouverture de l'usine Star-Kist en septembre 1988 (voir page 83); et
- un protocole d'entente a été conclu avec Santé et Bien-être social Canada en vue d'une meilleure coordination des activités des organismes d'inspection en matière de santé et de sécurité (voir page 84);

### **Affaires internationales**

- la position canadienne dans le contentieux Canada-France s'est concrétisée. La France n'a reçu aucun contingent dans les eaux canadiennes en 1988 et nos ports sont restés fermés aux bateaux de pêche français (voir page 90);
- en ce qui concerne le Traité Canada-États-Unis sur le saumon du Pacifique, les négociations relatives aux annexes expirées et aux plans de pêche pour 1988 ont été concluantes. Une nouvelle annexe quinquennale sur les cours d'eau transfrontière a été conclue, comprenant à la fois des possibilités de gestion et de mise en valeur (voir pages 25, 33 et 90);
- les membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) ont convenu de nouvelles approches en matière d'inspection internationale mixte (voir page 90);
- le Canada a réussi à libéraliser le contingent d'importation japonais pour le hareng de l'Atlantique ainsi que l'interdiction imposée par la Nouvelle-Zélande à l'importation de saumon fumé (voir page 90);
- on a réussi à lever l'interdit menaçant l'accès de nouveaux débouchés pour le saumon, le hareng et certains produits du poisson de fond sur le territoire de la Communauté économique européenne (CEE) (voir page 90);
- le Canada a annoncé que de meilleures mesures de conservation et de contrôle de la qualité seraient prises pour le saumon et le hareng de la côte ouest à la suite d'un rapport du GATT sur la question; et
- pour ce qui est des négociations commerciales multilatérales, le Canada et d'autres États côtiers se sont opposés aux efforts de la CEE visant à faire des droits de pêche une question commerciale et ont déposé des propositions en vue d'une libéralisation totale des entraves au commerce dans le secteur halieutique (voir page 90);

### **Développement de l'Arctique**

- en janvier 1988, le Ministre a rendu public un document de travail sur la Stratégie canadienne de conservation du milieu marin arctique (voir pages 47, 75 et 136);

## Réponse aux questions d'actualité

- dans le cadre du projet d'assainissement et de protection du fleuve Saint-Laurent, mené conjointement avec Environnement Canada et le Québec, le Ministère a effectué des recherches additionnelles visant à reconstituer, à préserver et à mettre en valeur l'habitat du Saint-Laurent et ses ressources aquatiques. Ces efforts portent notamment sur le béluga du Saint-Laurent et la gestion de l'habitat du poisson (voir page 47);
- un laboratoire national d'inspection de poisson a été mis sur pied à Ottawa afin d'améliorer les capacités scientifiques et techniques de détection des toxines dans les produits de la pêche (voir page 84);
- un meilleur programme de contrôle des mollusques a été appliqué (voir pages 83, 131 à 135); et
- un programme d'échantillonnage des dioxines a été établi pour compléter l'échantillonnage et l'analyse du poisson pris à proximité de toutes les usines de pâte à papier faisant usage de chlore afin d'évaluer le niveau de contamination par les dioxines et les furannes (voir page 47).

## 2. Examen des résultats financiers

**Tableau 2: Résultats financiers en 1987-1988**

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	<b>Différence</b>
Sciences	179 710	171 091	<b>8 619</b>
Pêches de l'Atlantique	90 868	83 874	<b>6 994</b>
Pêches dans le Pacifique et en eaux douces	87 295	67 722	<b>19 573</b>
Services d'inspection	27 764	25 037	<b>2 727</b>
Affaires internationales	5 823	5 729	<b>94</b>
Politiques intégrées et soutien de programmes	217 036	198 269	<b>18 767</b>
	608 496	551 722	<b>56 774</b>
Recettes portées au crédit du Trésor	38 537	29 143	<b>9 394</b>
Années-personnes	5 933	5 980	<b>(47)</b>

**Explication de la différence:** La différence par rapport au Budget des dépenses principal de 1987-1988, imputée principalement sur le dernier Budget des dépenses supplémentaire de 1987-1988 (budget "E") et le crédit 5 du Conseil du Trésor-éventualités du gouvernement est expliquée ci-après:

- augmentation de 32,5 millions de dollars et de six années-personnes pour le Programme de relance des ports pour petits bateaux;
- augmentation de 15,7 millions de dollars pour le Programme de mise en valeur des salmonidés;
- augmentation de 3,2 millions de dollars pour les salaires négociés dans le cadre des conventions collectives;
- augmentation de 2,7 millions de dollars pour couvrir les contributions statutaires aux régimes de prestations aux employés;
- augmentation d'un million de dollars pour le programme des observateurs-flottille de pêche soviétique;
- augmentation de 1,2 million de dollars pour le Plan de développement de l'Est du Québec;
- augmentation d'un million de dollars et de quatre années-personnes pour donner suite à l'entente conclue avec Star-Kist;
- augmentation d'un million de dollars pour l'Entente de développement économique et régional avec le Québec;
- augmentation de 0,8 million de dollars pour Défi 87;
- augmentation de 0,7 million de dollars en vue d'une contribution au Conseil canadien des pêches pour qu'il puisse entreprendre un programme coordonné visant à rassurer le public quant à la qualité du poisson et des produits de la pêche canadiens;
- diminution de 2,2 millions de dollars liée à une réduction des demandes de remboursements dans le cadre de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche; et
- diminution nette de 0,8 million de dollars liée à divers autres besoins en matière de fonctionnement.

## **C. Données de base**

### **1. Introduction**

Le Canada est un état côtier qui possède des intérêts souverains vitaux dans les trois océans qui le bordent. Le Canada a le plus long littoral du monde et le deuxième plus grand plateau continental. Sa zone de pêche côtière de 200 milles, annoncée en 1977, représente 27 % du territoire canadien. Nombre de grandes villes sont des ports de mer ou sont situées le long de la voie maritime du Saint-Laurent, la plus longue voie navigable du monde et la plus utilisée. Le commerce extérieur représente le quart du Produit national brut (PNB) du Canada, et plus de la moitié se fait par transport maritime. Le climat est influencé par les processus marins, ce qui détermine l'emplacement et le succès de nos importantes industries halieutiques, agricoles et forestières. L'industrie halieutique du Canada met ce dernier au premier rang des pays

exportateurs de produits de pêche et constitue le pilier de l'économie de centaines de petites localités des régions côtières. Le Canada abonde aussi en eaux douces: celles-ci représentent 7,5 % de la superficie du pays et 16 % de la superficie totale d'eaux douces au monde.

Les clients du Ministère sont bien définis et comprennent notamment:

**Le public canadien:** qui s'attend à ce que les ressources halieutiques du pays et leur habitat soient gérés convenablement et conservés pour les générations actuelles et futures. Ce public mise sur des produits de qualité, des ports sécuritaires, des cartes marines fiables et des compétences scientifiques pour traiter des questions touchant l'environnement et les ressources d'intérêt local, régional, national et international.

**Les secteurs de l'exploitation et de la transformation du poisson:** qui comprennent 87 000 pêcheurs commerciaux, 4 500 aquiculteurs, 850 importateurs, 37 000 travailleurs d'usines, plus de six millions de pêcheurs sportifs, ainsi qu'un nombre croissant d'autochtones. Toutes ces personnes s'attendent à une part équitable d'une ressource stable ou grandissante et comptent participer à l'élaboration des règlements régissant leurs activités.

**Le secteur de la fabrication et celui des services:** avec plus de 500 sociétés et 6 000 employés contribuant énormément aux secteurs stratégiques de l'économie océanique comme l'exploitation pétrolière off-shore. Ils s'attendent à ce que le gouvernement fasse preuve de leadership dans le développement de l'économie du Canada fondée sur les océans.

## **2. Mandat**

Bien que d'autres ministères participent à la gestion des activités aquatiques du Canada, Pêches et Océans est le seul ministère du gouvernement fédéral dont la raison d'être soit l'eau et les ressources qu'elle contient, ainsi que la gestion de ces ressources. Pêches et Océans est responsable de toutes les questions concernant les océans qui ne relèvent pas d'un autre ministère en vertu d'une loi.

L'Acte constitutionnel détermine la compétence du Parlement en matière de pêches maritimes et côtières, de ports publics et de navigation dans les eaux marines et intérieures. L'orientation et la portée de cette responsabilité sont déterminées par l'interprétation de la loi, par des accords avec les provinces et par l'évolution de la politique gouvernementale. Des responsabilités administratives ont été déléguées à certaines provinces à divers degrés. La section III du présent document illustre les liens qui existent entre l'objectif du Programme et les lois qui constituent le fondement législatif du Ministère (voir page 137).

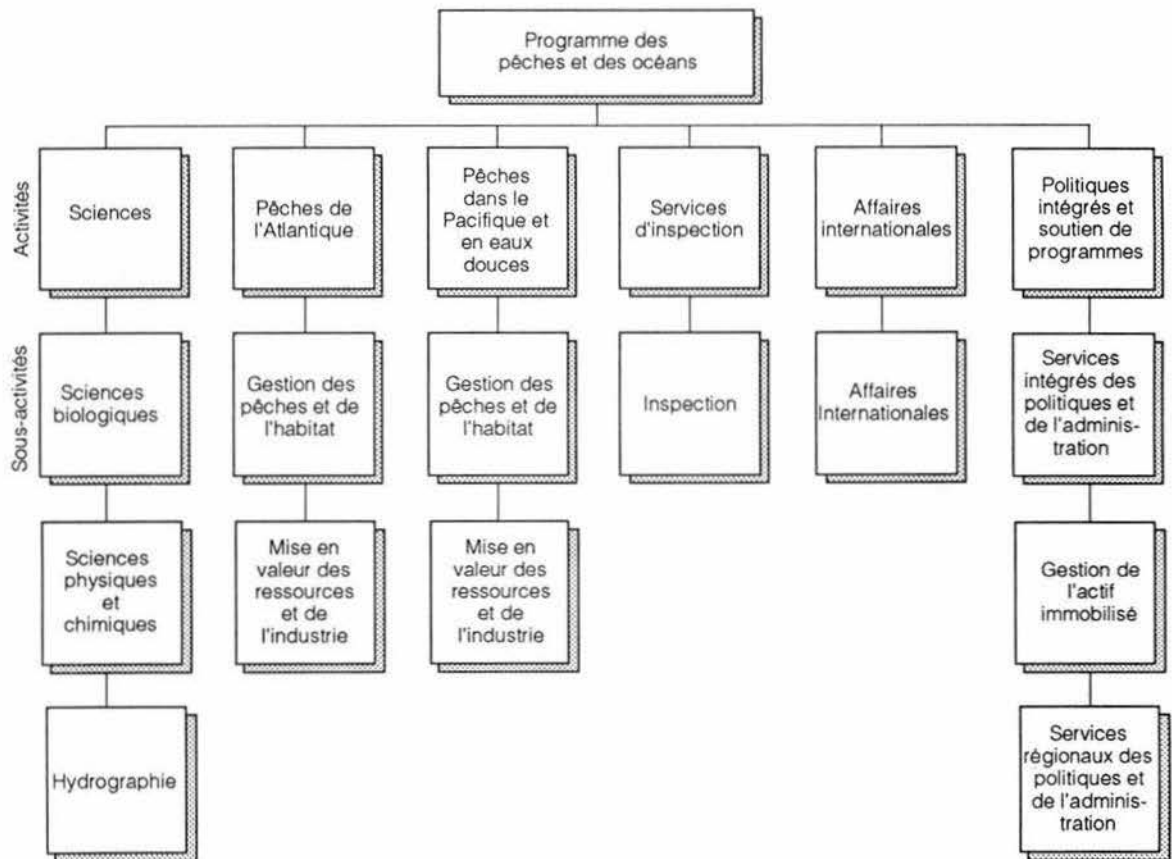
## **3. Objectif du Programme**

L'objectif du Programme est de réaliser des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada concernant les eaux marines et intérieures, et prendre des mesures pour la conservation; le développement et l'utilisation économique soutenue des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures, à l'intention de ceux qui vivent ou bénéficient de ces ressources; et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada en ce qui trait aux océans. Les sous-objectifs de chaque activité sont décrits dans la section II.

#### 4. Organisation du Programme en vue de son exécution

**Structure par activité:** Le Programme du ministère des Pêches et des Océans est divisé en six activités qui correspondent aux responsabilités définies et à la façon de gérer ce Programme pour atteindre les objectifs énoncés. Chaque activité est divisée en sous-activités qui traitent plus en profondeur les objectifs et le fonctionnement du Programme. Le tableau 3 décrit les activités et sous-activités actuelles du Programme.

**Tableau 3: Structure par activité**



**Organisation:** L'organisation du Ministère regroupe les opérations en quatre secteurs afin de garantir qu'elles sont administrées comme des programmes nationaux dont les liens avec les priorités du gouvernement sont clairs et efficaces: Sciences, Pêches de l'Atlantique, Pêches dans le Pacifique et en eaux douces et Services d'inspection. Les Sciences, les Pêches de l'Atlantique et les Pêches dans le Pacifique et en eaux douces relèvent de sous-ministres adjoints. L'Inspection relève du sous-ministre adjoint principal. De plus, les activités internationales du Ministère sont dirigées par un sous-ministre adjoint. La responsabilité des Politiques intégrés et de soutien de programmes est partagée entre le sous-ministre adjoint principal, qui est responsable des services de gestion intégrés et de réglementation de même que de la gestion de l'actif immobilisé, et un sous-ministre adjoint responsable de la planification des politiques et des programmes.

Le Programme est réalisé dans les six régions suivantes de Pêches et Océans, dont chacune est dirigée par un directeur-général régional. Les administrations régionales se trouvent aux endroits suivants: région de Terre-Neuve, St. John's (Terre-Neuve); région de Scotia-Fundy, Halifax (Nouvelle-Écosse); région du Golfe, Moncton (Nouveau-Brunswick); région du Québec, Québec (Québec); région du Centre et de l'Arctique, Winnipeg (Manitoba) et région du Pacifique, Vancouver (Colombie-Britannique).

Le rapport entre l'organisation du Ministère, la structure par activité et les ressources de 1989-1990 est indiqué au tableau 4.

**Tableau 4: Ressources par organisation et par activité pour 1989-1990 (en milliers de dollars)**

	SMA Sciences (2 179 A-P)	SMA Pêches de l'Atlantique (1 042 A-P)	SMA Pêches dans le Pacifique et en eaux douces (857 A-P)	SMA Affaires internationales (20 A-P)	SMA Politiques et Planification des programmes (80 A-P)	SMA <sup>P</sup> Services intégrés de gestion et de réglementation (1 816 A-P)	Total des activités
Sciences (2 179 A-P)	194 135 (2 179 A-P)						194 135
Pêches de l'Atlantique (1 042 A-P)		100 351 (1 042 A-P)					100 351
Pêches dans le Pacifique et en eaux douces (857 A-P)			92 460 (857 A-P)				92 460
Services d'inspection (531 A-P)						31 910 (531 A-P)	31 910
Affaires internationales (20 A-P)				4 678 (20 A-P)			4 678
Politiques intégrés et soutien de programmes (1 365 A-P)					7 886 (80 A-P)	288 639 (1 285 A-P)	296 525
	194 135	100 351	92 460	4 678	7 886	320 549	720 059 (5 994 A-P)

## 5. Nature des activités

Les activités du Ministère sont opérationnelles, reposent sur des bases scientifiques, sont caractérisées par l'importance de l'actif immobilisé, sont hautement décentralisées et s'accompagnent d'importantes répercussions économiques et régionales.

**Volet opérationnel:** Les scientifiques du Ministère mènent des recherches; les agents des pêches appliquent les règlements; les agents d'inspection du poisson contrôlent la qualité du poisson et des produits de la pêche; les fonctionnaires étudient les propositions pouvant se répercuter sur l'habitat du poisson; les employés de tous niveaux consultent le public; les hydrographes effectuent des levés sur les eaux navigables en plus de préparer et de publier des cartes et autres documents de référence; le personnel itinérant gère le Régime d'assurance des bateaux de pêche, ce qui comprend l'expertise des bateaux accidentés et les règlements de sinistres et les agents du Ministère négocient l'achat de terrains et l'adjudication de contrats

pour la conception, la construction et l'entretien des ports pour petits bateaux et des installations portuaires.

**Volet scientifique:** La gestion des pêches nécessite une bonne connaissance des facteurs influant sur l'abondance des stocks de poissons et leurs habitudes en matière de reproduction et de migration; la gestion de l'habitat est fondée sur la recherche relative à l'impact des changements physiques et chimiques sur l'habitat du poisson; la protection du consommateur nécessite une connaissance des quantités de toxines dans le poisson et l'habitat du poisson et des tests de détection à cet égard; l'exploitation pétrolière off-shore exige de vastes connaissances des courants, des glaces, des vagues et des conditions atmosphériques à l'échelle du globe; enfin, la collaboration internationale est essentielle aux activités scientifiques du Ministère.

**Importance des immobilisations:** Les immobilisations du Ministère sont essentielles au déroulement de ses opérations: des bateaux et des avions pour la surveillance en mer; des bateaux et des rampes de lancement pour l'évaluation des stocks, l'océanographie et l'hydrographie; du matériel informatique pour gérer l'abondance des données; du matériel d'essai sensible pour contrôler la qualité de l'eau et détecter la présence de contaminants dans les produits de la pêche, ainsi qu'un réseau de quelque 2 300 ports pour petits bateaux dans toutes les régions du pays.

**Décentralisation:** Le Ministère est présent dans toutes les régions du pays pour y exécuter ses activités; en effet, 86 % du personnel est employé dans les régions. Hormis les Ports pour petits bateaux, on compte plus de 700 bureaux régionaux, bureaux de secteurs, laboratoires, chantiers, établissements piscicoles et autres installations.

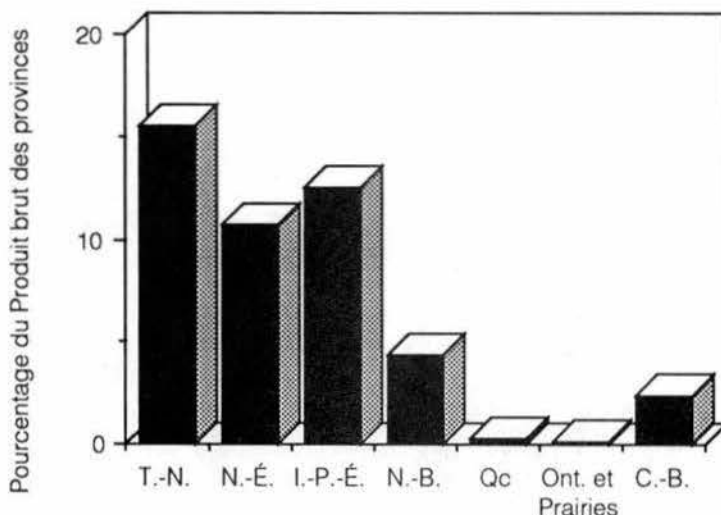
**Répercussions économiques et régionales:** Le Ministère influe directement sur le mode de vie des Canadiens, particulièrement dans les régions côtières: la conservation de la ressource halieutique pour les générations actuelles et futures; la répartition de la ressource entre divers groupes d'utilisateurs; la construction et l'entretien de ports pour petits bateaux; l'inspection du poisson et des produits de la pêche; la production de renseignements scientifiques sur la réglementation de l'exploitation pétrolière en mer et le transfert technologique visant à constituer une industrie océanique viable.

## **D. Perspective de planification**

### **1. Pêche commerciale**

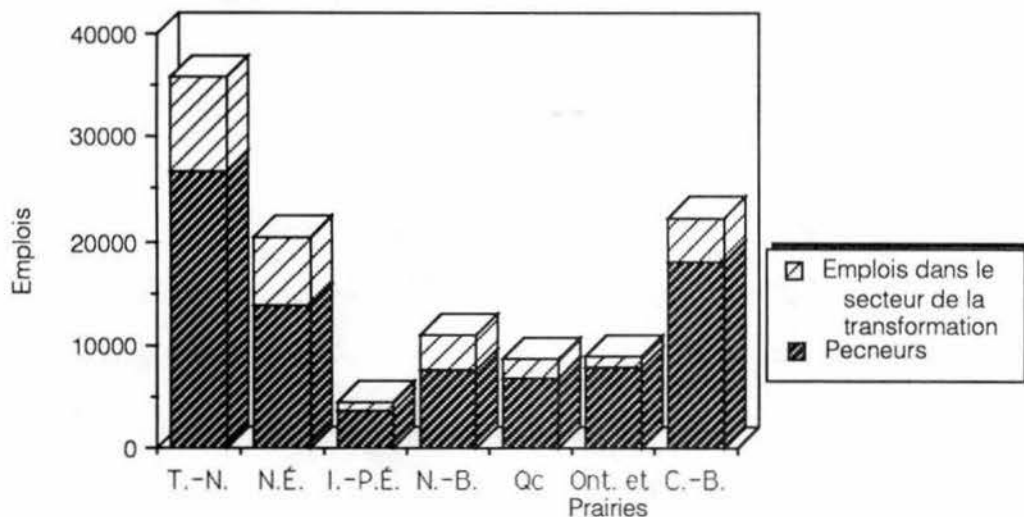
**Importance de la pêche:** L'industrie de la pêche commerciale est importante pour l'économie des provinces côtières, de certaines régions du Québec comme la Côte-Nord et la Gaspésie et des régions nordiques. Le tableau 5 montre la contribution des pêches commerciales à l'économie des provinces et des régions.

**Tableau 5: Contribution des pêches à l'économie canadienne**



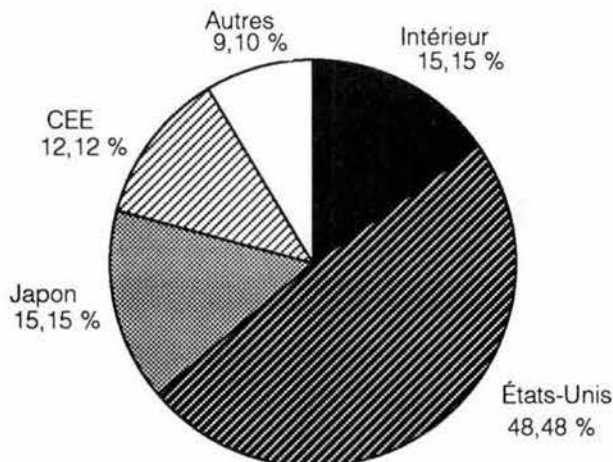
La pêche commerciale se pratique principalement le long des côtes de l'Atlantique et du Pacifique ainsi qu'autour des Grands Lacs et du lac Winnipeg. Elle est responsable de 125 000 emplois directs dans les secteurs de l'exploitation et de la transformation et, à toutes fins pratiques, constitue la seule activité économique d'environ 1 500 localités. Le tableau 6 montre le nombre d'emplois par province dans le secteur des pêches.

**Tableau 6: Emplois dans le secteur des pêches**



**Valeur de production:** En 1987, la production de l'industrie se chiffrait à 3,3 milliards de dollars et plus de 80% des produits ont été exportés. La valeur des exportations était de 2,7 milliards de dollars. Les exportations vers les États-Unis totalisaient à elles seules 1,6 milliard de dollars. La distribution des produits de la pêche canadiens est illustrée au tableau 7.

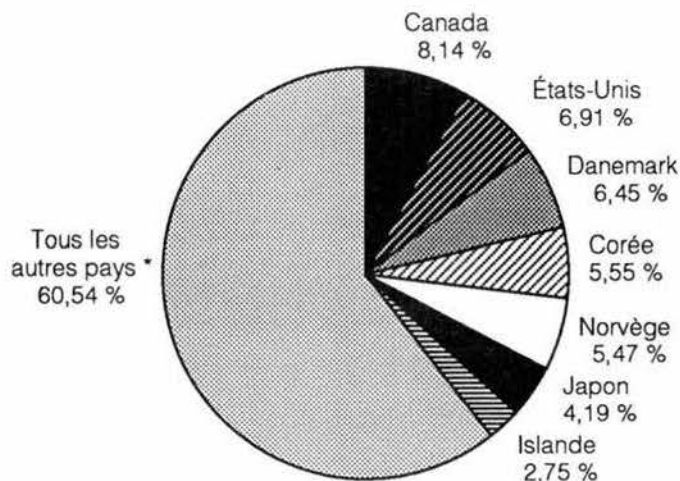
**Tableau 7: Distribution des produits de la pêche canadiens**



Plus de 80 % des produits de la pêche canadiens sont exportés.

Le Canada est seizième au monde pour ce qui est des tonnes de poissons débarquées, mais depuis dix ans est aussi le plus grand exportateur de produits de la pêche (sur le plan de la valeur) tel qu'illustré au tableau 8.

**Tableau 8: Exportation mondiale des produits de la pêche en 1987**



\* Aucun des autres pays ne représente plus de 3 % de l'exportation mondiale des produits de la pêche.

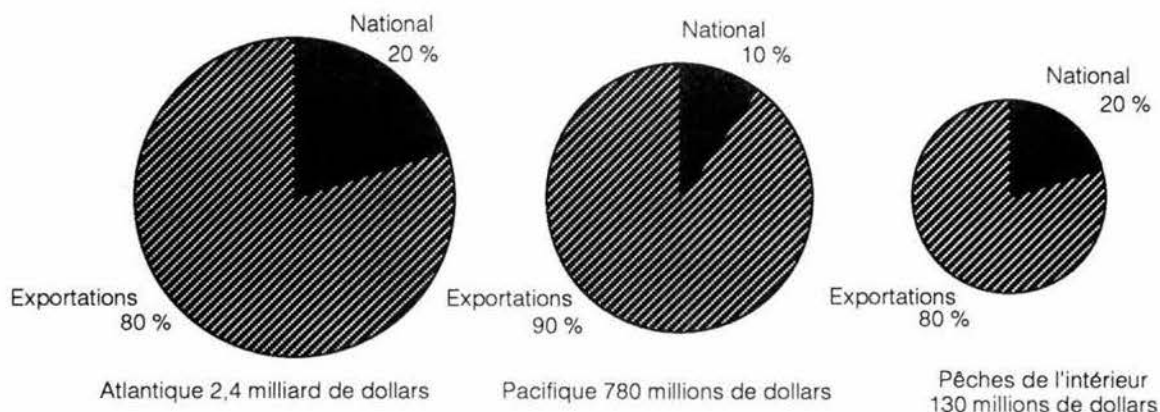
**Atlantique:** Dans l'Atlantique canadien, 60 000 emplois dans le secteur de l'exploitation et 30 000 dans celui de la transformation sont attribuables à la pêche commerciale. Les pêcheries de l'Atlantique sont les plus importantes du pays et leur production totale a atteint 2,4 milliards de dollars et la valeur des exportations 1,9 milliard de dollars en 1987. Le poisson de fond représente 60 % du volume total des débarquements. Environ 95 % des pêcheurs enregistrés sont des pêcheurs saisonniers qui travaillent à bord de bateaux personnels de moins de 100 pieds de longueur et qui rapportent 60 % du volume total des débarquements. Les autres pêcheurs travaillent toute l'année à bord de chalutiers appartenant à des entreprises de pêche. Le secteur de la transformation sur la côte atlantique compte environ 860 établissements dont 35% seulement sont exploités à longueur d'année. Trois sociétés intégrées—la National Sea Products (NSP), la Fishery Products International (FPI) et la Clearwater Fine Foods—accaparent bien au-delà de 50 % de la production totale.

**Pacifique:** L'industrie de la pêche sur la côte du Pacifique emploie 20 000 pêcheurs et 6 000 travailleurs d'usines. L'activité de pêche s'exerce principalement autour du Lower Mainland et de Prince Rupert. La production du Pacifique en 1987 a atteint environ 780 millions de dollars et la valeur des exportations s'est chiffrée à 700 millions de dollars. Le niveau élevé des exportations en 1987 s'explique par une augmentation appréciable des envois de saumon en conserve par rapport à 1986. Le saumon représente plus de 50 % du volume total des débarquements. Le secteur de l'exploitation se compose en grande partie de bateaux de moins de 100 pieds de longueur et une bonne partie de la flottille appartient au secteur de la transformation qui est responsable de sa gestion financière. On dénombre environ 150 usines de transformation dont la plupart sont exploitées de façon saisonnière. Le plus grand producteur, la B.C. Packers, accapare 40 % des ventes régionales. Les principaux débouchés pour les produits du Pacifique sont le Japon, l'Australie et la Grande-Bretagne.

**Pêches de l'intérieur:** Les pêches de l'intérieur génèrent environ 8 000 emplois dans le secteur de l'exploitation et 1 000 autres dans celui de la transformation. Environ 40 % de tous les pêcheurs et travailleurs d'usines sont des autochtones. La production des pêches de l'intérieur a atteint 130 millions de dollars en 1987 et 60 % des produits ont été exportés aux États-Unis. Le poisson maigre d'eau douce est l'espèce prédominante. On compte 180 usines de transformation dont la plupart sont de petites usines d'emballage. Le plus grand transformateur est l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED), société d'État dont l'administration centrale est située à Winnipeg.

Le tableau 9 montre la valeur de production des pêches de l'Atlantique, du Pacifique et de l'intérieur.

**Tableau 9: Valeur de production des pêches**

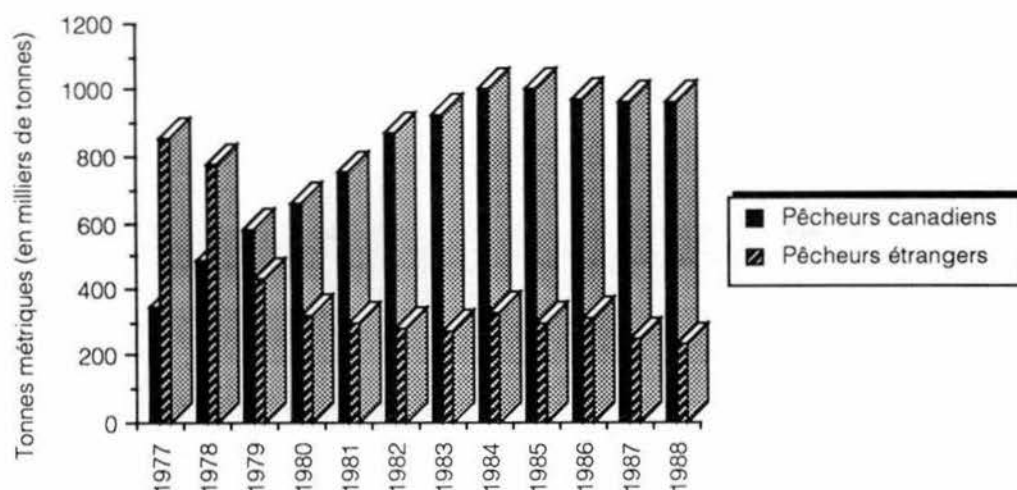


## 2. Évolution

Jusqu'aux années 60, la pêche était gérée comme ressource en copropriété; l'accès était tout à fait libre et il y avait peu de restrictions quant aux niveaux des prises. La pêche au Canada était alors caractérisée par des investissements excessifs, de faibles revenus pour les pêcheurs, un mauvais rendement des investissements et l'épuisement des stocks. Les gestionnaires des pêches du Ministère ont abordé le problème en interdisant certains engins et en écourtant les saisons de pêche en vue d'obtenir des rendements maximaux soutenus des stocks disponibles. Dans les années 70, le Ministère a réussi à imposer des rendements optimaux soutenus en guise d'objectif de gestion.

L'extension de la zone de compétence jusqu'à 200 milles en janvier 1977 a donné au Canada presque plein contrôle sur les ressources halieutiques des côtes est et ouest. La pêche étrangère a été presque complètement éliminée, petit à petit, et les allocations aux flottilles canadiennes ont augmenté comme le révèle le tableau 10. L'industrie canadienne a réagi en augmentant sa capacité de prise d'une ressource plus abondante qu'auparavant. Étant donné la nature compétitive de la pêche, cette expansion s'est vite traduite par une surcapacité dans les secteurs de l'exploitation et de la transformation, d'où la pression accrue exercée sur la ressource.

**Tableau 10: Allocations de poissons de fond de l'Atlantique**



Au début des années 80, la récession économique, alliée à des taux d'intérêt élevés et à la baisse des prix, a provoqué une crise au sein de l'industrie. Les grandes sociétés étaient sérieusement endettées et au bord de la faillite.

L'industrie a trouvé de nouvelles sources de financement et s'est restructurée, grâce surtout à l'intervention du gouvernement. Sur la côte atlantique, la société Fishery Products International s'est formée à partir de quatre sociétés en faillite. L'entreprise a par la suite été privatisée. National Sea Products est une autre société qui a reçu un appui financier du gouvernement au cours de cette période en plus d'un appui de secteur privé.

En 1984, le Ministère a instauré un nouveau système d'allocations aux entreprises, ou de droits de quasi-propiété, pour le secteur hauturier de l'Atlantique. Dans le cadre du programme, divers stocks de poissons sont alloués à des sociétés individuelles qui sont encouragées à les exploiter le plus économiquement possible. Cette pratique a eu des effets bénéfiques sur la compétitivité de l'industrie de la transformation du poisson au Canada.

Sur la côte du Pacifique, le gouvernement fédéral a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à stabiliser et à mettre en valeur les stocks de poissons du Pacifique. En mars 1985, le Canada et les États-Unis ont ratifié un traité relatif au saumon du Pacifique en vertu duquel chaque pays est encouragé à conserver et à valoriser ses stocks de saumons en réduisant les interceptions, en évitant la surpêche et en s'assurant que chacun tire parti de ses efforts de production.

En octobre 1986, la nouvelle Politique nationale de gestion de l'habitat du poisson a été divulguée. Son objectif est un gain net global de la productivité des habitats pour les ressources halieutiques du Canada par la conservation, la reconstitution et la valorisation des habitats du poisson. Cela revêt une importance particulière pour les stocks de saumons.

En juin 1987, 208 millions de dollars ont été octroyés pour cinq ans au Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS). Le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir plus de

40 millions de dollars par an jusqu'en 1991 et après. En 1985, la mise en valeur des salmonidés a été responsable d'environ 14 % du poids et de 21 % de la valeur au débarquement de la prise de saumons à des fins commerciales. D'ici le début des années 90, on s'attend à ce que le PMVS soit responsable du tiers de la production de salmonidés en Colombie-Britannique.

Les pêches en eaux douces sont de plus en plus menacées par la pollution et les effets du développement économique. La gestion des pêches en eaux douces et de l'habitat du poisson est répartie entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les ministères au sein de ces administrations. Toutefois, le gouvernement fédéral a franchi une étape importante en adoptant la Politique nationale de gestion de l'habitat du poisson; pour la première fois, les buts nationaux en matière de protection de l'environnement aquatique étaient esquissés. Les mesures envisagées en vertu de la politique comprennent la création d'une banque d'indemnités pour l'habitat régional et la conclusion d'une entente quinquennale avec Habitat faunique Canada en vue de conserver et de reconstituer les habitats du poisson.

### 3. Aperçu

**Tendances au niveau des ressources:** Sur la côte atlantique, les bateaux canadiens de pêche hauturière ont dans l'ensemble augmenté leurs taux de prises des principales espèces de poissons de fond; ces taux, qui étaient de huit tonnes en 1975 atteignent de 15 à 19 tonnes de poissons par jour depuis 1982. Des taux de prises supérieurs entraînent une réduction du coût d'exploitation. Par contre, les taux de prises de nombreux stocks avoisinants à l'extérieur de la limite des 200 milles ont continué à baisser ou sont restés assez bas depuis 1977. Les prises de morue du nord, le stock de morue le plus important de l'Atlantique nord-ouest, sont passées de 138 000 tonnes en 1978 à 235 000 tonnes en 1987. Des avis scientifiques récents portent à croire que le stock est beaucoup plus petit que prévu au cours des années antérieures. On a donc constitué une équipe d'étude indépendante de la morue du nord pour examiner à fond la situation du stock.

Les perspectives pour les principales espèces de crustacés sont variées. Les débarquements récents de homard résultent notamment des améliorations dans le niveau de recrutement des stocks commerciaux et il ne devrait pas y avoir d'autres augmentations dans les débarquements futurs. Les débarquements de crevettes ont plus que doublé depuis 1984 et les débarquements futurs sont plutôt liés à l'aspect économique de l'exploitation qu'à la disponibilité de la ressource. Pour ce qui est du crabe des neiges, la plupart des concentrations d'importance commerciale sont maintenant totalement exploitées soit aux niveaux prévus soit au delà de ces niveaux; les débarquements futurs ne devraient pas dépasser les niveaux records établis au début des années 80.

Les prises de hareng de stocks individuels ont varié considérablement au cours des ans. Ces derniers temps, certains stocks se sont appauvris faute de recrutement. Toutefois, les principales pêches de hareng de l'Atlantique sont très rentables étant donné la forte demande de roque sur le marché japonais. Un programme de pêche expérimentale a été entrepris en 1987 pour déterminer la quantité d'oeufs et cela a permis d'améliorer les recettes des pêcheurs et des transformateurs. On prévoit que les débarquements se stabiliseront au cours des prochaines années.

La stratégie de conservation du saumon de l'Atlantique, adoptée en 1984, s'avère très concluante et, en général, le programme semble atteindre ses objectifs. Il s'agit d'un programme quinquennal qui sera terminé vers la fin de 1988 et dont les résultats seront examinés en 1989.

En 1989, la prise totale de saumon sur la côte du Pacifique devrait être inférieure à la récolte de 1988. On s'attend à ce que les prises de saumon rose baissent d'environ 50%, ce qui devrait être équilibré par une prise plus abondante de saumon rouge de plus grande valeur. Si l'on se fie aux remontes du fleuve Fraser, la prise de saumon rouge devrait atteindre environ neuf millions de poissons, celle de saumon rose près de 10 millions et celle de saumon kéta 3,5 millions de poissons.

Les évaluations du stock de hareng sur la côte ouest indiquent que celui-ci totalisera 208 000 tonnes par rapport à 166 000 tonnes en 1988. En se basant sur les recommandations scientifiques, on a fixé à 41 350 tonnes le total des prises admissibles (TPA) allouées à la pêche du hareng plein.

Les évaluations actuelles des douze espèces ou groupes d'espèces principaux de poissons de fond montrent que la plupart sont en bon état. Seuls les stocks de morue-lingue du détroit de Géorgie, de sébaste à longue mâchoire et de plie de Californie exigent que des restrictions soient imposées.

Les contingents de flétan des pêcheurs canadiens ont atteint 12,5 millions de livres en 1988, ce qui ne s'était jamais vu auparavant. On s'attend à des contingents sensiblement inférieurs au cours des prochaines années.

Les stocks intérieurs dépérissent à cause de la surpêche, de la pollution et de la dégradation de l'habitat.

**Demande du marché:** La demande totale de fruits de mer est à la hausse parce que les consommateurs s'intéressent beaucoup aux produits de la pêche et que les stocks intérieurs de la plupart des marchés d'exportation sont à la baisse. Les perspectives du marché à long terme pour les fruits de mer canadiens sont bonnes particulièrement en ce qui a trait au saumon, à la roque de hareng, au capelan et aux espèces dulcicoles. Toutefois, pour le poisson de fond, les perspectives à court terme sont moins certaines.

Tout semble prouver, qu'à la suite des prix records de 1987, il y a une substitution importante d'espèces de merlans d'Amérique du sud et de goberges d'Alaska. L'industrie canadienne devra maintenir l'efficacité de ses opérations afin de garder sa part du marché et des profits.

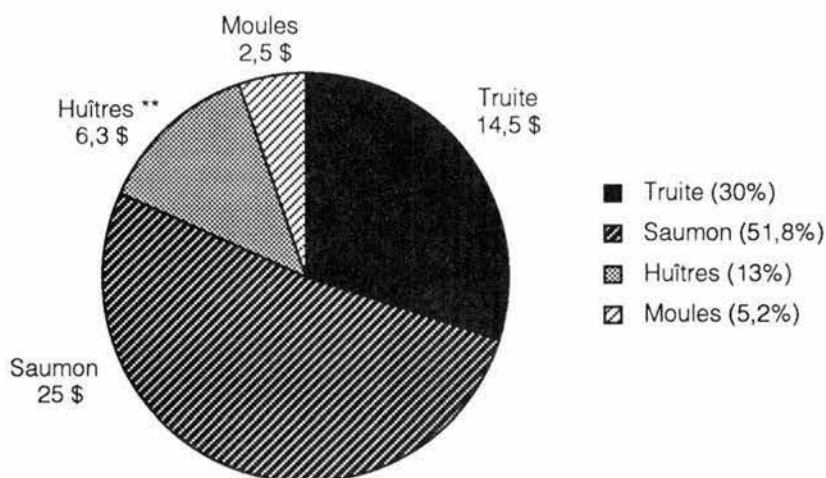
Par ailleurs, les consommateurs sont de plus en plus avisés. Ils savent, par exemple, que la qualité et la valeur nutritive du bœuf et de la volaille se sont améliorées au cours des dernières années. Ils savent également que la détérioration croissante de l'environnement aquatique pourra influencer sur la salubrité des produits de la pêche.

**Perspectives de l'industrie:** La forte demande en 1987 s'est traduite par des prix records pour les pêcheurs et par des profits sans précédent pour la plupart des transformateurs. Toutefois, en raison de la substitution d'espèces et d'une baisse de la demande, les prix du poisson de fond ont baissé en 1988 et les transformateurs de ces espèces auront des profits beaucoup moins élevés cette année. Les transformateurs de mollusques, de crustacés et de poissons pélagiques n'ont pas eu à subir de baisses de prix. Les entreprises de la côte ouest devraient maintenir leurs profits puisque les prix des principaux produits (saumon, roque de hareng et poisson de fond frais) restent élevés. La hausse des prix d'intérêt et la remontée du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de 1988 ont réduit les marges bénéficiaires de l'industrie.

Le Canada exporte la plupart de ses fruits de mer à l'issue d'une transformation minimale. L'avenir de l'industrie repose sur la diversification et la fabrication de produits à valeur ajoutée.

**Aquiculture:** L'industrie aquicole au Canada est relativement récente par rapport à d'autres pays. Bien que l'aquiculture soit pratiquée depuis des siècles dans certaines parties d'Europe et d'Asie, ce n'est que dans les années 50 qu'une production commerciale intensive a été amorcée au Canada. En 1987, la valeur totale de la production aquicole au Canada a été estimée à 48,3 millions de dollars. Le tableau 11 indique que plus de la moitié de cette valeur est attribuable à la salmoniculture. On élève aussi d'autres espèces comme la truite, les huîtres et les moules.

**Tableau 11: Valeur estimative de la production aquicole au Canada en 1987\* (en millions de dollars)**

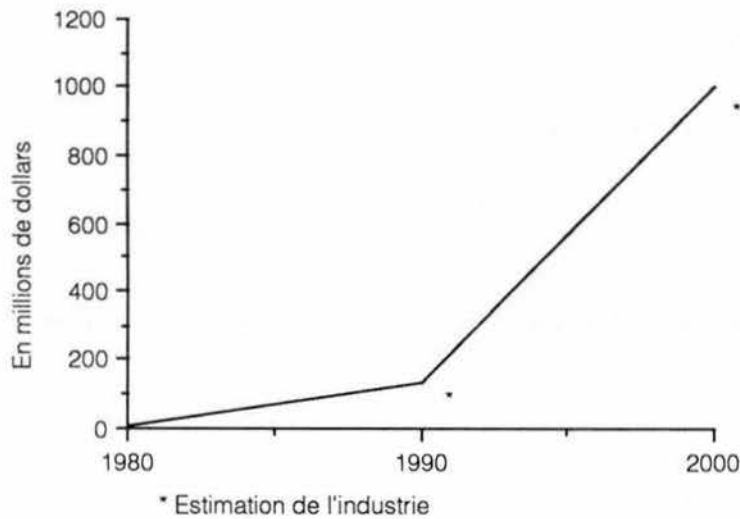


\*Données de production préliminaires. Ne tient pas compte de la production modeste d'autres espèces.

\*\*Comprend la récolte des gisements publics et privés.

La valeur de la production aquicole au Canada (48,3 millions de dollars) représentait environ 3 % de la valeur totale au débarquement des pêches canadiennes en 1987. L'aquiculture continuera de se développer rapidement, comme l'indique le tableau 12, et l'on s'attend à ce que la production dépasse les 100 millions de dollars d'ici 1990. Enfin, l'industrie aquicole estime que sa production pourrait atteindre un milliard de dollars d'ici l'an 2000.

**Tableau 12: Prévisions de l'industrie aquicole au Canada**



L'aquiculture est pratiquée dans tout le Canada bien que l'étendue des activités et la nature des espèces varient considérablement.

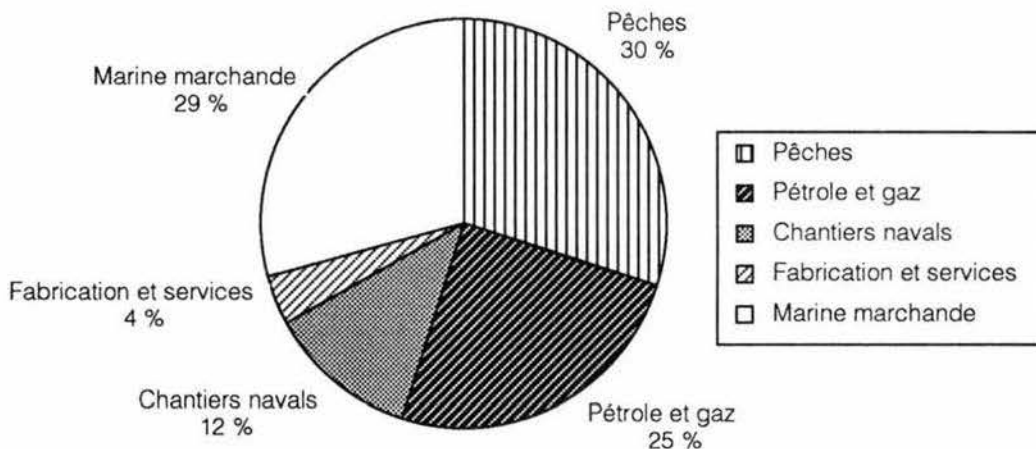
- L'industrie aquicole en Colombie-Britannique est concentrée sur le saumon (le coho, le quinnat et, dans une moindre mesure, le saumon de l'Atlantique et le saumon arc-en-ciel), les huîtres et la truite. En 1987, environ 1 000 tonnes de saumons ont été exploitées. D'après les prévisions, la production pourrait dépasser 30 000 tonnes en l'an 2000.
- L'aquiculture commerciale des Prairies repose essentiellement sur la truite et l'omble chevalier. La truite est le principal poisson d'élevage en Ontario et au Québec. En Ontario, on a aussi commencé l'élevage du saumon à titre d'essai. Au Québec, un certain nombre de moulières et un établissement salmonicole pratiquent maintenant l'aquiculture à des fins commerciales.
- Dans les provinces Maritimes, l'industrie aquicole est concentrée sur la culture de la truite, du saumon, des moules et des huîtres. Le Nouveau-Brunswick est la province qui élève le plus grand nombre de saumons de l'Atlantique au Canada et l'Île-du-Prince-Édouard quant à elle vient au premier rang pour ce qui est de la culture des moules. La Nouvelle-Écosse est un producteur de plus en plus important de toutes les espèces mais, à l'heure actuelle, la trutticulture est l'activité qui contribue davantage à la valeur totale de la production aquicole dans cette province.
- L'industrie aquicole de Terre-Neuve est modeste comparativement aux secteurs de l'industrie ailleurs au Canada, mais elle croît en importance. À l'heure actuelle, l'aquiculture est concentrée sur l'élevage des moules.

L'essor de l'industrie est assujéti à trois facteurs. Premièrement, il y a une forte demande d'espèces cultivées au Canada et, dans bien des cas, les produits aquicoles trouvent de nouveaux débouchés. Deuxièmement, l'étendue du littoral canadien et l'excellence des milieux marins et dulcicoles et des conditions climatiques sont propices à la production aquicole. Enfin, le Canada est situé à proximité d'un vaste marché de consommation, celui des États-Unis, qui lui donne un autre avantage par rapport à ses principaux concurrents.

#### 4. Secteur des océans

La part du produit national de notre pays attribuable au secteur océanique s'élève à plus de huit milliards de dollars et l'on y trouve plus de 140 000 emplois. Le tableau 13 indique les composantes du secteur en question.

**Tableau 13: Secteur des océans—Production des sous-secteurs**



Le Canada s'est doté d'une Stratégie sur les océans en septembre 1987. Celle-ci sert de cadre à la gestion des océans et de leurs ressources. Cette stratégie porte en outre sur l'importance des océans pour l'économie du Canada. Le Ministre annonçait également que d'autres mesures seraient prises pour renforcer le régime canadien de gestion des océans, y compris l'établissement d'une zone économique exclusive et d'une zone contigüe et l'élaboration d'une Loi sur les océans du Canada.

**Sous-secteur de la fabrication et des services:** Cet élément dynamique des industries océaniques du Canada se compose d'environ 500 sociétés et 6 000 employés. En 1986, ces entreprises ont vendu pour environ 300 millions de dollars et bien que cela ne représente que 4 % de la production totale du secteur océanique, il s'agit d'un sous-secteur qui pourrait évoluer rapidement comme industrie d'exportation.

Un tiers environ des services océaniques et des entreprises manufacturières sont localisés sur la côte atlantique du Canada, un tiers sur la côte du Pacifique et l'autre tiers dans le centre du Canada. Le nouveau Conseil national des affaires maritimes est un lien indispensable entre le gouvernement et l'industrie.

Les sociétés canadiennes dans le sous-secteur de la fabrication et des services ont une renommée internationale dans les domaines des sciences, de la technologie et du génie océaniques. Les produits vont des instruments océanographiques et hydrographiques à ceux qui sont employés en télédétection marine, aux submersibles et aux appareils servant à étudier le fond marin. Les services d'information dans le domaine des océans sont de plus en plus importants et cela comprend la saisie et l'interprétation des données.

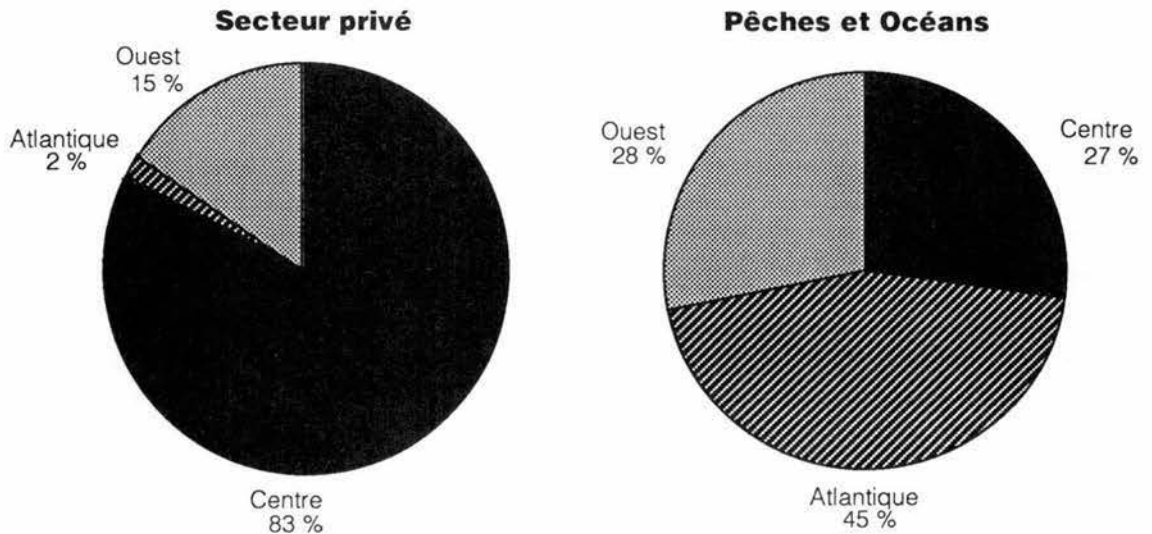
Les industries du secteur de la fabrication et des services océaniques ont pu s'implanter à cause d'un certain nombre de facteurs clés: les possibilités commerciales associées à l'exploration pétrolière et gazière en mer; l'existence d'instituts nationaux des sciences marines, environnementales et halieutiques; les achats du gouvernement et les sommes affectées à la recherche et au développement, ainsi que les exigences liées à la défense maritime.

L'industrie pétrolière et gazière off-shore est en crise et cela a une influence considérable sur tout le secteur océanique. Les dépenses et les emplois ont périclité après avoir atteint un point culminant en 1985. Voici les facteurs qui influenceront sur le rendement futur du secteur:

- l'augmentation mondiale des prix du pétrole;
- le développement du projet Hibernia;
- la participation du gouvernement;
- l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

**Dépenses pour les sciences et la technologie (S&T):** Les établissements de recherche de Pêches et Océans ont contribué énormément à l'évolution de cette industrie. Ces établissements sont concentrés également mais non pas exclusivement à l'Institut océanographique de Bedford, en Nouvelle-Écosse, et à l'Institut des sciences de la mer, en Colombie-Britannique. L'activité et les dépenses dans les secteurs des sciences et de la technologie s'exercent principalement dans le centre du Canada. Ainsi, les secteurs public et privé ont affecté peu de fonds à l'activité scientifique dans l'Atlantique canadien. Par contre, les trois quarts des sommes que le Ministère consacre aux activités scientifiques et technologiques sont acheminées vers les régions côtières du pays et y ont entraîné la création d'industries satellites (voir tableau 14).

**Tableau 14: Dépenses pour les sciences et la technologie**



## 5. Industrie de la pêche récréative

La pêche récréative au Canada contribue sensiblement au développement socio-économique du pays. Cinq millions et demi de Canadiens et plus de 900 000 touristes ont pratiqué la pêche sportive dans nos eaux marines et intérieures en 1985.

La pêche récréative est pratiquée dans les eaux marines et en eaux douces. Les eaux au large de la côte atlantique offrent de nombreuses possibilités de pêche récréative bien que certaines d'entre elles soient encore sous-développées. Les pêcheurs sportifs pêchent le thon rouge de même que le maquereau, la gorgone, le flétan et le bar d'Amérique.

Sur la côte Pacifique, les saumons quinnat et coho de même que le saumon rose sont les espèces préférées des pêcheurs sportifs qui prennent également du flétan, du sébaste, de la morue-lingue et d'autres espèces vivant en eau salée.

Malgré l'importance de la pêche marine au Canada, 90 % de la pêche récréative est pratiquée en eaux douces parce que les grandes agglomérations sont situées à l'intérieur des terres. Les pêcheurs sportifs taquinent une cinquantaine d'espèces dulcicoles comme le doré jaune, le grand brochet, l'achigan, l'éperlan argenté et la perchaude. Le saumon, le maskinongé et la truite arc-en-ciel anadrome sont pêchés en eaux douces par des pêcheurs sportifs expérimentés. En 1985, les pêcheurs sportifs ont dépensé 4,4 milliards de dollars pour l'achat de biens et de services se rapportant directement à la pêche récréative dont environ 2,5 milliards de dollars pour la nourriture, l'hébergement, l'exploitation des bateaux et l'équipement de pêche. Ils ont en outre estimé que 1,9 milliard de dollars étaient directement associés à leurs activités de pêche récréative. Les pêcheurs sportifs étrangers ont dépensé au-delà de 520 millions de dollars au Canada, ce qui a contribué sensiblement aux rentrées sur les opérations de change.

Font aussi partie de l'industrie les propriétaires de pavillons, les pourvoyeurs, les exploitants de bateaux de louage, les guides, les fabricants d'équipement, les détaillants, les fournisseurs de bateaux et d'équipement et toute une panoplie de services d'un bout à l'autre du pays. L'argent dépensé par les pêcheurs sportifs soutient une industrie qui génère plus de 40 000 emplois au Canada.

## **6. Initiatives**

En 1989-90, le Ministère cherchera essentiellement à compléter un certain nombre d'initiatives à long terme énoncées à la sous-section des points saillants et dans celle qui suit intitulée Initiatives annoncées antérieurement.

## **7. État des initiatives annoncées antérieurement**

Les lignes qui suivent présentent la situation des initiatives dont il a été question dans les Plans de dépenses précédents. Le tableau 15 donne l'établissement des coûts des initiatives déjà signalées.

**Traité Canado-américain sur le saumon du Pacifique:** Ce traité, signé en 1985 après 15 ans de négociation, a permis d'établir des principes fondamentaux en ce qui concerne la conservation et l'exploitation équitable de la ressource, et un mécanisme permettant de réglementer annuellement les activités dans les principales pêches d'interception. La gestion des pêches de saumon a été pratiquée dans le cadre du régime établi par le Traité. On n'a pas encore mené à terme la négociation d'une entente en vue de partager les prises du saumon du fleuve Yukon. Un plan d'action a été élaboré en vue de remédier à la situation et les négociations se poursuivront dans un but identique.

**Plans et programmes de gestion de l'habitat du poisson:** Le Ministère a poursuivi la mise en oeuvre de sa Politique de gestion de l'habitat du poisson qui fut approuvé par le Ministre en 1986 et qui prévoit un gain net de la capacité de production des habitats du poisson. Des groupes opérationnels plus efficaces ont été mis sur pied dans les régions en vue d'appliquer le principe d'aucune perte nette/gain net d'habitat ainsi que la stratégie d'action concertée. À titre d'exemples, les questions touchant l'exploitation des placers au Yukon ont enfin été résolues de façon concluante et l'Autorisation de rejet d'effluents dans les eaux du Yukon fréquentées par le poisson ainsi qu'une directive d'orientation connexe ont été élaborées et annoncées; un protocole d'entente unique en son genre en matière de gestion de l'environnement a été mis au point avec la Commission du port de North Fraser en vue de créer la première banque d'indemnisation au Canada en matière d'habitat du poisson pour que l'estuaire du fleuve Fraser nord puisse en tirer des bénéfices; les conflits entre l'industrie du bois et celle des pêches en Colombie-Britannique ont été résolus moyennant l'application de lignes directrices intégrées; un centre de valorisation de l'habitat du poisson sans but lucratif a été établi au Nouveau-Brunswick; une entente quinquennale a été conclue avec Habitat faunique Canada visant à la conservation ainsi qu'à la reconstitution des habitats du poisson par un rassemblement des ressources du secteur privé et, enfin, nous avons continué nos efforts en vue d'élaborer des politiques de conformité et d'application des règlements à l'égard des articles 31 et 33 de la Loi sur les pêcheries. Comme la gestion de l'habitat du poisson est considérée comme étant une activité permanente du Ministère, cette initiative est considérée comme étant terminée pour ce qui est des rapports à présenter et ne sera plus signalée dans cette partie des Plans de dépenses.

**Convention définitive des Inuvialuit:** Le Ministère a poursuivi la mise en oeuvre des dispositions de la Convention définitive des Inuvialuit portant sur les pêches. Le Ministère a délégué deux participants au Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP) établi conformément à la Convention pour conseiller le Ministre sur la gestion des pêches dans l'ouest de l'Arctique et sur le Versant nord du Yukon. Le Ministère a tenu compte des recommandations du CMGP et modifié les contingents de certains cours d'eau à l'intérieur de la région habitée par les Inuvialuit et prohibé la pêche dans la rivière Big Fish. Des modifications aux règlements ont été amorcées par le Ministère pour tenir compte de la disposition sur la pêche autochtone. Par ailleurs, le CMGP est d'accord avec un programme de contrôle annuel des prises et avec la tenue de consultations annuelles avec les collectivités sur la question des pêches et l'état général de celles-ci. Enfin, le Comité étudie actuellement une proposition visant à l'inscription des pêcheurs sportifs non touchés par la convention et qui veulent accéder aux terres des Inuvialuit. Le système proposé a été élaboré par Pêches et Océans.

**Mise en oeuvre de l'entente sur la rivière Nechako:** En vertu de l'arrangement à l'amiable conclu en 1987 avec la société Alcan Aluminium Limitée, le Ministère a édicté un règlement ainsi qu'un décret conformément aux obligations du Canada. De plus, des comités directeurs et techniques ont été mis sur pied en vue d'orienter la recherche appliquée dans le domaine des pêches, de choisir et d'appliquer des mesures correctives pour que la production du poisson soit maintenue et de surveiller l'évolution du programme de conservation des pêches dans la Nechako.

**Mise en oeuvre de la Stratégie sur les océans:** La mise en oeuvre de la Stratégie sur les océans va bon train, notamment en ce qui a trait au développement technologique dans le domaine maritime. Au nombre des initiatives récentes, mentionnons l'établissement du Conseil national des affaires maritimes, organisme chargé de conseiller le Ministre et composé de représentants du secteur océanique, ce qui comprend l'industrie, le milieu universitaire et autres groupes d'intérêt; la préparation d'un projet de cartographie marine et de développement technologique de Pêches et Océans/Énergie, Mines et Ressources intitulé Programme sur les régions pionnières océaniques et l'annonce des premières initiatives dans le cadre du Programme.

**Tableau 15: Coûts des initiatives annoncées antérieurement**

(en milliers de dollars)	Dépenses au 31 mars 1988		Prévu 1988-1989		<b>1989-1990</b>		Besoins des années futures	
	\$	A-P	\$	A-P	\$	A-P	\$	A-P
Traité canado-américain sur le saumon du Pacifique	26 902	184	10 297	76	<b>10 297</b>	<b>76</b>	10 297	76 en permanence
Plans et programmes sur l'habitat du poisson	746	17	1 825	27	<b>1 720</b>	<b>26</b>	1 720	26 en permanence
Convention définitive des Inuvialuit	1 143	—	581	—	<b>605</b>	—	629	—
Mise en oeuvre de l'entente sur la rivière Nechako	150	—	678	2	<b>567</b>	<b>2</b>	587	2 1990-1991 645 2 1991-1992 664 2 1992-1993
Mise en oeuvre de la Stratégie sur les océans	—	—	475	5	<b>475</b>	<b>5</b>	475	5 en permanence

## E. Efficacité du Programme

L'efficacité du Programme au ministère des Pêches et des Océans est vérifiée de deux façons: premièrement, par le biais d'évaluations périodiques qui permettent de revoir la justification des activités ou sous-activités ministérielles, d'en déterminer l'efficacité, d'examiner les options et de faire des recommandations et, deuxièmement, par la collecte et l'analyse des données sur le rendement. Celles-ci sont consignées dans la section ii intitulée Analyses par activité; les résultats des évaluations complétées sont indiqués dans la présente section.

En 1988-1989, le Ministère a entrepris d'élaborer des modèles d'efficacité pour les activités et les sous-activités composant le Programme des pêches et océans. Cela comprend également le recensement d'indicateurs de réalisation et d'atteinte des objectifs. Jusqu'ici, des modèles ont été conçus pour les Sciences biologiques, les Pêches dans le Pacifique et en eaux douces, la Gestion de l'habitat et les Ports pour petits bateaux. Le Ministère envisage l'application permanente des indicateurs proposés pour ces modèles qui, à l'avenir, pourraient faire partie intégrante des rapports du rendement.

### Cadres d'évaluation

Les cadres d'évaluation sont les plans détaillés des évaluations de programme qui indiquent les questions devant être examinées dans le cadre d'une évaluation de même que les renseignements permettant de réaliser ces évaluations. L'année dernière, nous avons fait état

des cadres élaborés pour la Politique du Ministère sur la gestion de l'habitat et le Programme de mise en valeur des salmonidés. Les questions devant être évaluées sont les suivantes:

**Politique sur la gestion de l'habitat du poisson:** Cette évaluation vise à déterminer si la politique actuelle atteint ses objectifs biologiques et économiques. La partie biologique de l'évaluation permettra de déterminer jusqu'à quel point les habitats du poisson ont été conservés, reconstitués et mis en valeur afin d'en arriver à un gain net de leur capacité de production. Par la suite, l'évaluation servira à examiner les avantages socio-économiques résultant d'une plus grande capacité de production ainsi que la façon dont ces avantages ont été répartis.

Cette évaluation n'aura lieu que dans plusieurs années étant donné le temps requis pour la mise en oeuvre intégrale de la nouvelle politique et pour mesurer la capacité de production des habitats. Entre-temps, une évaluation provisoire doit avoir lieu en 1990-1991 afin de vérifier si les principes fondamentaux de la politique ont pu être intégrés dans le programme actuel de gestion de l'habitat. Ces principes sont les suivants;

- consolider le programme entre les régions et veiller à ce que les gestionnaires des pêches et les scientifiques du Ministère pour les questions d'habitat collaborent étroitement à résoudre les problèmes relatifs à l'habitat;
- s'assurer que les projets d'aménagement sont conformes aux dispositions de la Loi sur les pêcheries en matière d'habitat et prévoient également un dédommagement approprié de toute perte d'habitat causée par les projets; et
- solliciter l'appui du public, des utilisateurs de la ressource et d'autres organismes de réglementation pour ce qui est d'atteindre les objectifs de la politique.

**Programme de mise en valeur des salmonidés du Pacifique (PMVS):** L'évaluation du PMVS qui est décrite de façon plus détaillée à la section III (voir page 129) touche à deux questions qui doivent être envisagées au niveau du programme, des composantes et du projet. La première de ces questions porte sur l'évaluation de l'apport du PMVS aux échappées et aux prises de saumon, compte tenu des répercussions sur les stocks sauvages et la production d'élevage dans le cadre du programme. La deuxième question consiste à déterminer jusqu'à quel point les objectifs socio-économiques du PMVS ont été atteints et jusqu'à quel point le programme a permis d'accroître les bénéfices nets du secteur des pêches, de créer des emplois, de stimuler le développement économique et régional et de favoriser les autochtones. Cette évaluation est prévue en 1991-1992. Entre-temps, les responsables du programme s'apprêtent à rassembler l'information et à faire la recherche qui permettront d'étudier ces deux questions lors de l'évaluation.

### **Résultats des évaluations de programme**

Le Ministère a réalisé deux évaluations au cours de l'année dont voici les résultats.

**Hydrographie:** L'hydrographie est une sous-activité qui relève du Service hydrographique du Canada (SHC) à l'intérieur du Ministère. Les points qui ont été évalués sont les suivants: le rôle et le mandat du SHC, le niveau de service aux utilisateurs, les effets du développement technologique par le SHC sur le secteur privé, la capacité de celui-ci d'assumer certaines

fonctions du SHC, la possibilité d'accroître les recettes et les répercussions probables des nouveautés technologiques sur les produits du SHC.

Au cours de l'évaluation, des entrevues ont eu lieu avec les utilisateurs des produits du SHC y compris des plaisanciers, des pêcheurs, des fonctionnaires, des sociétés exploitantes de ressources et des armateurs. D'autres ont eu lieu avec les détaillants des produits du SHC, les compagnies ou les instituts s'occupant d'hydrographie, les sociétés et les universités qui ont participé aux projets de recherche et de développement du SHC, ainsi que les représentants des pays membres de l'Organisation hydrographique internationale.

L'évaluation a révélé que le taux de satisfaction global pour les produits du SHC est des plus élevés, que les produits du Service sont parmi les meilleurs du monde et que dans certains domaines, comme la recherche et le développement, le SHC fait figure de pouce.

Voici quelques-unes des recommandations principales qui sont issues de l'évaluation:

- bien que le SHC ne puisse à lui seul s'occuper des travaux d'hydrographie, afin de créer une industrie viable dans ce domaine, il doit continuer d'impartir certains de ses levés au secteur privé pour aider celui-ci dans ses projets d'hydrographie au Canada;
- le SHC devrait étudier la possibilité de confier l'impression, la commercialisation et la distribution des cartes et des publications au secteur privé parce qu'on y trouve beaucoup d'experts dans ces domaines et que la vente et la distribution n'ont pas été perçues comme les points forts du SHC;
- le secteur privé devrait être incité à fabriquer des produits spéciaux à l'intention des utilisateurs en se servant des données du SHC et en remboursant la Couronne à l'aide de redevances ou de droits de permis;
- le SHC devrait continuer d'impartir la plupart de ses projets de recherche et de développement afin de maximiser le transfert technologique et les possibilités de mise en marché;
- le SHC devrait être plus "visible" auprès des clients pour que les utilisateurs soient mieux informés de la diversité et de l'utilité de ses produits;
- il faudrait améliorer les communications entre le SHC et les distributeurs, les plaisanciers et les pêcheurs pour que leurs besoins soient pris en considération lorsque le SHC produit ses cartes et ses publications.

**Ententes de développement économique et régional (EDER):** Le gouvernement fédéral et les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont conclu des Ententes de développement économique et régional (EDER) de même que des ententes auxiliaires sur le développement de l'industrie halieutique. On trouvera des renseignements détaillés sur les EDER à la section III, page 125. Ces ententes, qui prennent fin le 31 mars 1989, exigent que l'efficacité des travaux soit évaluée; voilà pourquoi des évaluations de grande envergure sont effectuées.

Entre-temps, des évaluations plus modestes ont été réalisées. Celles-ci indiquent que les ententes ont été concluantes sur le plan économique, en particulier les projets et

programmes d'infrastructure et d'amélioration de la qualité qui ont eu d'importantes répercussions. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, le pourcentage de poisson de catégorie A était de 80 % en 1987 comparativement à 42 % les années précédentes. Ces améliorations sont attribuables en grande partie aux efforts de développement. Les projets d'entreposage et de fabrication de glace ont aidé sensiblement à améliorer la qualité dans toutes les Provinces maritimes. De nouveaux emplois ont été créés bien que cela ne soit pas un des buts avoués des ententes auxiliaires. La stimulation de l'industrie aquicole et du saumon notamment a favorisé la création d'emplois. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, le projet d'élevage en nasses du saumon a généré 124 emplois à plein temps et 63 emplois à temps partiel. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le programme est en grande partie responsable des nouveaux emplois créés dans l'industrie ostréicole dont les effectifs sont passés de 350 pêcheurs en 1981 à 1 720 en 1987. Les bénéfices des pêcheurs se sont aussi accrus grâce aux ententes de développement économique et régional: en Nouvelle-Écosse, par exemple, le projet visant à remplacer les moteurs à gaz des bateaux de pêche par des moteurs diesel a permis aux pêcheurs d'économiser 246 000 \$ annuellement, soit environ 3 000 \$ par bateau.

Certains aspects des programmes de développement qui ont été bien reçus sont maintenant moins urgents. Grâce au programme de rachat des permis de pêche commerciale du saumon, on a pu récupérer 79 % des permis, ce qui est supérieur à l'objectif de 50 %. Bien qu'il puisse être encore important de racheter ce qui reste, cela ne presse plus comme avant. De même, comme la plupart des régions ont été bien dotées en installations de fabrication de glace, cet aspect du programme ne sera plus aussi prioritaire sauf pour les régions éloignées.

La plupart des intéressés semblent d'avis que les ententes auxiliaires renouvelées devraient porter davantage sur la recherche et le développement de meilleures méthodes d'exploitation et sur la conception de nouveaux produits et de nouvelles façons d'utiliser les espèces nouvelles ou traditionnelles plutôt que sur les programmes d'aide et d'infrastructure.

En un mot, les ententes auxiliaires sur les pêches ont eu des effets positifs dans l'ensemble. L'économie des trois Provinces maritimes s'est maintenue ou s'est améliorée grâce à ces programmes. De plus, la plupart sont d'avis que les rapports entre les gouvernements fédéral et provinciaux se sont aussi améliorés.

### **Rapports prévus en 1989-1990**

Les rapports de deux évaluations doivent être présentés en 1989-1990. Il s'agit de la Commission des pêcheries des Grands Lacs (CPGL) et du Programme de développement de carrière des agents des pêches.

**Commission des pêcheries des Grands Lacs:** La CPGL a été établie en 1955 par les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique et son but principal est d'assurer la maximalisation des populations de poissons qui intéressent les deux pays. La Commission s'est surtout employée à éliminer ou à réduire les populations de lamproies marines dans les Grands Lacs. On trouvera de plus amples renseignements sur le Programme de lutte contre la lamproie marine à la section III du document.

Un comité d'évaluation canado-américain examine actuellement le mandat de la Commission, l'efficacité de ses activités, la pertinence de sa recherche et les options possibles.

**Programme de développement de carrière des agents des pêches:** Il s'agit d'un programme de développement de carrière à l'intention des agents des pêches. Les évaluateurs examineront jusqu'à quel point le programme a inculqué aux agents des pêches les connaissances et les aptitudes leur permettant d'atteindre un niveau maximum de compétence. Ils ont aussi évalué l'efficacité générale du programme dans sa forme actuelle et cherché à savoir si de nouveaux besoins en formation doivent être comblés.

---

## **Section II**

### **Analyse par activité**

---

#### **A. Sciences**

##### **Objectif**

Faire en sorte que des données scientifiques répondant à des normes internationales élevées puissent être mises à la disposition du gouvernement du Canada aux fins de l'élaboration de politiques, de règlements et de lois sur les océans et les organismes aquatiques ainsi qu'à celle d'autres ministères du gouvernement, du secteur privé et du public aux fins de la planification et de la réalisation d'activités aquatiques; fournir une base de données scientifiques fiables pour la gestion des pêches et de l'habitat du poisson ainsi que pour l'aquiculture; rassembler et transmettre des données scientifiques sur l'effet de certaines substances dangereuses sur le poisson, l'habitat du poisson et les écosystèmes aquatiques; décrire et comprendre l'influence du climat et des processus océaniques sur les stocks de poissons, et leur interaction avec l'atmosphère; décrire et quantifier divers paramètres concernant le milieu marin susceptibles d'être utiles dans les domaines du génie maritime, du transport, etc.; cartographier les eaux canadiennes pour que la navigation s'effectue dans des conditions sécuritaires; faciliter les activités de pêche ainsi que les projets de développement et autres activités dans les eaux côtières et hauturières; mettre au point et perfectionner les méthodes et techniques dont a besoin le Ministère pour remplir son rôle scientifique et faire connaître certaines techniques à l'industrie canadienne afin d'améliorer le potentiel du secteur privé; faciliter le déroulement et la coordination des programmes du gouvernement touchant les sciences de la mer de concert avec les ministères intéressés, par l'entremise du Comité interministériel sur les océans (CIO).

##### **Description**

La gestion de l'activité scientifique se fait par l'entremise de trois sous-activités, à savoir les Sciences biologiques, les Sciences physiques et chimiques et l'Hydrographie.

**Sciences biologiques:** Cette sous-activité est responsable de l'évaluation des stocks et de la recherche connexe sur toutes les espèces principales qui composent la ressource afin de fournir une base scientifique pour gérer cette ressource en vue de son utilisation soutenue. Elle est en outre responsable de la recherche sur la dynamique des écosystèmes marins et dulcicoles ainsi que de la recherche et du développement expérimental qui permettront d'offrir des conseils et des services scientifiques aux aquiculteurs canadiens, d'augmenter la production des stocks sauvages de poissons, d'invertébrés aquatiques et de plantes marines et de prévenir l'apparition et l'éclosion de maladies contagieuses du poisson. Dans le domaine de l'habitat du poisson, cette sous-activité est responsable de l'acquisition du savoir et de la prestation de conseils et de services scientifiques nécessaires à la gestion du poisson, des invertébrés aquatiques, des mammifères marins et des plantes marines.

**Sciences physiques et chimiques:** Cette sous-activité est responsable du programme de recherche en océanographie physique et de la gestion des données connexes afin d'étayer la gestion des ressources halieutiques, le développement des régions extra-côtières, les prévisions atmosphériques, les services maritimes, les travaux côtiers, la défense et le transport maritime. Les subventions à la recherche et l'appui des navires aux universités sont consignés dans cette rubrique. La composante sciences chimiques s'occupe de la recherche et du

contrôle relatifs à la répartition, au cheminement et au sort des produits chimiques dans les écosystèmes marins et dulcicoles, des processus de contrôle et de la toxicité des produits chimiques sur les organismes aquatiques et les écosystèmes afin de prévoir les situations d'urgence, d'y faire face et de conseiller les organismes de réglementation.

**Hydrographie:** Le Service hydrographique du Canada (SHC) est chargé d'effectuer des levés sur le terrain et de recueillir des données pertinentes sur les marées, les niveaux d'eau et les courants aux fins de la compilation et de la publication de cartes exactes et d'autres documents concernant la navigation dans les eaux canadiennes et les eaux internationales adjacentes. Par ailleurs, le SHC participe avec Énergie, Mines et Ressources Canada à la préparation de cartes géophysiques à l'intention de ceux qui participent au développement des régions extra-côtières ainsi qu'à la négociation des frontières maritimes. Des techniques sont élaborées afin d'améliorer la précision et l'efficacité de la saisie des données et de la production de cartes. Les nouvelles techniques sont ensuite communiquées au secteur privé, le cas échéant.

### Sommaires des ressources

L'activité Sciences représente environ 27 % des dépenses de fonctionnement et 36 % des années-personnes qui ont été consenties au Ministère pour 1989-1990.

**Tableau 16: Sommaire des ressources de l'activité**

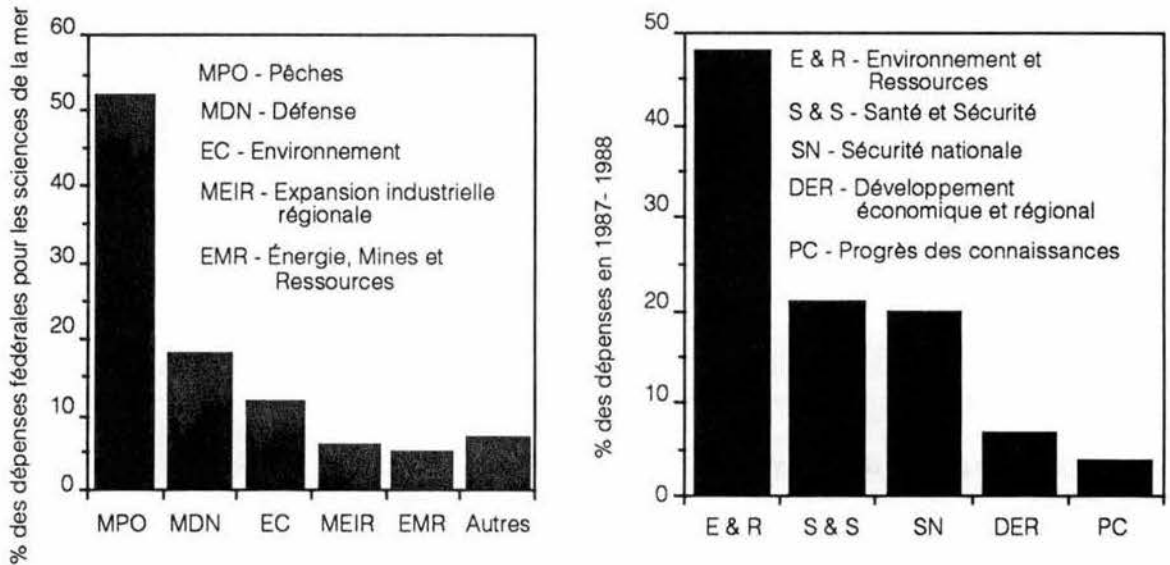
(en milliers de dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>		Prévu 1988-1989		Réal 1987-1988	
	<b>\$</b>	<b>A-P</b>	<b>\$</b>	<b>A-P</b>	<b>\$</b>	<b>A-P</b>
	Sciences biologiques	<b>109 086</b>	<b>1 177</b>	105 495	1 157	100 624
Sciences physiques et chimiques	<b>46 270</b>	<b>526</b>	42 339	495	43 275	503
Hydrographie	<b>38 779</b>	<b>476</b>	36 417	485	35 811	465
	<b>194 135</b>	<b>2 179</b>	184 251	2 137	179 710	2 105

Les dépenses totales de cette activité sont réparties de la façon suivante: environ 60,3 % pour les frais de personnel; 34,9 % pour les opérations; 4,5 % pour les dépenses en capital et 0,3 % pour les paiements de transfert.

Le Plan pluriannuel des sciences de la mer, élaboré par le Comité interministériel sur les océans, a révélé que sur 327 millions de dollars consacrés aux sciences de la mer par le gouvernement fédéral en 1987-1988 (voir tableau 17), 52 % l'ont été par Pêches et Océans; viennent ensuite le ministère de la Défense nationale et celui de l'Environnement qui ont dépensé respectivement 18 % et 12 % du montant alloué aux sciences de la mer. Le budget de S&T est axé principalement sur la protection de l'environnement ainsi que sur le développement

et la conservation des ressources naturelles (48 %); viennent ensuite les catégories "santé et sécurité" (21 %) et "sécurité nationale" (20 %); les sommes consacrées au développement économique et régional (7 %) et au progrès des connaissances (4 %) sont très modestes.

**Tableau 17: Financement des sciences de la mer par le gouvernement fédéral**



### Données sur le rendement et justification des ressources

Les travaux entrepris dans le cadre de cette activité ont donné les résultats suivants:

- meilleure compréhension et accroissement du nombre de données, de recommandations et de services scientifiques sur la biologie et l'exploitation des ressources halieutiques; l'écologie et l'habitat marins et dulcicoles; l'aquiculture et la mise en valeur des ressources. Ces résultats devraient permettre de gérer la pêche et la ressource halieutique de façon efficace;
- meilleure compréhension des phénomènes et des processus océaniques et des effets des contaminants sur les organismes et les écosystèmes aquatiques et communication d'information, de données et de recommandations scientifiques connexes afin d'appuyer la gestion et la mise en valeur des ressources marines et dulcicoles;
- production de cartes de navigation, de cartes des océans et de publications connexes et conseils sur les eaux du Canada et les eaux internationales avoisinantes;
- mise au point de techniques liées aux trois sous-activités et transfert de techniques éprouvées à l'industrie canadienne, notamment dans les domaines de l'aquiculture et de la mise en valeur des ressources, de l'océanologie, de l'hydrographie et de la cartographie.

Les résultats obtenus dans le cadre de cette activité sont présentés de façon plus détaillée au tableau 18.

**Tableau 18: Survol des résultats scientifiques**

<b>Activités opérationnelles</b>	<b>Avantages pour le client</b>	<b>Effets du Programme</b>
<b>Sciences biologiques</b>		
Évaluations annuelles de tous les principaux stocks exploités de poissons, d'invertébrés, de mammifères marins et de plantes marines.	Facilite la prise de décisions éclairées par les gestionnaires des pêches, l'industrie de la pêche, les agences de la marine et de réglementation et le public en général.	Permet une utilisation économique soutenue et le développement de ressources aquatiques renouvelables (s'applique à toutes les activités des Sciences biologiques).
Information et recommandations scientifiques sur l'état des stocks, les rendements prévus et l'effet des diverses options d'exploitation des principales ressources halieutiques.	Les clients disposent d'une meilleure base de connaissances qui permet de prédire l'abondance d'espèces pouvant intéresser les pêcheurs canadiens.	Information adéquate et meilleure compréhension des ressources halieutiques, de l'habitat du poisson et des processus aquatiques, ce qui facilite la prise de décisions éclairées (s'applique à toutes les activités des Sciences biologiques).
Études sur la dynamique des écosystèmes marins et dulcicoles qui sont importants pour la pêche au Canada.		
Méthodologies et avis scientifiques pertinents pour l'évaluation de l'incidence des dommages réels et virtuels aux populations de poissons, d'invertébrés et de mammifères marins par suite de la détérioration de l'habitat.	Connaissances et méthodologies appropriées pour la conservation, le rétablissement et l'aménagement de l'habitat du poisson.	
Techniques nouvelles et améliorées de production intensive de poissons, d'invertébrés et de plantes marines.	Les clients ont accès à des techniques d'aquiculture et de développement des ressources appropriées.	Accroissement de la capacité technologique du développement de l'aquiculture et des ressources au Canada.

**Tableau 18: Survol des résultats scientifiques (Suite)**

<b>Activités opérationnelles</b>	<b>Avantages pour le client</b>	<b>Effets du Programme</b>
<b>Sciences biologiques</b>		
<p>Délivrance de certificats de santé du poisson pour les stocks devant être transférés entre bassins hydrographiques, provinces et pays.</p>	<p>Freine la propagation de maladies transmissibles aux stocks sauvages.</p>	<p>La santé des stocks sauvages et des stocks d'élevage de poissons, d'invertébrés et de plantes marines est assurée.</p>
<p>Collections de données et de publications scientifiques, techniques et générales sur les ressources halieutiques, l'aquiculture et la mise en valeur des ressources ainsi que sur l'habitat du poisson.</p>		
<b>Sciences physiques et chimiques</b>		
<p>Publications scientifiques, techniques et générales sur les phénomènes et les processus océaniques.</p>	<p>Meilleure compréhension du milieu et des processus océaniques au sein de la population.</p>	<p>Le Canada contribue à la banque internationale de connaissances scientifiques et y a accès.</p>
<p>Collections de publications et de données océanographiques non traitées.</p>	<p>Des données sur les conditions océanographiques et les changements sur une longue période sont disponibles pour les analyses scientifiques et les études techniques.</p>	<p>Des occasions sont créées pour la mise en valeur et l'utilisation économique soutenue des ressources aquatiques et marines.</p>
<p>Produits de données (tableaux, atlas, études spéciales, etc.).</p>	<p>De l'information permettant d'améliorer les prévisions météorologiques et la productivité des activités en mer est disponible.</p>	<p>On pourra exploiter davantage les intérêts du Canada en matière d'océans.</p>
<p>Consultations, recommandations et interprétations scientifiques et techniques comprenant</p>	<p>Plus de connaissances disponibles pour le gouvernement et le secteur privé, ce qui facilite la prise de</p>	<p>Des connaissances permettant d'améliorer la protection des environnements aquatiques et marins</p>

**Tableau 18: Survol des résultats scientifiques (Suite)**

<b>Activités opérationnelles</b>	<b>Avantages pour le client</b>	<b>Effets du Programme</b>
l'examen scientifique d'énoncés des incidences environnementales et des demandes de permis pour l'immersion de déchets en mer.	décisions éclairées et l'élaboration de règlements et de politiques.	sont disponibles. Plus grande sécurité dans les activités à terre et en mer.
Information et rapports sur l'état des eaux marines et dulcicoles au Canada en ce qui a trait aux pêches.	Compréhension des effets des contaminants industriels sur les stocks de poissons commerciaux.	Préservation assurée des eaux marines et des eaux douces canadiennes.
Contributions aux responsabilités et intérêts nationaux et internationaux du Canada en ce qui concerne les ressources océaniques.	Les intérêts internationaux du Canada sont mieux énoncés, y compris l'affirmation de sa compétence.	La position du Canada dans les négociations internationales est renforcée et ses relations internationales sont améliorées.
Méthodes et appareils nouveaux et améliorés pour les sciences océaniques.	Les clients, principalement ceux de l'industrie, ont accès à une technologie appropriée concernant les océans.	Des possibilités sont créées pour renforcer au Canada une industrie océanique axée sur la technologie.
<b>Hydrographie</b>		
Cartes de navigation et publications connexes (Instructions nautiques, Guides du plaisancier).	Les utilisateurs des eaux navigables du Canada disposent de renseignements adéquats sur la navigation comme l'exige la Loi sur la marine marchande du Canada.	Les activités maritimes (transport, exploration off-shore, pêche, etc.) sont effectuées de façon plus sécuritaire.
Données sur les marées, les courants et les niveaux d'eau.	Les participants à divers projets à terre et en haute mer ont les données dont ils ont besoin sur les marées, les courants, les niveaux d'eau et la profondeur.	Des données de canevas altimétrique sont disponibles pour les cartes nautiques; les navigateurs ont des données adéquates pour optimiser leur tirant d'eau; des données sont disponibles pour les projets scientifiques et techniques.

**Tableau 18: Survol des résultats scientifiques (Suite)**

<b>Activités opérationnelles</b>	<b>Avantages pour le client</b>	<b>Effets du Programme</b>
Données hydrographiques pour la délimitation des frontières.	Les limites maritimes canadiennes sont mieux définies.	La position du Canada lors de négociations internationales sur les questions de navigation est renforcée.
Cartes des ressources naturelles au large.	L'industrie dispose de meilleures renseignements sur le potentiel des ressources marines non renouvelables.	Des possibilités sont créées en ce qui concerne la mise en valeur et l'utilisation des ressources non renouvelables du Canada.
Méthodes et appareils nouveaux et améliorés pour les levés hydrographiques et la préparation des cartes.	L'industrie canadienne a accès à des techniques nouvelles ou améliorées en matière d'hydrographie et de préparation de cartes, ce qui permet une utilisation plus économique des ressources.	Des possibilités sont créées en ce qui concerne le développement de la capacité industrielle canadienne en matière d'hydrographie et de cartographie, tant au pays qu'à l'étranger.

Pour 1989-1990, nombre de priorités générales dans le cadre de l'activité ont été établies, priorités qui concernent toutes les sous-activités et qui produiront les résultats suivants:

- communications améliorées entre les scientifiques du Ministère et les groupes clients pour informer ces derniers des efforts de recherche déployés par le Ministère; cela permettra de mieux répondre aux besoins des clients et de rehausser la crédibilité du Ministère;
- meilleure préparation afin d'aborder les questions d'actualité en matière environnementale grâce à l'élaboration d'un cadre et d'un plan d'action national, de concert avec Environnement Canada en vue de la conservation et de la protection globales du milieu marin canadien; l'évaluation des habitats du poisson et des effets des conditions écologiques sur la contamination des eaux marines et des eaux douces; l'intensification de la recherche sur le réchauffement du climat et ses conséquences et l'élaboration d'un aperçu stratégique national concernant la recherche en aquiculture;
- mise en oeuvre de la Stratégie gouvernementale sur les océans grâce à l'application des premiers volets du Programme sur les régions pionnières océaniques; la coordination d'un Plan stratégique pluriannuel sur les sciences de la mer; l'élaboration d'un projet de loi sur les océans du Canada; l'établissement d'un Office de promotion de la technologie des

océans et la formulation et la mise en oeuvre d'une politique ministérielle sur le transfert des techniques au secteur privé, dans le cadre de la Politique gouvernementale sur les sciences et la technologie et de la Stratégie sur les océans;

- participation à la mise en oeuvre de la Stratégie de conservation du milieu marin arctique en indiquant les besoins du Programme compris dans l'Aperçu stratégique sur l'Arctique;
- participation à des organismes scientifiques internationaux, ainsi qu'à des tribunes et des programmes, et appui scientifique à toute une gamme d'initiatives liées aux pêches internationales, en insistant surtout sur l'amélioration et le renforcement de nos arrangements internationaux.

Les réalisations du secteur des Sciences sont décrites au tableau 19.

**Tableau 19: Réalisations du secteur des Sciences**

Secteur d'activité	Réalisations
Évaluation des ressources et recherches connexes	Appui à gestion des pêches par la collecte de données biologiques et la prestation de recommandations scientifiques sur l'état de la plupart des stocks de poisson exploités, de même que sur celui des invertébrés et des espèces de mammifères marins.
Prélèvement d'échantillons de dioxine	Mise en place d'un programme en vue de parachever le processus d'échantillonnage et d'analyse des poissons capturés à proximité de toutes les usines canadiennes de pâtes et papiers qui utilisent du chlore, pour évaluer l'importance de la contamination attribuable à la dioxine et au furan. En outre, exécution d'enquêtes détaillées à quelques endroits, pour mieux évaluer l'évolution et l'incidence de la dioxine et du furan.
Dépollution du Saint-Laurent	Dans le cadre d'un programme conjoint avec Environnement Canada et la province du Québec, le Ministère a déjà entrepris des recherches supplémentaires en vue de rétablir, de préserver et d'améliorer la qualité de l'habitat du Saint-Laurent et de ses ressources aquatiques. D'autres efforts seront axés sur les questions de gestion de l'habitat du poisson et du béluga dans le Saint-Laurent.
Toxine dans les mollusques et crustacés	Les scientifiques du Ministère ont contribué au processus d'identification de l'acide domoïque (toxine dans les mollusques et les crustacés), de ses sources, et à l'étude de sa distribution dans le phytoplancton. Des recherches plus poussées entreprises en ce qui concerne les toxines marines ont porté sur la source et la concentration de la toxine dans les mollusques et les crustacés, de même que sur la détection et la prévision anticipée de sa manifestation.

**Tableau 19: Réalisations du secteur des Sciences (Suite)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
Communication de recommandations scientifiques	Un comité directeur de la haute direction a été constitué pour appliquer des mesures visant à améliorer le processus de communication des recommandations scientifiques aux pêcheurs. L'importance de communications efficaces avec le public a fait l'objet de discussions avec le personnel des 12 instituts scientifiques. Des initiatives particulières ont été prises en vue de communiquer les recommandations scientifiques et leur fondement aux groupes clients concernés. Une présentation d'une demie heure sur bande magnétoscopique, destinée à un public non spécialisé, a été préparée.
Planification des sciences	Le plan ministériel annuel de sciences et de technologie a été élaboré. Un plan interministériel de trois ans axé sur les activités gouvernementales dans le domaine des sciences de la mer a été préparé par l'entremise du Comité interministériel des océans. Le rapport qui a été publié, a été distribué aux ministères, aux universités et aux industries. En outre, des travaux faisant intervenir plusieurs ministères ont été entrepris afin d'échafauder un plan d'action sur les débris de plastique. Des réunions de portée internationale ont été tenues en vue de la création d'une organisation scientifique du Pacifique nord.
Mise en oeuvre de la stratégie sur les océans	Une direction du développement des océans a été créée au Secteur des sciences; elle a pour mission de mettre en oeuvre la politique fédérale en la matière, comme la stratégie sur les océans. L'accent est notamment placé sur la promotion des techniques océanologiques et sur la consolidation des rapports qu'entretient le Ministère avec l'industrie océanologique et des techniques océaniques. Parmi les initiatives prises récemment par la Direction, on peut citer l'établissement du Conseil national des affaires maritimes, organe consultatif auprès du Ministre, composé de représentants du secteur des océans, y compris de l'industrie, du milieu universitaire, et d'autres groupes d'intérêts; la préparation du Programme sur les régions pionnières océaniques, une initiative conjointe prise par les ministères des Pêches et des Océans et d'Énergie, Mines et Ressources dans le domaine du développement cartographique et technologique.
Plan de recherche sur le phoque gris	Un programme global de recherche de cinq ans sur le phoque gris a été élaboré en vue de chercher des moyens de régler le problème du ver du phoque.

**Tableau 19: Réalisations du secteur des Sciences (Suite)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
Véhicule télécommandé	Les travaux de mise au point se poursuivent en ce qui concerne un véhicule sous-marin télécommandé. Ce véhicule pourra éventuellement évoluer à une profondeur de 5 000 mètres. Parmi les applications ultérieures, on peut citer la recherche en biologie, en physique, en chimie et en géologie.
Technologie de l'aquiculture	Des scientifiques du Ministère ont élaboré des techniques aquicoles et les ont communiquées à l'industrie de l'aquiculture; elles portaient notamment sur l'élevage de saumons stériles ou producteurs d'oeufs donnant exclusivement naissance à des femelles, et sur des stratégies concernant la culture de l'omble de l'Arctique.

La recherche halieutique et océanographique qui est essentiellement un processus à long terme, fait d'ordinaire intervenir à plusieurs disciplines, et porte souvent sur différentes questions ou priorités. Par conséquent, il ne serait pas utile dans ce contexte de quantifier les réalisations pour 1989–1990. Toutefois, les données fournies dans les tableaux 20, 21, 22, et 23 constituent un échantillon représentatif des résultats de la recherche relatifs aux secteurs d'activité pour 1989–1990 et aux questions courantes.

**Tableau 20: Faits marquants des sciences biologiques en 1989-1990**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Principales activités du Programme</b>
Évaluation des ressources et recherches connexes	Continuer de fournir des avis et des prévisions scientifiques dignes de foi, précis et opportuns sur l'état des ressources halieutiques, en mettant l'accent sur ce qui suit: initiatives visant à améliorer la fiabilité des avis scientifiques; recherches scientifiques visant à déterminer l'incidence des changements de climat et du milieu aquatique sur les stocks de poisson; portée accrue des recherches sur les pêches dans l'Arctique; évaluation de la qualité, de la répartition et des régimes de déplacement des stocks d'invertébrés et de poissons transfrontières dans le banc Georges; prestation d'un appui scientifique dans le cadre des accords internationaux relatifs au saumon de l'Atlantique et du Pacifique; recherche sur le rythme de croissance, sur l'abondance et sur les migrations côtières de la morue du nord de l'Atlantique; analyse des espèces de poissons plats dans le Grand banc pour déterminer les stocks, les aires de croissance, et les migrations saisonnières; étude des répercussions de l'essor de la pêche récréative sur les stocks côtiers de poisson de fond et de saumon du Pacifique; élaboration de méthodes améliorées d'évaluation des stocks, de schémas d'enquêtes et de stratégies de gestion pour les invertébrés; programme de recherche visant à effectuer des recherches sur les rapports

**Tableau 20: Faits marquants des sciences biologiques en 1989-1990 (Suite)**

Secteur d'activité	Principales activités du Programme
	<p>qui existent entre les phoques gris, le ver du phoque et le poisson; recherches sur les régimes alimentaires des phoques communs du Pacifique et l'incidence sur les stocks de saumon et de hareng; évaluation améliorée des stocks de hareng de l'Atlantique.</p> <p>Élaborer une stratégie nationale de recherche sur les facteurs qui influent sur le processus de recrutement dans les stocks de poissons marins. Élaborer des programmes de recherche visant à réduire les problèmes de parasites qui affligent d'importantes pêches commerciales.</p> <p>Entreprendre conjointement des études océanographiques et halieutiques dans le Pacifique pour déterminer les effets de facteurs océanographiques sur la migration, la survie et le recrutement des stocks de poissons. Entreprendre des recherches sur l'évolution du climat mondial, dans le cadre de l'étude conjointe du flux des océans du globe.</p>
Aquiculture et mise en valeur	<p>Répondre aux besoins accrus des clients par suite d'une croissance rapide de l'industrie aquicole au Canada, comme suit: tracer un aperçu stratégique national axé sur les besoins sur les plans de la recherche et de la réglementation; en collaboration avec le secteur privé et d'autres ministères gouvernementaux, constituer des établissements de démonstration aquicole; sur les deux côtes du pays; axer les efforts de R&amp;D en aquiculture en vue de répondre aux besoins en matière de réglementation, aux préoccupations de l'industrie, pour appuyer la culture de nouvelles espèces, la génétique, l'étude des toxines marines naturelles, celle de la biotechnologie et de la santé du poisson; poursuivre l'évaluation de la contribution du poisson produit dans le cadre de divers programmes de mise en valeur aux retours d'adultes sur la côte du Pacifique; élaborer des propositions en prévision d'un programme axé sur les collectivités, afin de suppléer aux initiatives du Ministère en ce qui concerne la mise en valeur du saumon de l'Atlantique.</p>
Évaluation de l'habitat et recherches connexes	<p>Continuer d'élaborer des techniques permettant de quantifier et d'évaluer la productivité de l'habitat du poisson. Poursuivre les travaux sur l'incidence du transport à distance de tous les polluants atmosphériques, et élaborer des plans de recherches ultérieures en la matière. Évaluer l'incidence probable de la mise en valeur des hydrocarbures dans le banc Georges sur les pêches et l'habitat du poisson. Poursuivre les activités de surveillance et de contrôle et les études sur le rétablissement de l'habitat dans les Grands lacs. Poursuivre les études visant à mesurer l'incidence du mouvement des navires sur les mammifères marins dans l'Arctique.</p>

**Tableau 21: Faits marquants des sciences physiques et chimiques en 1989-1990**

Secteur d'activité	Principales activités du Programme
Pêches	Analyser les conditions et les processus environnementaux et leurs liens avec le renouvellement à long terme des stocks de poissons marins, le maintien de l'habitat du poisson, et les répercussions sur les opérations aquicoles. Contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale en vue d'effectuer des recherches sur les facteurs qui déterminent le recrutement et la disponibilité des stocks de poissons marins.
Recherche sur le climat	Entreprendre des études relatives à l'environnement marin physique et chimique sur les pentes continentales et les eaux adjacentes pour mieux comprendre les interactions entre l'atmosphère et la mer et les causes de l'évolution du climat. Poursuivre l'étude du bioxyde de carbone et d'autres gaz de serre dans le milieu marin. Participer à l'expérience sur la circulation dans les océans du globe, et parachever l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre pour la stratégie sur le climat des océans.
Contaminants et toxicologie	Mettre en oeuvre la stratégie sur la science de la toxicologie et des contaminants. Poursuivre les recherches et superviser les responsabilités dans le cadre du protocole de 1987 en ce qui concerne l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs passé par le Canada et les États-Unis, notamment pour ce qui est de la contamination du poisson et de l'habitat du poisson par les produits chimiques toxiques. Entreprendre des recherches sur les effets des contaminants sur le poisson, les organismes aquatiques et sur les mammifères marins. Effectuer des recherches et des contrôles plus poussés dans le cadre du programme d'assainissement du fleuve Saint-Laurent. Mettre en oeuvre un plan d'action pour régler le problème des débris de plastique et des filets dérivants dans les océans.
Physique des océans et information	Améliorer le processus de communication de l'information en temps réel pour la prévision de l'état des vagues, des courants, de la manifestation des tempêtes, de l'état des glaces et des icebergs. Poursuivre les recherches sur l'élaboration et l'amélioration de modèles sur la circulation océanique pour mieux comprendre le recrutement du poisson et le rôle des océans dans le cadre des changements de climat.
Technologie des océans	Poursuivre l'élaboration de capteurs physiques, chimiques et biologiques et de matériel océanographique, et promouvoir le transfert de cette technologie au secteur privé.

**Tableau 22: Faits marquants de l'hydrographie en 1989-1990**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Principales activités du Programme</b>
Cartes et publications	Continuer de voir à ce que des cartes, des instructions et des guides nautiques et des tables de marées et courants à jour soient disponibles en tout temps pour les exploitants des navires qui évoluent dans les eaux canadiennes. Poursuivre le programme de conversion de toutes les cartes au système métrique et au système de référence géodésique de l'Amérique du Nord (NAD-83) et continuer d'en assurer la présentation bilingue. (voir le tableau 23).
Levés	Exécuter des levés de vérification, y compris des recherches sur les dangers signalés pour la navigation. Exécuter des levés côtiers dans les provinces atlantiques, sur la côte de la C.-B., dans l'Arctique, dans le fleuve Saint-Laurent, et dans les eaux intérieures (voir tableau 23).
Développement technologique	Poursuivre la mise en oeuvre d'un programme de développement hydrographique visant à améliorer les techniques et les méthodes de gestion d'une importante banque de données hydrographiques et à accélérer le programme de levés hydrographiques et la distribution de cartes sur support papier et de cartes électroniques, en mettant l'accent sur ce qui suit: évaluation du système de positionnement global pour fins de levés; élaboration d'un système cartographique de sondage par secteur à proximité du littoral; poursuite de la mise en oeuvre de techniques cartographiques informatisées; poursuite des travaux de conception technique du DOLPHIN pour fins de levés côtiers et hauturiers; élaboration du système de bathymétrie à travers la glace. Promotion de la communication de techniques nouvelles ou améliorées au secteur privé.

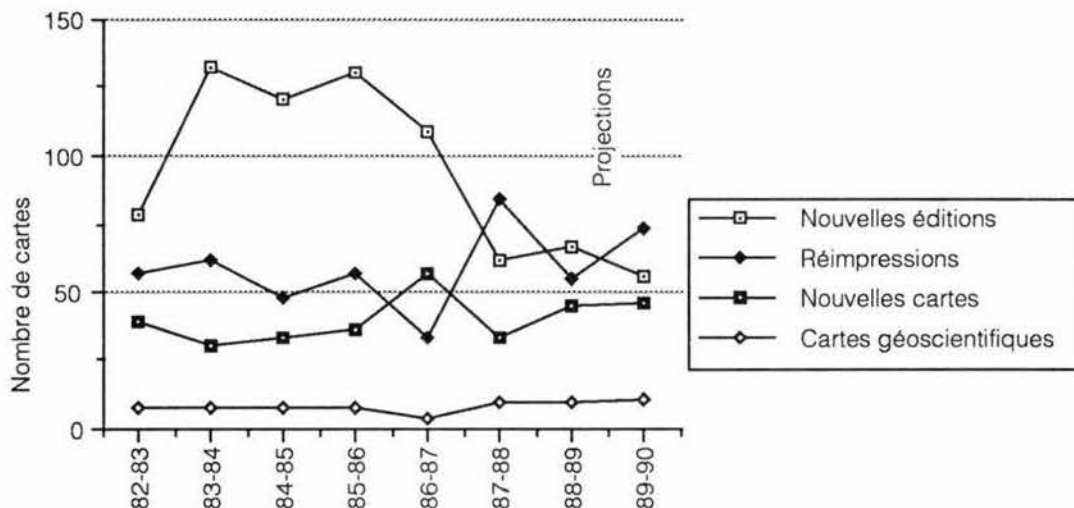
Pour ce qui est de l'hydrographie, il est possible de décrire des objectifs et réalisations en termes quantitatifs, comme au tableau 23. La production et la distribution des cartes marines, des publications, des cartes géoscientifiques et de divers autres documents a nécessité 38 % des ressources totales, la collecte des données (levés sur le terrain et mesures des marées), 51 % et le développement et transfert technologiques 11 %.

**Tableau 23: Points saillants de l'hydrographie en 1989-1990**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Objectifs/Réalisations</b>		
<b>Cartes et publications</b>			
<b>Cartes marines</b>	Nouvelles cartes	Nouvelles éditions	Réim- pressions
Côte de l'Atlantique	13	4	14
Saint-Laurent/Québec	7	3	7
Eaux intérieures	7	10	21
Côte du Pacifique	8	15	29
Arctique	11	24	3
	46	56	74
<b>Publications</b>			
Marées, courants et niveaux d'eau	6 volumes de tables des marées/courants 1990		
Instructions nautiques	3 éditions anglaises, 3 éditions françaises		
Guides nautiques	2 éditions anglaises, 2 éditions françaises		
Avis aux navigateurs	500		
Cartes géoscientifiques	1 carte dans la Série nationale des sciences de la terre 2 nouvelles éditions: cartes bathymétriques 801A et 802A 5 cartes sur les ressources naturelles - dossiers publics 1 carte sur les ressources naturelles 2 cartes bathymétriques régionales - dossiers publics		
<b>Cueillette de données</b>			
<b>Levés sur le terrain</b>	<b>Endroit</b>		
Côte de l'Atlantique:	Plate-forme Scotian; ports dans les baies Notre-Dame, Bonavista et du passage Dildo (Terre-Neuve) et de Liscomb (Nouvelle-Écosse); levés à la drague hydrographique dans 15 ports.		
Saint-Laurent/Québec:	Fleuve Saint-Laurent dans le lac Saint-François et à Valleyfield; Basse-Côte-Nord dans le golfe du Saint-Laurent; port de Montréal.		
Côte du Pacifique:	Détroit de Milbanke; côte ouest de l'île Vancouver; lac Lower Arrow.		
Arctique:	Mer de Beaufort; Est de l'Arctique; voies de navigation sur la côte est de la baie d'Hudson; levés sur la glace dans le détroit de Peel.		
<b>Mesure des niveaux d'eau, des courants, des marées</b>	Entretien et lecture de 120 marégraphes permanents; lecture de 65 marégraphes temporaires, étude des marées et des courants sur la côte de la Colombie-Britannique; mesure des courants dans le bas Saint-Laurent.		

Le tableau 24 contient des données sur les cartes publiées depuis 1982-1983 et sur celles qui devraient l'être d'ici 1989-1990. D'après ce tableau, on peut constater que le nombre de nouvelles éditions s'est stabilisé depuis 1987-1988, après une hausse rapide en 1983-1984. Cette hausse était attribuable à la conversion des cartes au système de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM). Le nombre de cartes géoscientifiques et de nouvelles cartes est demeuré relativement stable au fil des ans, tandis que le nombre de réimpressions a eu tendance à fluctuer d'une année à l'autre. Cette fluctuation est imputable au fait que lorsque les stocks sont à la baisse, et que le SHC n'a pas le temps ou les ressources suffisantes pour produire de nouvelles éditions, cet organisme effectue des réimpressions ou réimprime le matériel existant.

**Tableau 24: Production de cartes (Service hydrographique du Canada)**



## **B. Pêches de l'Atlantique**

### **Objectif**

Conserver, protéger, développer et mettre en valeur les ressources halieutiques et leur habitat; faciliter la gestion, la répartition et le contrôle des pêches commerciales, autochtones et récréatives dans les eaux marines et intérieures afin de maintenir et d'accroître les avantages découlant de l'utilisation des ressources; et fournir les services et l'infrastructure nécessaire à ces activités.

### **Description**

Cette activité englobe: toutes les fonctions fédérales concernant la pêche, la gestion et la mise en valeur de l'habitat dans l'Atlantique et dans les eaux adjacentes à Terre-Neuve, à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec, à l'intérieur de la limite canadienne de 200 milles et dans les eaux adjacentes, sur la côte atlantique, ce qui comprend les réseaux fluviaux et les lacs se trouvant dans ces provinces, sauf au Québec; la planification et l'exécution des fonctions par l'entremise desquelles le Ministère gère les ressources halieutiques et le secteur primaire de l'industrie de la pêche dans l'Atlantique.

La gestion de l'activité des Pêches de l'Atlantique est assurée par l'intermédiaire des deux sous-activités, Gestion des pêches et de l'habitat, et Développement des ressources et de l'industrie:

**Gestion des pêches et de l'habitat:** Cette sous-activité a pour objectif principal de gérer les ressources halieutiques qui sont exploitées à des fins de subsistance, à des fins commerciales, à des fins récréatives, ou pour les besoins des autochtones. Dans la région atlantique du Canada, cette gestion porte sur environ 100 stocks (mollusques et crustacés, espèces anadromes, pélagiques et de poissons de fond). Le poisson de fond et les espèces pélagiques représentent la majorité de ces stocks pour lesquels des limites de total de prises admissibles (TPA) sont établies pour chaque zone de pêche, d'après les avis scientifiques formulés relativement à la dynamique de chaque stock (comme les taux de croissance, de mortalité et de fécondité, etc.). Le nombre élevé de stocks de poissons qui se déplacent d'une zone de pêche définie à l'autre et l'établissement de TPA pour chaque stock ou ensemble de stocks en fonction des zones, expriment la complexité de la gestion des pêches sur la côte atlantique.

L'élaboration et l'application d'un plan de pêche annuel pour chaque pêcherie exigent une vaste gamme de ressources. À la suite des recherches nécessaires à la compréhension de la dynamique des stocks visés et de leur situation courante dans le cadre de l'activité des Sciences, des consultations poussées sont nécessaires en vue d'établir les allocations appropriées. Ces consultations sont tenues comme requis à partir du niveau de la collectivité à celui de la région et du secteur. Des décisions en matière de réglementation doivent être communiquées et expliquées aux participants par les agents des pêches et par l'entremise des médias.

Dans le cadre de l'application des règlements il faut avoir recours à des bateaux patrouilleurs en mesure d'évoluer dans les secteurs côtier ou hauturier, à des avions et aux services d'observateurs à bord des bateaux participants, notamment les bateaux étrangers. Les agents responsables de l'application de la loi exercent leurs activités à des points de débarquement, qu'il s'agisse de la petite installation communautaire à la grande usine qui

accueille les chalutiers. Les données sur les prises et sur l'effort de pêche doivent être recueillies, traitées et diffusées. Des installations de communication appropriées doivent être en place pour permettre la coordination des activités opérationnelles. Il y a lieu d'effectuer une analyse économique pour déterminer l'incidence des mesures de réglementation et évaluer la nécessité de recourir à d'autres solutions pour apporter des changements durant les saisons qui suivent.

Les programmes de supervision et de contrôle comprennent différents volets sur le plan de la surveillance (terrestre, maritime, aérienne, sur place) et portent également sur le degré des sanctions imposées aux contrevenants appréhendés (amendes, confiscation de biens, suspension de permis, peines d'emprisonnement). Il existe un lien entre la sanction susceptible d'être imposée et les probabilités de retrouver et d'appréhender les contrevenants. Les changements aux degrés des sanctions peuvent influencer sur le niveau des activités illégales, et par conséquent sur l'affectation des ressources.

Les travaux portent sur les domaines suivants:

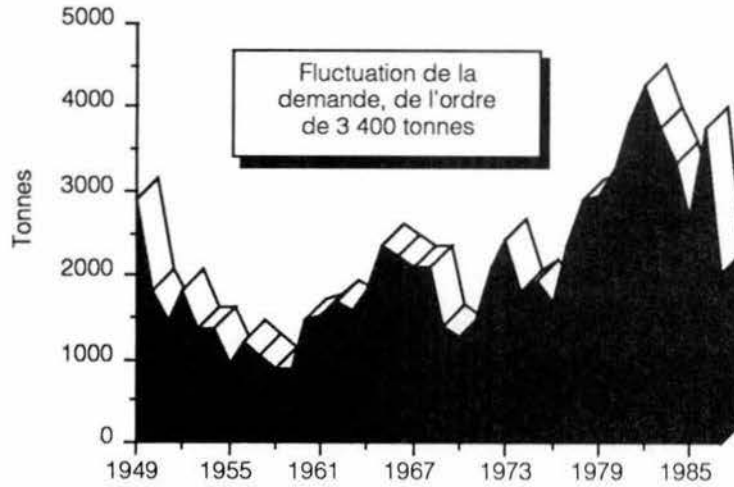
- le processus de délivrance des permis est un mécanisme qui permet de contrôler la pêche, en établissant des limites d'accès;
- la fonction de répartition des ressources comporte la protection d'une quantité suffisante de biomasse pour permettre aux stocks de se reproduire et la répartition des quantités excédentaires récoltables parmi les groupes d'utilisateurs, pour assurer une pêche ordonnée et équitable;
- les règlements sont élaborés, modifiés et adoptés après consultation au sein du Ministère, avec d'autres ministères et avec l'industrie, pour en évaluer l'incidence et déterminer s'il y a d'autres choix possibles;
- les mesures de supervision, de contrôle et de surveillance comprennent des mesures visant à protéger la ressource de la surpêche, à assurer une récolte ordonnée et équitable parmi les différents titulaires de permis et à maintenir le nombre de prises dans les limites du TPA; les mesures visent également à protéger la ressource de l'exploitation illégale par des personnes non titulaires de permis;
- la fonction de gestion de l'habitat permet d'atteindre les objectifs du Ministère en matière d'habitat qui doivent permettre de réaliser un gain net de capacité productive grâce à la conservation, au rétablissement et à la mise en valeur de l'habitat, en évitant toute perte nette attribuable à des projets qui pourraient le détruire. Il faut pour cela entretenir des rapports et assurer une coordination avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, des organismes gouvernementaux et le secteur privé. D'autres mesures d'intervention en matière de politiques et de programmes sont élaborées en vue de remédier à des problèmes touchant à l'habitat qui ont une envergure nationale, comme ceux que soulèvent les produits chimiques toxiques;
- d'autres activités opérationnelles, qui portent sur la planification et les communications qui englobent des activités de gestion associées au niveau des régions et de l'administration centrale.

**Développement des ressources et de l'industrie:** Les activités concernant le développement des ressources et de l'industrie représentent en général une aide au secteur privé dans ses efforts visant à réduire les coûts associés à la pêche, à accroître l'exploitation des espèces sous-utilisées, et à améliorer la qualité des produits, conformément à la Loi sur le développement de la pêche. On fournira tantôt du personnel, tantôt des conseils. La plus grande partie du travail s'effectue dans le cadre des ententes de développement économique et régional (EDER), porte sur les domaines qui suivent:

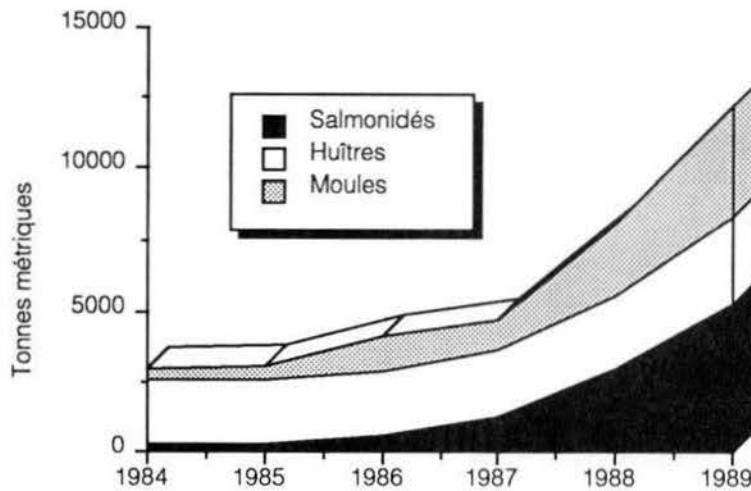
- la recherche et le développement de techniques qui permettent de déterminer les nouveaux besoins de l'industrie sur le plan de la technologie et leur application éventuelle dans des domaines qui posent des problèmes. Des applications techniques précises sont étudiées, par l'entremise du secteur privé et d'organisations industrielles, et évaluées pour fins d'application dans des secteurs de l'industrie de la pêche;
- le transfert technologique, qui consiste à communiquer à des groupes cibles les résultats de la R&D par l'entremise d'ateliers, de démonstrations sur place, de conseils techniques donnés directement à l'industrie, de productions techniques sur bande magnétoscopique et de publications;
- l'identification des besoins en infrastructure (comme les installations servant à fabriquer la glace, les installations de déchargement du poisson, les installations destinées aux appâts, les centres de service marins, et les installations de distribution d'électricité et d'eau) pour correspondre aux niveaux prévus des activités de pêche dans certaines zones précises. C'est en fonction de ces besoins que l'on peut formuler des propositions en vue d'élaborer des programmes spéciaux comme les EDER et évaluer des demandes d'autre organismes de financement en ce qui concerne les projets associés aux pêches comme les modalités de fonctionnement du service des appâts de Terre-Neuve, constitué dans le cadre d'un engagement pris en vertu des conditions de l'Union avec Terre-Neuve et qui fournit en moyenne 3 400 tonnes d'appâts (voir tableau 25, page 58);
- la prestation d'un soutien aux pêches expérimentales et à l'industrie de l'aquiculture en vue de diversifier et d'accroître les avantages tirés de la ressource, ce qui comprend également le développement, la planification et la mise en place de nouvelles pêches (voir le tableau 26, page 58);
- l'élaboration et l'administration d'ententes auxiliaires sur les pêches dans le cadre des EDER.

Les deux tableaux qui suivent indiquent l'évolution de deux principaux volets de la sous-activité Développement des ressources et de l'industrie ces dernières années, soit la demande d'appâts, qui sont fournis directement par le Ministère à Terre-Neuve, et la croissance de la production aquicole dans les Maritimes, qui a fait l'objet d'une aide sur le plan du développement technologique, et par le biais de mécanismes de financement dans le cadre des EDER et d'autres activités connexes.

**Tableau 25: Programme des appâts de Terre-Neuve — Fluctuation des ventes du Service**



**Tableau 26: Production aquicole — Provinces maritimes**



### Sommaires des ressources

L'activité Pêches de l'Atlantique représente environ 14 % des dépenses globales de fonctionnement et 17 % de l'ensemble des années-personnes consenties au Ministère pour 1989-1990.

**Tableau 27: Sommaires des ressources de l'activité**

(en milliers de dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>		Prévu 1988-1989		Réal 1987-1988	
	<b>\$</b>	<b>A-P</b>	\$	A-P	\$	A-P
	Gestion des pêches et de l'habitat	<b>72 071</b>	<b>974</b>	68 591	961	66 709
Développement des ressources et de l'industrie	<b>28 280</b>	<b>68</b>	37 450	85	24 159	93
	<b>100 351</b>	<b>1 042</b>	106 041	1 046	90 868	1 054

Environ 51,1 % de toutes les dépenses de cette activité ont été affectées au personnel, 33,9 % aux dépenses de fonctionnement, 5,3 % aux dépenses en capital et 9,7 % aux paiements de transfert.

#### **Données sur le rendement et justification des ressources**

Les travaux entrepris par l'activité Pêches de l'Atlantique ont donné les résultats suivants:

- établissement, contrôle, surveillance et application de plans de pêche pour chaque stock ou groupe de stocks;
- établissement, contrôle, surveillance et application des plans et des politiques de gestion de l'habitat du poisson;
- attribution de parties convenues du total des prises admissibles à divers sous-groupes de pêcheurs commerciaux, autochtones et sportifs;
- reconstitution de stocks appauvris ou en danger de disparition grâce à l'application de techniques de mise en valeur et de rétablissement de l'habitat;
- amélioration des possibilités d'exploitation pour les pêcheurs commerciaux, sportifs et autochtones afin d'augmenter les avantages économiques;
- protection des stocks grâce à des activités portant sur l'application des règlements et la délivrance des permis pour assurer l'exploitation ordonnée et équitable des ressources halieutiques.
- nouveaux avantages économiques pour l'industrie obtenus de l'exploitation d'espèces sous-utilisées et non-utilisées, de matières premières rejetées et de la production aquicole;

- avantages supplémentaires pour l'industrie obtenus des produits à valeur ajoutée par transformation;
- diminution des frais de fonctionnement et des coûts en capital en ce qui concerne les opérations des navires et des usines et augmentation de la qualité des produits du poisson;
- conservation du capital-ressources grâce à l'amélioration des techniques.

Les résultats de cette activité sont présentés au tableau 28.

**Tableau 28: Survol des résultats des Pêches de l'Atlantique**

<b>Activités opérationnelles</b>	<b>Avantages pour le client</b>	<b>Effets du Programme</b>
<b>Gestion des pêches et de l'habitat</b>		
Élaboration de plans de pêche et de stratégies de gestion.	Répartition des ressources parmi les groupes d'utilisateurs.	Stabilité du secteur de la pêche.
Établissement de TPA et d'accords de pêche (pour le Canada et l'étranger) et de règlements pour mettre en oeuvre des stratégies de gestion et assurer la délivrance de permis et de certificats d'immatriculation (pour les navires et les pêcheurs).	Accès contrôlé à la ressource.	Récolte ordonnée et partage équitable des prises.  Conservation des ressources halieutiques et de l'habitat.
Application des règlements et des mesures de gestion.	Mise en oeuvre des mesures concernant la répartition des ressources et l'accès aux stocks.	
Contrôle et surveillance (terrestres, maritimes, aériens et sur place).	Maintien des stocks de poisson.	
Développement, plans sectoriels relatifs à l'habitat, ententes et projets de rétablissement des stocks.	Aucune perte nette de capacité productive.  Augmentation de la capacité productive.	

**Tableau 28: Survol des résultats des Pêches de l'Atlantique (Suite)**

<b>Activités opérationnelles</b>	<b>Avantages pour le client</b>	<b>Effets du Programme</b>
<b>Développement des ressources et de l'industrie</b>		
Infrastructure: - appâts, appareils destinés à la fabrication de la glace, matériel de déchargement	Aide financière et technique.	Réduction des coûts de la récolte.
Recherche et développement technologiques		Amélioration de la capacité de transformation.
Transfert technologique		Amélioration de la qualité des produits.
Développement de la pêche: - espèces sous-utilisées - aquiculture	Création de nouvelles pêches.  Conservation du capital-ressources par la mise en oeuvre de mesures en la matière.	Amélioration des possibilités d'ordre économique dans le cadre de l'exploitation des espèces sous-utilisées.
Élaboration et administration de programmes spéciaux en matière de développement (comme des ententes auxiliaires relatives aux pêches dans le cadre des EDER).		

Les résultats de l'activité Pêches de l'Atlantique sont présentés au tableau 29.

**Tableau 29: Résultats des Pêches de l'Atlantique**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
Pêche d'espèces sous-utilisées	Au cours de 1987-1988, les réunions tenues par le Conseil régional de l'Atlantique ont contribué à l'élaboration suivie de politiques en matière de pêche et au parachèvement de la politique relative aux espèces sous-utilisées. Cette dernière politique a été élaborée en consultation avec l'industrie et les provinces et différents projets ont été entrepris dans l'ensemble de la région atlantique du Canada en vue de développer la pêche d'espèces sous-utilisées (comme celle du merlu argenté, du poisson de fond du Nord sous-utilisé).

**Tableau 29: Résultats des Pêches de l'Atlantique en 1987-1988 (Suite)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
Protocole d'entente en matière d'aquiculture	Un protocole d'entente en matière d'aquiculture a été signé avec Terre-Neuve.
Développement des pêches (EDER)	Mise en application d'une entente auxiliaire Canada-Québec relativement au développement des pêches (EDER) et d'une entente Canada-Terre-Neuve relative au développement des pêches côtières.
Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO)	Les parties contractantes ont convenu d'une nouvelle approche de l'OPANO relativement à un processus d'inspection international conjoint. L'industrie s'est entendue sur l'approche canadienne en ce qui concerne l'OPANO relativement à la surpêche, qui a par la suite obtenu l'approbation des premiers ministres des provinces.
Politiques relatives aux allocations	La politique relative aux allocations aux entreprises applicable aux navires de la flottille de pêche semi-hauturière (d'une longueur de 19,8 m à 30,5 m) du poisson de fond a été élaborée et mise en oeuvre en janvier 1988, à l'essai pour un an. Une revue de ce programme a débuté en septembre 1988. L'industrie de la pêche hauturière du poisson de fond a convenu de participer activement à la revue du programme quinquennal d'allocation aux entreprises qui a été mis à l'essai pour ce secteur de flottille. Pour accroître le taux d'utilisation des contingents de poisson de fond, un sous-comité du Conseil consultatif du poisson de fond de l'Atlantique (CCPFA) a été créé; il a eu pour mission de revoir et de recommander des transferts de contingents qui, autrement, n'auraient pas été exploités. Des allocations aux entreprises ont également été accordées pour une période de trois ans en 1987, dans le cadre de la pêche de la crevette nordique. En outre, un programme pilote d'allocations aux entreprises a été mis en application pour la flottille de pêche semi-hauturière du poisson de fond. Des consultations ont été tenues avec l'industrie en vue d'élaborer des programmes visant à accroître le taux d'utilisation du merlu argenté et d'espèces nordiques sous-utilisées. En janvier 1988, une allocation de sébaste du Golfe a été établie dans le cadre de l'élaboration de programmes de livraison de poisson aux usines de transformation du Golfe qui faisaient face à une pénurie de matières premières au cours de la saison creuse.
Pêches autochtones	Les efforts déployés ont permis de gérer avec succès la pêche autochtone du saumon et de mettre de l'avant des initiatives en matière de développement économique avec la participation de bandes autochtones dans le cadre de projets portant notamment sur des établissements d'élevage, la commercialisation du poisson et l'aquiculture en mer.

**Tableau 29: Résultats des Pêches de l'Atlantique en 1987-1988 (Suite)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
Application des règlements	Pour assurer la conformité avec les règlements canadiens, un programme de surveillance intégrale par des observateurs a été mis en oeuvre à bord de tous les bateaux étrangers et la surveillance des activités dans les eaux hauturières du Canada a été grandement améliorée. Les agents des pêches et les équipages ont été formés aux méthodes d'arraisonnement armé et cinq bateaux patrouilles devant évoluer dans les eaux hauturières de l'Atlantique ont été armés. Depuis la mise en oeuvre officielle des procédures en décembre 1987, trois arraisonnements armés, qui ont été effectués avec succès, se sont révélés un mécanisme extrêmement dissuasif pour d'éventuels contrevenants.
Systèmes d'application volontaire des règlements	Des initiatives ont été mises en oeuvre en vue de poursuivre et de développer des systèmes d'application volontaire des règlements en ce qui concerne notamment le programme auxiliaire destiné aux agents des pêches, des programmes de surveillance en matière de cogestion portant sur les pêches de subsistance autochtone, du saumon et du homard; le programme d'insignes pour agents avec chien et le programme de cogestion mis en oeuvre avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard.
Aggravation des sanctions en cas de contraventions aux règlements de pêche	La Loi sur la protection des pêcheries côtières (LPPC) a été modifiée dans le but d'établir des amendes maximales de 750 000 \$ et de 500 000 \$ dans le cas de délits pénaux et de 150 000 \$ et de 100 000 \$ dans le cas de délits passibles d'accusation sommaire de culpabilité, et en 1988, le Ministre a instauré une nouvelle politique applicable aux contraventions aux modalités de permis.
Surpêche étrangère	Le rapport sur la surpêche étrangère, qui avait recommandé des approches visant à renforcer l'OPANO et à rehausser la surveillance le long de la limite des 200 milles du Canada, a été présenté au Conseil des ministres des pêches de l'Atlantique (CMPA) en septembre 1987 et a été officiellement adopté par la conférence des premiers ministres en novembre 1987. Un plan d'allocations destiné aux étrangers pour 1988 a été parachevé et dévoilé. Après consultation sur les transbordements, l'accès aux ports et sur les échanges d'équipage avec l'industrie et le Conseil régional de l'Atlantique, une politique a été parachevée et endossée par le Conseil des ministres des pêches de l'Atlantique.
Droits de permis	La revue effectuée en 1987-1988 portait entre autres sur l'établissement d'un nouveau barème général relatif aux droits de permis de pêche au Canada, dans le cadre duquel les droits de permis de pêche du poisson de fond et du pétoncle en zone hauturière ont été augmentés.

**Tableau 29: Résultats des Pêches de l'Atlantique en 1987-1988 (Suite)**

Secteur d'activité	Réalizations
Gestion des phoques	<p>La nouvelle politique sur les phoques résultant des recommandations de la Commission royale sur les phoques a été mise en oeuvre. Elle prévoyait la fin de la chasse pratiquée à partir des gros bateaux hauturiers, la fin de la chasse commerciale des blanchons et des jeunes phoques à dos bleu et l'élimination progressive de la pratique consistant à capturer les phoques à l'aide de filets (sauf au nord du 53e parallèle N) et la mise en oeuvre de la stratégie de relance de l'industrie de la chasse au phoque. La nouvelle politique en la matière a été annoncée le 30 décembre 1987 et la chasse en 1988 a été pratiquée conformément à la nouvelle politique. L'Association des chasseurs de phoques du Canada et les Inuit Tapirisat du Canada ont préparé des stratégies à long terme aux fins de la relance de la chasse au phoque dans l'Atlantique et dans l'Arctique. Les stratégies qui sont actuellement mises en oeuvre sont établies en fonction des marchés, progressives et visent à développer une demande, au pays et à l'étranger, pour la fourrure, le cuir et la chair de phoque, et portent notamment sur une formation dans le domaine des produits d'artisanat en peau de phoque (voir page 125).</p>

Certains faits marquants des activités de la Gestion des pêches et de l'habitat de l'Atlantique et du Développement des ressources et de l'industrie en 1989-1990 sont présentés aux tableaux 30 et 31.

**Tableau 30: Faits marquants de la Gestion des pêches et de l'habitat de l'Atlantique en 1989-1990**

Secteur d'activité	Objectifs/Réalizations
Politiques relatives aux allocations	<p>Revue de la stratégie existante en matière de gestion du poisson de fond, des principes et des mesures de réglementation dans le cadre de la préparation du plan de 1990 relatif à la gestion du poisson de fond de l'Atlantique.</p> <p>Revue suivie des programmes existants d'allocations aux entreprises et implantation de programmes du même ordre pour d'autres pêches commerciales.</p>
Gestion des pêches en 1989-1990	<p>Étude de mesures spéciales, sur une base régionale, pour adapter la capacité de pêche de certaines flottilles côtières pour tenir compte de la disponibilité des ressources.</p> <p>Étudier la possibilité de développer les pêches de subsistance autochtones, et notamment de les convertir, dans le cadre de programmes de développement économique. Stabiliser les plans de gestion annuels, les plans de relance à long terme applicables aux stocks épuisés ou menacés par le jeu d'efforts concertés avec le</p>

**Tableau 30: Faits marquants de la Gestion des pêches et de l'habitat de l'Atlantique en 1989-1990 (Suite)**

Secteur d'activité	Objectifs/Réalisations
Gestion des phoques	<p>secteur des Sciences axés sur l'amélioration de l'information scientifique et des méthodes de gestion (par exemple, en ce qui concerne le crabe du Golfe et de l'aiglefin de la division 4VW).</p> <p>Contrôler la mise en oeuvre de la stratégie de relance de l'industrie de la chasse au phoque qui doit s'échelonner sur quatre ans de concert avec l'industrie et poursuivre la codification des règlements sur les animaux marins.</p>
Diversification du capital-ressources	<p>Mise en oeuvre et, au besoin, modification de nouvelles initiatives en matière de politiques et de programmes en vue d'offrir d'autres possibilités sur le plan de la pêche aux flottilles qui font face à des pénuries de ressources pour certaines pêches traditionnelles et encourager le développement de pêches entièrement nouvelles (comme celles des clams hauturiers et du pétoncle d'Islande).</p>
Mécanismes de consultation Conseil régional de l'Atlantique (CRA)	<p>Soutien suivi sur les plans des ressources humaines et de l'aide technique au Conseil régional de l'Atlantique (CRA).</p> <p>Gestion et perfectionnement d'un système de consultation gouvernement-industrie faisant appel à des comités consultatifs en matière de gestion, à des comités et à des groupes de travail chargés de tâches spéciales, à des ateliers gouvernement-industrie chargés d'étudier certaines questions et à d'autres mécanismes de consultation sur une base régionale ou à l'échelle de l'Atlantique.</p>
Protection des ressources, supervision, contrôle et surveillance	<p>Amélioration des capacités de surveillance et d'application des règlements pour certaines pêches. Mise en service d'un hélicoptère à Yarmouth pour effectuer des patrouilles affectées spécialement aux pêches et pour fournir un soutien au niveau de la recherche et du sauvetage au ministère de la Défense nationale du Canada.</p> <p>Élaborer des systèmes d'information informatisés et intégrés par secteur, pour améliorer les modes d'utilisation de l'information recueillie par les agents des pêches et par les observateurs. Parachever la mise en place du système d'information sur la pêche étrangère et système d'enregistrement des infractions, et élaborer, par phase, le système de rapports hebdomadaires des agents des pêches.</p> <p>Protection accrue des lieux de pêche des mollusques et des crustacés et notamment, surveillance accrue des zones fermées par suite de l'intoxication paralysante par les mollusques et de la contamination bactérienne. Multiplier les patrouilles et intensifier la surveillance aérienne dans toutes les zones de pêche de mollusques tout au cours de 1989.</p>

**Tableau 31: Faits marquants du Développement des ressources et de l'industrie en 1989-1990**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Objectifs/Réalisations</b>
Développement des ressources et de l'industrie	Mise en oeuvre des ententes auxiliaires relatives aux pêches relevant de l'Entente de développement des pêches côtières entre Canada et Terre-Neuve, de l'Entente auxiliaire Canada-Québec relative au développement des pêches, et poursuivre l'élaboration de projets visant à accroître le capital-ressources, à développer les méthodes de pêche axées sur la conservation, et à promouvoir la rationalisation des flottilles.
Aquiculture	Aider à maintenir la production aquicole en coordonnant la mise en oeuvre globale d'un programme des techniques de pêche dans la région de l'Atlantique et des programmes auxiliaires relatifs aux pêche dans le cadre des EDER.
Pêche autochtones	Continuer de déployer des efforts en vue d'améliorer la participation des autochtones au secteur des pêches de l'Atlantique, y compris de nouvelles possibilités de développement comme la tenue d'un atelier concernant la participation des autochtones au secteur des pêches, à l'aquiculture, et à des projets connexes en matière de développement économique.

## **C. Pêches dans le Pacifique et en eaux douces**

### **Objectif**

Conserver, protéger, aménager et mettre en valeur les ressources halieutiques et leur habitat; assurer la gestion, la répartition et le contrôle des pêches commerciales, autochtones et récréatives dans les eaux marines et intérieures; maintenir et accroître les avantages que procure l'utilisation de la ressource; et fournir des services et l'infrastructure de soutien à ces activités.

### **Description**

Cette activité comprend toutes les fonctions fédérales de gestion et d'aménagement des pêches et de l'habitat dans les océans Pacifique et dans l'Arctique, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario. Elle englobe également la gestion de la partie canadienne des rivières transfrontières, la gestion partagée des pêches d'interception dans les eaux internationales et la gestion des pêches autochtone, récréative et commerciale, sauf dans les cas où les pouvoirs concernant la gestion des pêches intérieures ont été délégués aux provinces ou aux territoires. Elle comprend aussi la gouverne des fonctions nationales de gestion de l'habitat du Ministère.

Les pêcheries de la côte du Pacifique s'étendent jusqu'à la limite de 200 milles au large des côtes de la Colombie-Britannique et de la frontière canado-américaine avec l'Alaska au nord, jusqu'au bassin hydrographique du fleuve Fraser, au sud. La pêche dans le Pacifique est dominée par le saumon qui, en 1987, représentait environ 46 % de la valeur totale débarquée de 416,6 millions de dollars. Le hareng, et surtout la rogue de hareng, en représentaient 26 %, le poisson de fond 22 %, et les mollusques et les crustacés et d'autres espèces constituaient le reste. Le secteur de la pêche commerciale de la C.-B. représente 2,6 % du produit provincial brut et donne des emplois directs à environ 24 000 personnes dans les secteurs de la pêche et de la transformation. Plus de 300 000 pêcheurs sportifs participent à la pêche, ce qui procure des emplois et des revenus pour soutenir des industries comme celles des affrètements, de la construction navale, des approvisionnements et du tourisme. En outre, une fraction importante des 63 000 indiens inscrits de la Colombie-Britannique sont tributaires des salmonidés pour se nourrir et trouver de l'emploi.

L'exploitation du poisson et des mammifères marins a été une activité dominante tout au cours de la période du développement de l'habitat humain dans l'Arctique canadien. Les ressources halieutiques et les mammifères marins étaient destinés à différentes fonctions dans la vie sociale, culturelle et économique des habitants du Nord, et notamment celle des Indiens et des Inuit. Les ressources sont exploitées à des fins commerciales et récréatives, et pour les besoins des ménages. Chaque Indien et chaque Inuit consomme en moyenne environ 85 kg de poisson. En outre, chaque Inuit consomme annuellement environ 57 kg de chair de phoque et 26 kg de chair de baleine. Bien que la valeur économique de cette activité ait été difficile à évaluer pour l'Arctique canadien, on a récemment chiffré la pêche pratiquée pour les besoins des ménages à 11 millions de dollars, la pêche commerciale à 1,6 million de dollars (valeur au débarquement) et la pêche récréative (ce qui comprend toutes les sommes dépensées par les pêcheurs sportifs dans l'Arctique canadien) à environ 15,6 millions de dollars; la valeur estimative globale de cette activité est de 28,2 millions de dollars dans les eaux marines et dans les eaux douces.

Dans les eaux intérieures du Canada, on pratique une pêche commerciale qui représente plus de 45 000 tonnes et une valeur au débarquement supérieure à 80 millions de dollars, ce qui équivaut à plus de 95 % de l'ensemble de la récolte en eaux douces et de la valeur au débarquement au Canada. Les ressources halieutiques assurent également près de 50 millions de jours d'activité sur le plan de la pêche récréative et une récolte annuelle que l'on estime supérieure à celle de la récolte commerciale. La pêche récréative en Ontario est celle qui est la plus importante, dont la valeur est la plus élevée au Canada. Recueillant la faveur de plus de 600 000 pêcheurs sportifs non résidents chaque année, elle soutient un secteur important de l'industrie ontarienne du tourisme, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, et procure à la région des revenus et de 10 000 à 15 000 emplois.

L'activité Pêches dans le Pacifique et en eaux douces se divise en deux sous-activités: la Gestion des pêches et de l'habitat et le Développement des ressources et de l'industrie.

**Gestion des pêches et de l'habitat:** Les travaux exécutés dans le cadre de cette sous-activité sont essentiels à la conservation et à la protections des ressources halieutiques et de l'habitat exploités à des fins de subsistance, de commerce et à des fins récréatives. Les travaux portent sur les cinq domaines suivants:

- l'allocation des ressources englobe des travaux qui visent à assurer l'utilisation optimale des ressources grâce à l'élaboration de plans et d'accords de pêche par la consultation et la négociation, tant au Canada qu'à l'étranger. Le rassemblement et l'analyse de données relatives à la pêche et les évaluations de stocks permettent la gestion au cours de la saison et l'établissement du plan de pêche pour l'année qui suit;
- la délivrance des permis est le mécanisme qui permet de réglementer la participation et l'accès à la pêche; ce mécanisme est nécessaire si l'on veut limiter le nombre des bateaux et leur capacité de pêche. Ces activités englobent la délivrance des permis, l'établissement des modalités des permis et les immatriculations, l'étude des transferts et des appels en matière de permis et l'établissement des politiques et des directives en la matière;
- les mesures de supervision, de contrôle et de surveillance permettent d'assurer la conformité aux lois canadiennes et aux politiques en matière d'habitat et de pêche, ce qui comprend les contingents alloués, les modalités de délivrance des permis, celles régissant les autorisations en matière d'habitat, de même que les mesures visant à déceler et à réprimer les activités de pêche de ressortissants canadiens et étrangers dans la zone de 200 milles, qui ne sont pas titulaires de permis, ou qui ne sont pas autorisés à pratiquer cette activité;
- l'élaboration de mesures de réglementation permet l'élaboration et l'application des règlements nécessaires à la gestion des ressources halieutiques, et notamment l'évaluation des répercussions des lois et des règlements, l'établissement de plans annuels de réglementation et la préparation des règlements;
- la gestion de l'habitat du poisson comprend des activités opérationnelles, de réglementation, de consultation et d'orientation conformes aux objectifs visant à maintenir la capacité productive naturelle de l'habitat du poisson.

Ces activités englobent des évaluations de projet et de recommandations, la planification intégrée des ressources et l'éducation du public.

**Développement des ressources et de l'industrie:** Cette sous-activité fait partie intégrante des initiatives de gestion prises en vue de reconstituer les stocks de saumon de Pacifique et de poisson dans les Grands lacs, en agençant des stratégies de gestion des pêches, et des mesures concernant la mise en valeur des salmonidés, le rétablissement de l'habitat, et celles visant à lutter contre les prédateurs. Les travaux portent sur trois domaines:

- la mise en valeur des stocks procure des excédents exploitables dans des pêcheries désignées où les mesures de reconstitution des stocks naturels se sont révélées inefficaces par suite de conditions environnementales défavorables, d'une perte sur le plan de l'habitat, ou d'autres facteurs. On y parvient en libérant dans les cours d'eau du poisson d'élevage provenant de 32 installations principales, de 28 installations relevant de projets de développement économique communautaire et dans le cadre de 216 projets publics.
- la restauration des stocks sauvages permet de rétablir les stocks de salmonidés du Pacifique, lorsque les conditions environnementales le permettent, en dégagant les cours d'eau, en installant des passes à poissons et des chenaux latéraux alimentés par des eaux souterraines qui ont pour effet d'améliorer l'habitat où se reproduit et croît le poisson, et en repeuplant des lacs. Le Programme de lutte contre la lamproie marine permet de rétablir les stocks de poisson dans les Grands lacs grâce à l'application de produits lampricides, pour supprimer les larves, et à la construction de barrières à faible niveau de chute, pour empêcher la migration de la lamproie marine en période de fraie.
- de nouvelles aires de pêche sont créées là où les stocks naturels ont été épuisés au point de ne pouvoir se reproduire, ou à des endroits où les stocks n'ont pas été entièrement mis en valeur à cause d'éléments faisant obstacle à la migration du poisson, comme des chutes infranchissables. D'autres efforts visant à appuyer le développement de cette nouvelle industrie halieutique ont été déployés, notamment l'adoption d'ententes avec les provinces en vue de rationaliser le processus de délivrance des permis en ce qui concerne les opérations aquicoles, et de coordonner les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux.

### **Sommaires des ressources**

L'activité des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces représente environ 12,8 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère et 14,3 % de l'ensemble des années-personnes en 1989-1990.

**Tableau 32: Sommaires des ressources de l'activité**

(en milliers de dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>		Prévu 1988-1989		Réal 1987-1988	
	<b>\$</b>	<b>A-P</b>	\$	A-P	\$	A-P
Gestion des pêches et de l'habitat	<b>52 280</b>	<b>630</b>	54 674	631	49 636	611
Développement des ressources et de l'industrie	<b>40 180</b>	<b>227</b>	38 384	233	37 659	231
	<b>92 460</b>	<b>857</b>	93 058	864	87 295	842

Environ 46.6 % de toutes les dépenses de cette activité ont été affectés au personnel, 44,7 % aux dépenses de fonctionnement, 8,4 % aux dépenses en capital et 0,3 % aux paiements de transfert.

### **Données sur le rendement et justification des ressources**

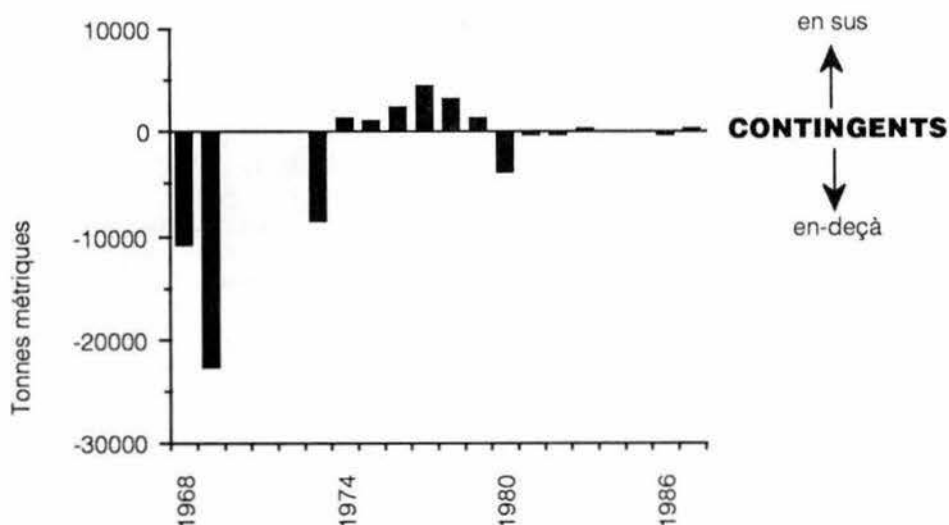
Les travaux entrepris dans le cadre de cette activité ont donné les résultats suivants:

- établissement, contrôle, surveillance et application de plans de pêche pour chaque stock ou groupe de stocks;
- établissement, contrôle, surveillance et application des plans et des politiques de gestion de l'habitat du poisson;
- attribution, en vue d'une exploitation contrôlée de fractions convenues du total des prises admissibles, pour le Canada et l'étranger, à divers sous-groupes de pêcheurs commerciaux, autochtones et sportifs;
- reconstitution de stocks appauvris ou en danger de disparition grâce à l'application de techniques de mise en valeur et de rétablissement de l'habitat;
- amélioration des possibilités d'exploitation pour les pêcheurs commerciaux, sportifs et autochtones, afin d'augmenter les avantages économiques;
- protection des stocks grâce à des activités en matière d'application des règlements et de délivrance de permis, aux fins de la conservation ordonnée et de l'exploitation équitable des ressources halieutiques.

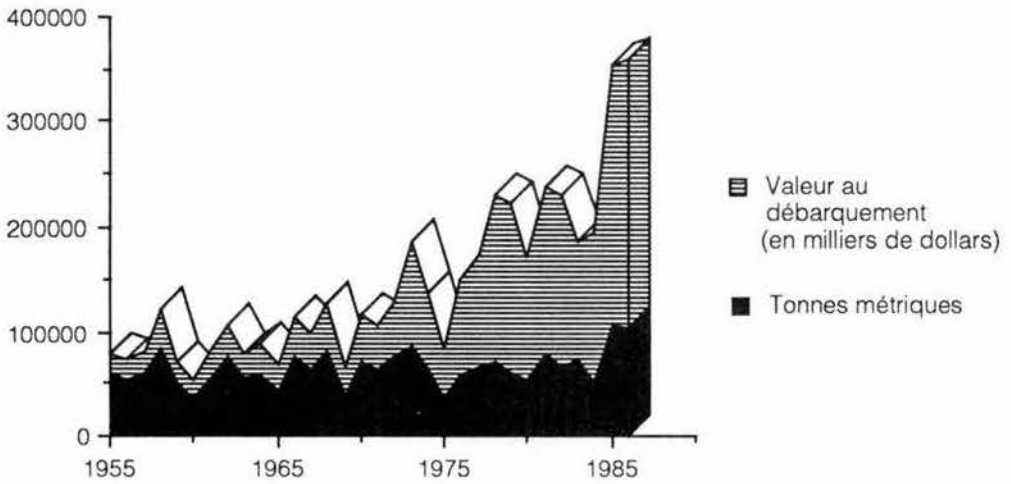
Les éléments qui suivent sont des indicateurs qui pourraient être éventuellement appliqués de façon pertinente, pour mesurer l'incidence des programmes des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces. Les résultats de cette activité sont présentés au tableau 37.

- l'établissement d'indices clés de la présence de quantités de poisson supplémentaires permet de calculer directement l'abondance des stocks par espèce et par zone au fil des ans, de même que le taux de prises par unité d'effort;
- en évaluant le nombre réel de prises par groupe d'utilisateurs et en déterminant si des injustices ont été commises en ne limitant pas la capacité de pêche des navires, leur nombre, ou en ne respectant pas les règlements, on pourrait déterminer dans quelle mesure les chances ont été réparties équitablement dans le secteur de la pêche;
- les indicateurs clés établis aux fins du maintien et de la reconstitution des stocks le sont en chiffres réels par rapport au nombre de prises cibles (voir tableau 33) et dans le cas du saumon, par rapport à l'évolution de la remonte;
- les indicateurs de répercussions globales (établis conjointement dans le cadre d'autres activités ministérielles) comme l'accroissement des avantages socio-économiques pour les participants, tiennent compte de la valeur au débarquement des prises au fil des ans (voir tableau 34);
- possibilité de mesurer le succès du programme de mise en valeur des salmonidés en étudiant entre autres sa contribution à la pêche de cette espèce dans le Pacifique (voir tableau 35);
- la diminution de la population de lamproies marines et l'accroissement des avantages obtenus des pêches dans les Grands lacs (voir tableau 36) révèlent dans une certaine mesure le succès du programme.

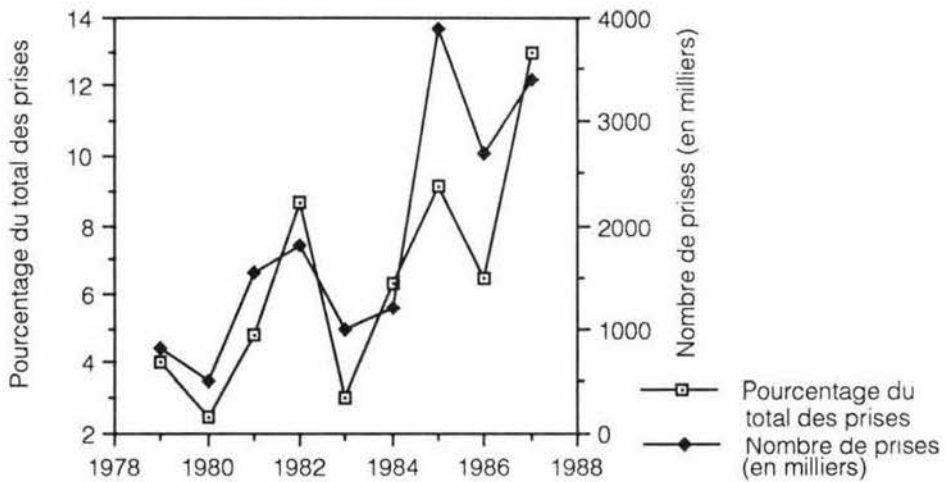
**Tableau 33: Données établies sur une période de 20 ans (pêche commerciale de l'omble de fontaine dans la rivière Ekalluk)**



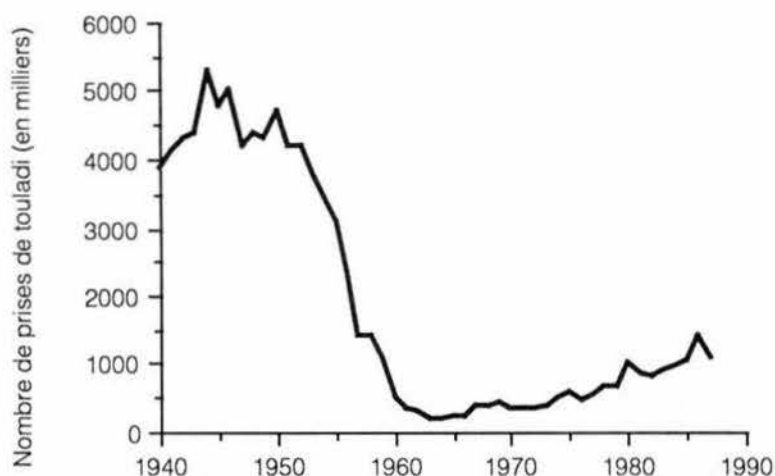
**Tableau 34: Saumon du Pacifique—Débarquements et valeurs (de 1955 à 1986)**



**Tableau 35: Contribution du Programme de mise en valeur des salmonidés à la pêche de cette espèce dans le Pacifique**



**Tableau 36: Rendement annuel des prises de touladi dans le lac Supérieur**



**Tableau 37: Survol des résultats des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces**

Activités opérationnelles	Avantages pour le client	Effets du Programme
---------------------------	--------------------------	---------------------

**Gestion des pêches et de l'habitat**

Attentes au pays et à l'étranger, plans de pêche et règlements associés.

Maintien et reconstitution des stocks.

Ressources halieutiques saines (davantage de poissons).

Permis et immatriculations.

Amélioration et stabilisation du revenu.

Mise en oeuvre de politiques de gestion.

Développement de nouvelles pêches.

Mise en oeuvre de plans pour de nouvelles pêches.

Répartition équitable parmi les utilisateurs.

Répartition équitable des possibilités d'exploitation.

Développement, autorisations de projets, plans sectoriels relatifs à l'habitat et ententes de collaboration.

Aucune perte nette de capacité productive.

**Tableau 37: Survol des résultats des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces (Suite)**

<b>Activités opérationnelles</b>	<b>Avantages pour le client</b>	<b>Effets du Programme</b>
<b>Développement des ressources et de l'industrie</b>		
Production de poisson.	Développement de nouvelles pêches.	Augmentation du capital-ressources.
Contrôle des espèces de prédateur.	Rétablissement des stocks de poisson.	
Rétablissement des stocks.	Augmentation de la capacité productive.	

Les réalisations de l'activité des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces en 1987-1988 et en 1988-1989, jusqu'à aujourd'hui, sont présentées au Tableau 38.

**Tableau 38: Réalisations des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
Gestion des pêches en 1987-1988	En 1987, la pêche commerciale du saumon a donné 65 000 tonnes métriques, ce qui correspond d'assez près aux prévisions établies avant la saison. La valeur au débarquement s'établissait à environ 200 millions de dollars, et des quantités très restreintes de stocks n'ont pas été vendues. En 1988, la pratique de la pêche des oeufs de hareng a correspondu sensiblement au plan établi avant la saison et dans une sécurité relative. Les prises, qui se sont chiffrées à 32 000 tonnes, ont été évaluées à environ 70 000 \$; la pêche des oeufs sur varech a donné neuf millions de dollars de recettes supplémentaires. Les débarquements de poissons de fond, de morues charbonnières, de flétans et de mollusques et de crustacés ont été évalués à 104 millions de dollars.
Programme de conservation saumon quinnat	Un programme intégré de mise en valeur des stocks et de limitation de la récolte a été mis en place en vue de renverser la tendance à la baisse des stocks de saumon quinnat dans le détroit de Géorgie. Le volet du programme sur la mise en valeur est axé sur les trois cours d'eau dont les stocks sont les plus menacés dans la partie inférieure du détroit de Géorgie: Cowichan, Nanaimo et Squamish. Les restrictions quant à la pêche comprennent une réduction de 20 % du taux d'exploitation dans les secteurs commercial, sportif et autochtone; l'objectif est d'augmenter le taux d'échappée, de diminuer la limite de prises et le nombre d'étiquettes de conservation.

**Tableau 38: Réalisations des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces (Suite)**

Secteur d'activité	Réalizations
Processus de consultation dans le Pacifique	Le processus révisé de consultation dans le Pacifique a été mis en oeuvre et le Conseil s'est réuni périodiquement. Les consultations avec le secteur commercial, notamment en ce qui concerne les allocations ont été améliorées grâce à la création du Comité de l'industrie de la pêche commerciale, et avec le secteur de la pêche autochtone grâce à l'amélioration des rapports avec la Commission des pêches aborigènes de la Colombie-Britannique.
Relations fédérales-provinciales	Les négociations qui ont été tenues entre le Canada et le gouvernement territorial du Yukon ont permis de conclure un accord de principe sur la délégation de pouvoirs relativement à l'administration des pêches en eaux douces. Des ententes générales sur les pêches ont été négociées avec succès avec l'Alberta et l'Ontario et signées par les ministres concernés; des versions préliminaires d'entente pour la Saskatchewan et le Manitoba ont été établies pour fins d'approbation par les deux provinces. Des négociations suivies se déroulent avec l'Ontario, la Saskatchewan, et le Manitoba relativement à des ententes auxiliaires sur l'aquiculture et l'habitat.
Revendications des autochtones	Voir la sous-section intitulée "État des initiatives annoncées antérieurement" (page 34).
Co-gestion	Création d'un comité conjoint MPO/MAINC chargé de revoir toutes les questions touchant les pêches autochtones et d'améliorer les perspectives en matière de gestion concertée. Ceci a permis d'améliorer le processus de coordination et de régler des désaccords entre les deux ministères. La pêche de subsistance indienne a été instaurée avec succès.
Délivrance des permis	Un système de délivrance de permis a été établi pour les pêcheurs et les bateaux commerciaux, les pêcheurs sportifs et les autochtones et 296 permis de pêche commerciale ont été émis dans les TN-O.
Traité canado-américain sur le saumon du Pacifique	Voir la sous-section intitulée "État des initiatives annoncées antérieurement" (page 33).
Politique sur la gestion de l'habitat du poisson	Voir la sous-section intitulée "État des initiatives annoncées antérieurement" (page 33).
Stratégie de conservation du milieu marin arctique	Le document de travail sur cette stratégie qui a été dévoilé par le Ministre, a permis de saisir des ministres fédéraux et d'autres représentants des territoires de questions relatives au développement du Nord. Des consultations se déroulent avec les gouvernements fédéral,

**Tableau 38: Réalisations des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces (Suite)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
	territoriaux et provinciaux, des habitants du Nord, et des organisations industrielles et non-gouvernementales.
Mise en valeur	Succès du programme, et notamment, présentation du plan quinquennal de mise en valeur des salmonidés au Conseil du Trésor après consultation du public et établissement de la Fondation du saumon du Pacifique (pour plus de précision sur le Programme de mise en valeur des salmonidés, voir page 129).
Aquiculture	Le protocole d'entente sur l'aquiculture entre le Canada et la C.-B. a été négocié avec succès et signé. Ce protocole facilite la participation de la province et du gouvernement fédéral à cette industrie en expansion.
Lutte contre la lamproie marine	Succès de l'administration du volet canadien du Programme de lutte contre la lamproie marine (voir page 128 pour obtenir davantage de précisions).

Certains faits marquants de l'activité des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces pour 1989-1990 sont présentés au tableau 39.

**Tableau 39: Faits marquants de l'activité Pêches dans le Pacifique et en eaux douces en 1989-1990**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Faits marquants</b>
Gestion et protection des ressources	Gérer les programmes de pêche et de mise en valeur pour 1989, conformément aux traités internationaux et aux plans de pêche établis avec l'industrie, et aux objectifs établis.  Poursuivre la mise en oeuvre et le contrôle du programme de reconstitution des stocks de saumon quinnat dans la partie inférieure du détroit de Géorgie.
Politiques d'allocation	Entreprendre un processus visant à définir un cadre stratégique à long terme pour la région du Pacifique en vue de faciliter la prise de décisions concernant la répartition des ressources entre des utilisateurs en concurrence (pêcheurs commerciaux, autochtones et sportifs).
Viabilité de l'industrie	Élaborer de façon suivie des stratégies portant sur la gestion de la flottille du Pacifique.  Parachever la revue globale de la politique relative à la délivrance de permis dans la région du Pacifique.

**Tableau 39: Faits marquants de l'activité des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces en 1989-1990 (Suite)**

Secteur d'activité	Faits marquants
Pêches autochtones	<p>Élaborer une stratégie à long terme portant sur les pêches autochtones en vue de les promouvoir en se fondant sur le développement économique.</p> <p>Élaborer, mettre, promouvoir et développer des ententes relatives à la gestion concertée.</p> <p>Poursuivre l'étude du dossier sur les pêches en ce qui concerne les droits d'autochtones et les droits obtenus par traité, et de celui des revendications foncières globales.</p>
Éclaircissements en ce qui concerne les compétences	<p>Poursuivre les efforts visant à conclure des ententes générales sur les pêches entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et des ententes auxiliaires connexes.</p>
Stratégie de conservation du milieu marin arctique	<p>Élaboration des options au plan des politiques à établir en ce qui concerne cette stratégie, qui permettra de procurer un cadre de développement soutenu dans l'Arctique. Élaborer un plan de mise en oeuvre en consultation avec des organisations et des gouvernements qui manifestent un intérêt pour l'Arctique.</p>
Affaires internationales	<p>Répondre aux exigences résultant de la renégociation des annexes du traité sur le saumon du Pacifique.</p> <p>Poursuivre l'évaluation de la Commission des pêcheries des Grands lacs et étudier les exigences qui en résultent.</p>
Gestion de l'habitat	<p>Mettre en oeuvre le plan stratégique pour la troisième année, dans le cadre de la politique de gestion de l'habitat du poisson, et notamment confirmer le protocole d'entente avec Environnement Canada sur l'administration de l'article 33 de la Loi sur les pêcheries.</p>

## **D. Services d'inspection**

### **Objectif**

Garantir que le poisson et les produits du poisson destinés au commerce intérieur et à l'exportation respectent les normes de classement, de manutention, d'appellation, de traitement, de qualité et de salubrité du Canada et des pays étrangers.

### **Description**

Les Services d'inspection ont pour responsabilité d'élaborer, de formuler et de mettre en oeuvre des politiques, des règlements et des programmes nationaux afin d'assurer que le poisson et les produits de poisson canadiens respectent les normes de classement, de manutention, d'appellation, de transformation, de qualité et de salubrité, et que le poisson et les produits de poisson importés répondent à des normes minimales d'appellation, de qualité et de salubrité.

Ces responsabilités sont exercées en vertu des pouvoirs octroyés par la Loi et le Règlement sur l'inspection du poisson, le Règlement sur le contrôle sanitaire des pêcheries de coquillages et les chapitres pertinents du Règlement sur les aliments et drogues et du Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Les Services d'inspection appliquent également les lois provinciales sur l'inspection du poisson dans toutes les provinces, sauf au Manitoba et au Québec.

En vertu de cette série de lois, le Ministère a le mandat d'inspecter l'ensemble du poisson et des produits de la pêche du Canada destinés à l'exportation ou au commerce interprovincial, l'ensemble du poisson et des produits du poisson importés au Canada et la plus grande partie du poisson et des produits du poisson destinés au commerce intraprovincial.

Les Services d'inspection établissent des normes pour les produits du poisson et les installations, inspectent le poisson et les produits du poisson afin de déterminer le niveau de conformité aux normes et leur qualité aux fins de la mise en marché au Canada et à l'étranger; ils inspectent également les installations industrielles en vue d'établir dans quelles mesures elles sont conformes aux critères établis en matière de construction, d'équipement et d'exploitation.

Les produits canadiens de la pêche, les bateaux, les installations de déchargement, de manutention et de transport et les établissements de transformation sont inspectés pour s'assurer de la qualité des méthodes et du matériel qu'utilisent les exploitants et leur salubrité et pour assurer la préservation de la qualité du poisson. Les agents du Ministère inspectent également les débarquements pour s'assurer qu'ils ne sont pas gâtés, pourris ou malsains; ils contrôlent également la conformité des produits aux normes de classement à quai, lorsqu'elles sont employées par l'usine. Les produits finis sont également inspectés pour s'assurer de leur conformité aux normes minimales et s'assurer qu'ils ne sont pas gâtés, pourris, malsains, pour s'assurer de la sûreté et de la qualité des procédés et de la conformité aux normes de classement réglementées. Les inspecteurs peuvent ainsi accorder un certificat d'exportation aux produits du poisson qui sont conformes aux normes canadiennes et étrangères.

Le Ministère inspecte également les produits de poisson importés pour fins de conformité aux normes de qualité, de salubrité et d'appellation établies en vertu de la réglementation; lorsque cela est possible, il conclut des ententes avec les services d'inspection des pays étrangers dont les compétences techniques en matière d'inspection des produits du poisson sont reconnues. L'inspection des produits fait intervenir des essais d'ordre sensoriel

(couleur, odeur, texture, saveur ou aspect) et de méthodes chimiques, microbiologiques ou physiques, selon le cas. On évalue les produits du poisson en conserve et notamment la qualité du contenant, pour éviter tout risque de botulisme.

Un programme international et interministériel sur les mollusques et les crustacés est en place pour empêcher la commercialisation de mollusques et de crustacés malsains, ou présentant des dangers pour la santé. Ce programme porte sur l'étude et la classification des zones de croissance des mollusques et des crustacés par Environnement Canada, le contrôle des mollusques pour y déceler la présence de substances responsables de l'intoxication paralysante par les mollusques et d'autres toxines, et sur des mesures visant à interdire la récolte lorsque la situation l'exige. La surveillance des zones de croissance est assurée par la Division de la gestion des pêches et de l'habitat du ministère des Pêches et des Océans; le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada prête son soutien lorsqu'il s'agit d'analyser les toxines. Une entente Canada-États-Unis sur le contrôle de la pêche, le transport et la transformation des mollusques et des crustacés constitue un volet important de ce programme.

Les Services d'inspection contrôlent chaque année environ 13 000 bateaux de pêche, 18 000 usines de transformation et près de 3 000 points de déchargement et le même nombre d'appareils utilisés à cette fin. Les travaux de l'activité sont exécutés par l'entremise de six bureaux régionaux et de 22 laboratoires d'inspection qui comptent en tout près de 520 employés, y comprise 320 inspecteurs régionaux et 140 employés de laboratoire. Parmi ceux qui bénéficient de l'activité, on peut citer les consommateurs canadiens, de même que l'industrie de la pêche qui bénéficie directement des normes établies dans le cadre de l'exploitation des marchés canadiens et étrangers.

### Sommaires des ressources

L'activité Services d'inspection représente en 1989-1990 environ 4 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère et 9 % de l'ensemble des années-personnes.

**Tableau 40: Sommaire des ressources de l'activité**

(en milliers de dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>		Prévu 1988-1989		Réal 1987-1988	
	<b>\$</b>	<b>A-P</b>	<b>\$</b>	<b>A-P</b>	<b>\$</b>	<b>A-P</b>
	Services d'inspection	<b>31 910</b>	<b>531</b>	31 525	530	27 764
	<b>31 910</b>	<b>531</b>	31 525	530	27 764	483

Environ 78,1 % des dépenses totales de cette activité sont affectés au personnel, 19,6 % aux dépenses de fonctionnement et 2,3 % aux dépenses en capital.

## Données sur le rendement et justification des ressources

Les travaux entrepris dans le cadre de cette activité permettent de garantir que le poisson et les produits du poisson canadiens respectent les normes de classement, de manutention, d'appellation, de transformation et de qualité, et que le poisson et les produits de la pêche importés respectent des normes minimales d'appellation, de qualité et de salubrité.

Les résultats de cette activité sont présentés au tableau 41.

**Tableau 41: Survol des résultats de l'activité des Services d'inspection**

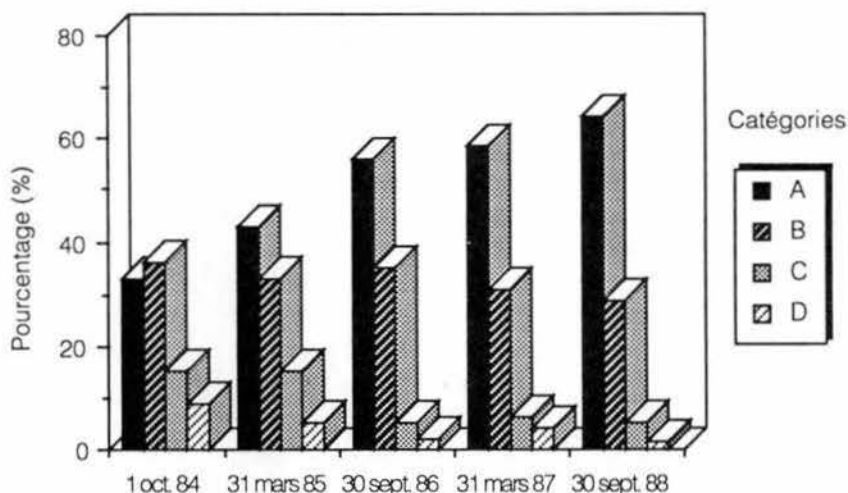
<b>Activités opérationnelles</b>	<b>Avantages pour le client</b>	<b>Effets du Programme</b>
Élaboration, mise à l'essai et interprétation des normes et des règlements.	Assurance que le poisson et les produits de la pêche canadiens sont conformes aux normes.	Protection des consommateurs.
Inspection des produits et des installations et application des règlements et des normes.	Assurance que les produits importés répondent à des normes minimales d'appellation, de qualité et de salubrité.	Respect des normes de qualité du marché.
Mise au point de bonnes pratiques industrielles (BPI) en consultation avec l'industrie.	Application uniforme des normes et des méthodes à l'ensemble des secteurs de l'industrie.	Maintien des marchés, accroissement de la demande, et nouveaux débouchés commerciaux.
Supervision des systèmes de contrôle de la qualité en usine et recours à de bonnes pratiques industrielles.	Possibilité pour l'industrie de fournir des données dans le cadre de l'élaboration des politiques et des normes.	Amélioration de la productivité, de la rentabilité et de la stabilité de l'industrie.
Contrôle du classement volontaire, par l'industrie, des matières premières et des produits finis canadiens.	Réduction des pertes et rendement accru .	
Enquêtes à la suite de plaintes des consommateurs.		
Certification des produits d'exportation.		
Ateliers et diffusion de l'information.		

Dans le cadre de l'activité des Services d'inspection, des domaines clés ont été retenus aux fins de la mesure du rendement:

**Classement des établissements de transformation:** Le Ministère effectue l'inspection et le classement des établissements de transformation afin de déterminer leur niveau de conformité aux normes d'exploitation, de construction, de propreté et d'hygiène. Chaque établissement peut effectuer différentes opérations de transformation assujetties à l'inspection, selon la gamme de produits qu'il transforme (comme des produits congelés, frais, salés, saumurés). Avec le temps, les méthodes d'inspection deviennent de plus en plus perfectionnées et leur champ d'application s'élargit. Les lacunes sont considérées comme mineures, majeures, sérieuses ou critiques. Les établissements de catégorie A affichent quelques lacunes mineures, tandis qu'un établissement de catégorie D en a de sérieuses ou critiques, qui peuvent entraîner la fermeture de l'établissement, ou le retrait de son permis. Le 31 mars 1988, de l'ensemble des établissements inspectés, 93 % ont été classés dans les catégories "A" ou "B", en fonction des normes d'exploitation.

Le tableau 42 illustre l'évolution du classement en fonction des normes applicables à la construction et au matériel des établissements.

**Tableau 42: Classement des établissements (en fonction des normes applicable à la construction et au matériel)**



Le pourcentage des établissements de transformation inspectés est passé de 10 % en 1984 à 77 % en 1988.

**Classement des bateaux de pêche:** Les bateaux de pêche sont également inspectés pour déterminer si les normes sont respectées et établir le niveau permanent d'inspection. Ces normes permettent d'établir si les bateaux sont bien construits, armés et exploités, et si le poisson est manipulé de façon à en garantir la qualité. On s'est fixé comme objectif pour 1988-1989 de voir à ce que 85 % de tous les bateaux reçoivent un certificat et à parachever et à mettre en oeuvre un système de classement qui leur soit applicable. Cet objectif ne sera pas atteint par suite de la réaffectation de ressources au règlement du problème des mollusques et d'autres questions. Par conséquent, les ressources affectées à l'inspection ont été rationalisées

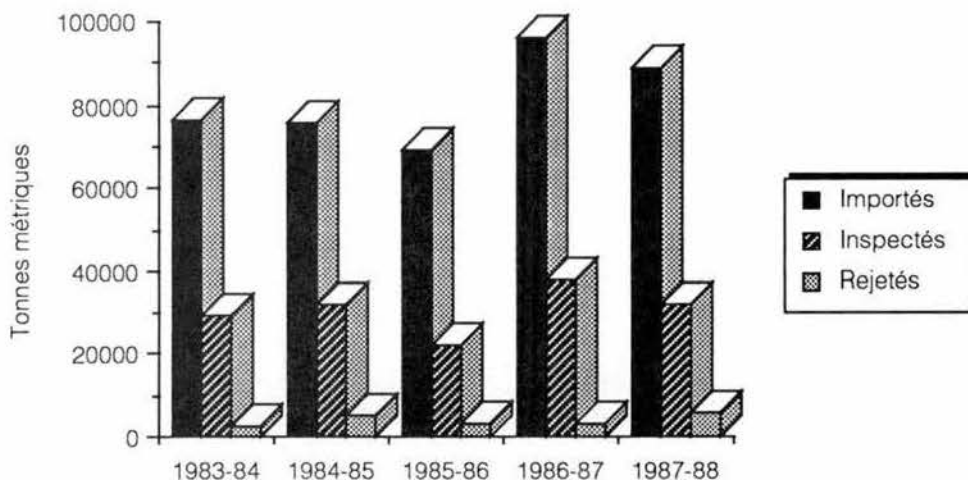
en fonction d'une situation attribuée à un problème particulier plutôt qu'en fonction d'une approche globale.

**Inspection des produits de poisson canadiens et importés:** Le Ministère a également établi des objectifs quant à l'inspection des produits finis. Les produits canadiens sont inspectés moins fréquemment que les produits importés, car l'inspecteur connaît les conditions d'hygiène dans les établissements canadiens et l'état de la matière première utilisée. Pour ce qui est de la production canadienne, l'objectif établi pour 1988-1989 était d'effectuer au moins une inspection par mois dans chaque établissement qui possède un permis d'exploitation du gouvernement fédéral, pour chaque genre de produit transformé, et d'effectuer d'autres inspections à des intervalles qui varient en fonction des niveaux de conformité observés. Des mesures appropriées sont prises dans le cas des produits non conformes. En 1987-1988, on a ordonné la destruction de 3,1 millions de kilogrammes de produits canadiens jugés non conformes.

Les produits destinés à l'exportation sont également certifiés. En 1987, 183 252 tonnes métriques de produits canadiens ont été certifiés pour fins d'exportation, ce qui représente une hausse supérieure à 60 % par rapport à 1977. Dans le cas des produits importés, les objectifs sont fonction des données antérieures qui les concernent. Tout produit importé qui, antérieurement, n'était pas conforme aux normes d'inspection, est inscrit sur la liste des produits à inspection obligatoire et doit faire l'objet de quatre inspections consécutives avant d'être inscrits de nouveau sur la liste des inspections courantes. D'ordinaire, une expédition sur cinq de chaque produit fait l'objet d'une inspection.

Le tableau 43 illustre l'évolution du programme d'inspection des importations et présente une comparaison pour tous les produits importés et inspectés, par année. Le taux de rejet plus élevé en 1987-1988 illustre en partie le perfectionnement du système d'inspection des produits importés.

**Tableau 43: Programme d'inspection des importations, tous les produits**



Le tableau 44 présente les réalisations de l'activité de l'Inspection en 1987-1988 et en 1988-1989 jusqu'à présent.

**Tableau 44: Services d'inspection-Réalisations**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
Alerte concernant les mollusques	À la suite de l'alerte sanitaire publique de décembre 1987, tous les mollusques de l'Est du Canada ont été retirés du marché canadien. Des centres d'opérations ont été mis sur pied à Ottawa et à Moncton en vue de déterminer la cause de la contamination et de régler le problème. On a identifié la toxine inconnue; il s'agissait de l'acide domoïque, et des échantillons ont été prélevés et des analyses effectuées. Les zones de récolte ont été réouvertes pour la plupart vers le milieu de janvier 1988.
Programme d'inspection des mollusques	Mise en oeuvre d'un programme amélioré de surveillance et de contrôle pour déceler les toxines chez les mollusques grâce au développement d'un système de pré-alerte, à la mise sur pied de laboratoires à des endroits stratégiques, à l'intensification des patrouilles et aux efforts de sensibilisation du public, et à l'amélioration de la recherche scientifique en ce qui concerne les toxines marines (pour obtenir des renseignements supplémentaires, consulter la section III, page 131).
Inspection du thon en conserve	Réouverture de l'usine de la StarKist Canada Limited à St. Andrews (Nouveau-Brunswick) après la signature d'un protocole d'entente avec l'entreprise relativement aux normes touchant les produits et à de bonnes pratiques industrielles, et à un degré de conformité plus élevé.  Inspection intégrale suivie des produits StarKist détenus, ce qui comprend une évaluation organoleptique et une analyse chimique pour confirmer les résultats.
Mise en place d'un programme d'inspection du thon étranger	Signature d'un protocole d'entente avec le gouvernement de la Thaïlande en juin 1988, qui doit entrer en vigueur en mai 1989.  Mise en oeuvre du protocole d'entente signé avec le Japon.  Inspection d'usines en Malaisie, aux Philippines, en Indonésie et en Thaïlande.
Programme de contrôle de la qualité en usine	Élaboration d'un programme générique de contrôle de la qualité en usine par un groupe de travail formé de représentants de l'industrie et du Ministère.

**Tableau 44: Services d'inspection-Réalisations (Suite)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
	Conception d'un programme audio-visuel pour faire connaître le programme à l'industrie en 1989-1990.
Mise à jour des normes applicables aux produits et des méthodes d'inspection	Parachèvement du processus de révision des politiques et des méthodes en ce qui concerne l'inspection initiale, la nouvelle inspection, la rétention et la libération, la saisie et la confiscation des produits, le recouvrement des coûts de l'inspection des produits importés, la certification des exportations, l'alimentation en eau des établissements de transformation, et l'inspection des bateaux.  Lancement d'un projet relatif à l'amélioration du processus d'échantillonnage à des fins statistiques.
Amélioration des capacités sur les plans scientifique et technique pour déceler les substances dangereuses	Établissement d'un laboratoire national d'inspection de poisson à Ottawa pour l'évaluation des stocks de thon retenus, l'analyse des toxines présentes dans les mollusques, et l'étude des rapports entre les examens organoleptiques et les indicateurs chimiques de détérioration des produits.  Prestation d'une formation universitaire sur les aspects scientifiques applicables aux examens organoleptiques à l'intention du personnel préposé à l'inspection.
Harmonisation plus poussée au niveau interministériel des critères en matière d'inspection et des contrôles de la conformité des produits	Signature d'un protocole d'entente en juin 1988 avec le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, en vue d'une meilleure coordination des activités d'inspection relatives à l'hygiène et à la salubrité.
Recouvrement des coûts	Application d'un barème révisé des droits pour l'inspection des produits importés, fondé sur l'augmentation des coûts.
Système national intégré de gestion	Identification des besoins en matière d'information de gestion et instauration d'un système dans le cadre du programme national.  Parachèvement du système intégré de gestion pour l'inspection des produits importés.

Le tableau 45 présente les faits marquants de cette activité pour 1989-1990.

**Tableau 45: Services d'inspection — Faits marquants en 1989-1990**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Objectifs/réalisations</b>
Programme de contrôle de la qualité en usine	<p>Inculquer cette notion à tous les participants de l'industrie de la transformation, diriger des sessions d'information et des consultations, implanter le programme sur une base volontaire.</p> <p>Élaboration d'un projet de loi en vue de permettre l'adoption du programme de contrôle de la qualité en usine en 1989-1990 sur une base volontaire, et de façon obligatoire à compter de janvier 1991.</p>
Mise au point et supervision de bonnes pratiques industrielles	<p>Introduction de bonnes pratiques industrielles dans le cadre de l'initiative relative au contrôle de la qualité en usine.</p> <p>Supervision des bonnes pratiques industrielles en ce qui concerne le thon en conserve et les fruits de mer prêts à servir.</p>
Harmonisation interministérielle des critères en matière d'inspection et des activités en ce qui concerne la conformité des produits	<p>Parachèvement d'ententes opérationnelles dans le cadre du protocole d'entente passé avec la Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada.</p> <p>Élaboration de protocoles d'entente avec le ministère de la Consommation et des Corporations, de l'Agriculture et avec Douanes et Accises Canada en vue de préciser les rôles et les responsabilités en matière d'inspection, d'éviter les chevauchements superflus et de sensibiliser davantage les intéressés aux produits importés.</p>
Collaboration intergouvernementale	<p>Élaboration de principes directeurs aux fins de l'établissement de protocoles d'ententes avec les gouvernements provinciaux en vue d'assurer l'adoption de lois et de règlements complémentaires touchant l'inspection en général et l'aquiculture en particulier.</p>
Programme d'inspection du thon provenant de l'étranger	<p>On cherchera à passer des protocoles d'entente avec les Philippines et d'autres gouvernements étrangers, lorsque la situation le justifiera.</p> <p>On continuera d'inspecter intégralement le thon en conserve importé, en l'absence d'ententes bilatérales avec des organismes d'inspection étrangers.</p>
Normes applicables aux produits du poisson et méthodes d'inspection	<p>Mise à jour des normes visant les produits du poisson et des politiques et des manuels relatifs aux méthodes d'inspection et faire en sorte que l'industrie puisse les consulter.</p>

**Tableau 45: Services d'inspection — Faits marquants en 1989-1990 (Suite)**

Secteur d'activité	Objectifs/réalisations
Politiques et procédures/ revue de la réglementation	<p>Les politiques nationales touchant l'application de la Loi seront revues, notamment pour tout ce qui touche les dispositions concernant les amendes et les sanctions prévues en vertu de la Loi sur l'inspection du poisson, afin d'assurer un champ d'application plus uniforme et de mieux exploiter les mécanismes de réglementation disponibles.</p> <p>Les politiques et les méthodes applicables à l'inspection des établissements de transformation seront revues.</p>
Aquiculture	<p>Élaboration et mise en oeuvre d'une politique d'inspection en ce qui concerne l'aquiculture.</p> <p>Parachèvement d'un protocole d'entente avec Environnement Canada relativement aux eaux où croissent les mollusques et les crustacés.</p>
Système national de gestion pour l'inspection	<p>Mise en oeuvre d'un système national de données pour les importations et élaboration de nouveaux systèmes pour l'inspection des établissements de transformation, la revue des plaintes des consommateurs et l'inspection des produits canadiens.</p>
Système national de vérification et de contrôle	<p>Élaboration d'un système et de méthodes de contrôle à l'échelle nationale, pour assurer l'uniformité au niveau du pays des normes d'inspection et de l'application des règlements en la matière.</p>
Programme de formation	<p>Les modules de formation qui ont été conçus récemment serviront à l'ensemble du personnel recruté et existant, selon les besoins.</p> <p>Élaboration d'un plan de perfectionnement professionnel et des ressources humaines dans le cadre du programme d'inspection.</p>

## **E. Affaires internationales**

### **Objectif**

Promouvoir les intérêts du Canada sur les plans de la conservation des ressources, de leur commerce et des pêches internationales.

### **Description**

Cette activité comprend l'établissement de relations internationales en vue de promouvoir les intérêts du Canada en matière de commerce et de conservation des pêches, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères du gouvernement, la négociation et l'application des traités et accords internationaux concernant les relations bilatérales et multilatérales dans le secteur des pêches avec d'autres pays de même que la formulation et la représentation des positions canadiennes en matière de commerce des pêches.

Les affaires internationales englobent trois grands secteurs: les pêches de l'Atlantique, les pêches du Pacifique et le secteur de la politique commerciale. La direction générale des affaires internationales est responsable des politiques, des stratégies et des programmes visant à promouvoir, à mettre en valeur et à protéger les intérêts canadiens sur les plans de la conservation et du commerce des pêches par le truchement des relations internationales et le règlement des litiges en matière de frontières maritimes avec les pays côtiers ou proches des océans Atlantique et Pacifique. L'objectif est également de rechercher une réduction des tarifs et la suppression des barrières non tarifaires, la garantie et l'expansion des débouchés sur les marchés étrangers, et la prestation de conseils au bureau responsable des négociations commerciales dans le cadre des discussions entourant les négociations commerciales du GATT et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

En outre, le Ministère fait partie de huit commissions multilatérales sur les pêches responsables d'activités scientifiques et de conservation. Les contributions financières à ces organismes sont des obligations non discrétionnaires remplies au nom du Canada, conformément à différents traités et aux objectifs de la politique étrangère canadienne, lesquelles représentent environ 60 % du budget de fonctionnement affecté aux affaires internationales (voir page 92). Ces contributions, qui doivent être versées dans l'unité monétaire dans laquelle elles ont été établies, sont par conséquent assujetties à des fluctuations imprévisibles des taux de change. Le reste, soit 40 % du budget de fonctionnement, est affecté principalement aux dépenses de consultation et de négociation dans le cadre des relations internationales dans le secteur des pêches.

### **Sommaire des ressources**

L'activité Affaires internationales représente en 1989-1990 environ 0,6 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et moins de 0,4 % de l'ensemble des années-personnes du Ministère.

**Tableau 46: Sommaire des ressources de l'activité**

(en milliers de dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>		Prévu 1988-1989		Réal 1987-1988	
	<b>\$</b>	<b>A-P</b>	\$	A-P	\$	A-P
Affaires internationales	<b>4 678</b>	<b>20</b>	4 540	20	5 824	17
	<b>4 678</b>	<b>20</b>	4 540	20	5 824	17

Environ 28,8 % des dépenses totales de l'activité sont affectées au personnel et 71,2 % au fonctionnement, dont 82 % environ sont versées à des organisations internationales dans le cadre d'obligations non discrétionnaires résultant de traités.

### **Données sur le rendement et justification des ressources**

Les travaux entrepris dans le cadre de cette activité permettent:

- d'entreprendre des négociations au niveau international en vue de promouvoir la coopération multilatérale ou bilatérale aux fins de l'évaluation scientifique, de la gestion, de la protection et de la conservation des ressources halieutiques du Canada;
- d'assurer la conservation des stocks de poisson dans les eaux internationales et la réduction des interceptions de poissons anadromes originaires des eaux canadiennes en haute mer en étant partie à des ententes bilatérales et en faisant partie de commissions et d'organisations internationales;
- de défendre la souveraineté canadienne en négociant des ententes sur les frontières maritimes, en participant à des mesures contre les pays étrangers qui pêchent illégalement dans les eaux canadiennes ou dans les eaux faisant l'objet de traités et en réglant les différends frontaliers dans les cas où des limites ont été, ou n'ont pas été, établies;
- de promouvoir le commerce international avec la CEE, les É.-U., le Japon ainsi qu'avec d'autres partenaires commerciaux du Pacifique et d'ailleurs; et
- de promouvoir les intérêts commerciaux du Canada dans le domaine des pêches dans le cadre des négociations commerciales Canada/É.-U., des négociations commerciales bilatérales du GATT, du Comité des pêches de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et des négociations sur l'expansion de la CEE.

Le tableau 47 présente les résultats de cette activité.

**Tableau 47: Survol des résultats des Affaires internationales**

Activités opérationnelles	Avantages pour le client	Effets du Programme
Consultations avec les pêcheurs, les transformateurs, les commerçants et les gouvernements.	Participation de l'industrie et du gouvernement aux prises de position du Canada lors des négociations internationales.	Meilleure orientation dans le cadre de l'exécution du mandat du Ministère au niveau international.
Négociations bilatérales et multilatérales.	Ententes internationales visant la conservation et la protection des stocks de poisson, le règlement des différends frontaliers, la	Conservation et protection des stocks jugés essentiels pour le Canada.
Contrôle de la mise en oeuvre des ententes internationales et prestation de conseils en la matière.	réduction des barrières tarifaires et non tarifaires et la promotion du développement des marchés pour le poisson et les produits de la pêches du Canada.	Protection des intérêts du Canada dans les cas de litiges frontaliers sur le plan international.
Participation aux commissions, aux organismes commerciaux, aux organismes de développement et aux organismes de conservation internationaux.		Atténuation des pressions exercées en vue d'un accès aux ressources canadiennes, en contrepartie d'un accès au marché.
Établissement d'orientations et de positions de principe dont pourra s'inspirer le Canada dans le cadre des ses négociations commerciales avec les États-Unis, et à l'occasion de la ronde de négociations du GATT et des négociations multilatérales.	Amélioration des échanges commerciaux et atténuation des obstacles à cet égard.	Accès de l'industrie à des débouchés nouveaux et existants, mesures visant à éviter des hausses des tarifs, etc.
Réduction de l'effort de pêche en haute mer visant des stocks d'origine canadienne.	Optimisation des possibilités pour la pêche canadienne.	Augmentation des échanges commerciaux avec les États-Unis et la CEE, en fonction de tarifs moins élevés, amélioration du traitement tarifaire et diminution des barrières non tarifaires entre les pays signataires du GATT.
		Conservation des stocks canadiens.

Le tableau 48 présente les réalisations de l'activité Affaires internationales.

**Tableau 48: Réalisations des Affaires internationales**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
Litige entre le Canada et la France en ce qui concerne les pêches et les frontières maritimes	Le Canada a fait valoir sa position lors de toutes les rencontres avec les autorités françaises tout en appuyant les efforts en vue de négocier une entente sur des contingents. On a mis l'accent sur l'information du public. La France n'a pas obtenu de contingents dans les eaux canadiennes en 1988 et l'accès aux ports canadiens a été refusé aux bateaux de pêche français en l'absence de mesures de la part de ce pays visant à réduire la surpêche dans la zone faisant l'objet du litige. D'autres négociations ont eu lieu en ce qui concerne des questions de frontières maritimes.
Commission du saumon du Pacifique	Une annexe au traité sur le saumon du Pacifique, visant une période de cinq ans, a été négociée en ce qui concerne les eaux transfrontalières (en collaboration avec le secteur des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces).
Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO)	Les parties contractantes ont convenu d'une nouvelle approche relativement à un régime conjoint d'inspection au niveau international. La politique canadienne dans le cadre de l'OPANO relativement à la surpêche étrangère en dehors de la limite canadienne des 200 milles a été revue, discutée à l'occasion d'une conférence des premiers ministres et appliquée à tous les aspects des relations en ce qui concerne l'OPANO.
Négociations commerciales: -Pays de la région du Pacifique	Le Canada a réussi à faire libéraliser les contingents du Japon frappant le hareng de l'Atlantique et à faire lever l'interdiction imposée par la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne le saumon fumé.
-CEE	Suppression des restrictions frappant d'éventuels débouchés commerciaux supplémentaires que menaçait d'imposer la CEE en ce qui concerne le saumon, le hareng et certains produits de poisson de fond.
-Négociations commerciales multilatérales	Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, le Canada et d'autres états côtiers ont contré les efforts de la CEE visant à faire des droits de pêche une question commerciale.  Le Canada a déposé des propositions visant à libéraliser au maximum les barrières commerciales internationales frappant les produits de la pêche.

Le tableau 49 présente certains faits marquants de cette activité pour 1989-1990.

**Tableau 49: Faits marquants des Affaires internationales en 1989-1990**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Faits marquants</b>
Questions relatives à la frontière sur la côte est (Canada-France et autres)	Défendre les intérêts du Canada en ce qui concerne les questions qui opposent ce dernier à la France quant aux activités de pêche et au litige frontalier; promouvoir la coopération avec les États-Unis dans le golfe du Maine.
Renforcement de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest	Appuyer la mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail sur la surpêche étrangère; essayer d'obtenir un appui permanent des objectifs canadiens en matière de conservation de la part de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest.
Négociations Canada/ États-Unis sur le saumon du Pacifique	Renégocier les annexes du Traité sur le saumon du Pacifique, notamment celles sur la pêche dans les eaux transfrontalières; négocier une entente en vue d'assurer au Canada une part équitable de la récolte dans le fleuve Yukon.
Expansion de la Communauté économique européenne	Voir à ce que le commerce canadien des pêches ne soit pas pénalisé par l'accession de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne.
Intégration du marché intérieur de la CEE	Voir à ce que le parachèvement de l'intégration du marché intérieur de la CEE en 1992 n'ait pas pour effet d'intensifier le protectionnisme commercial dans le secteur des pêches.
Négociations en matière de commerce international	Multiplier au maximum les débouchés commerciaux pour le poisson et les produits de la pêche du Canada, par l'entremise d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales du GATT et d'une entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.
Pays du bloc de l'Est	Assurer la stabilité des relations et des débouchés commerciaux pour les produits du poisson.
Organisation scientifique du Pacifique nord	Une ébauche de convention a été distribuée pour fins de revue par des pays étrangers en prévision des discussions internationales qui auront peut-être lieu en 1989-1990.

Pour promouvoir et protéger les intérêts du Canada dans le secteur des pêches, le Ministère, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, entretient des relations en matière de pêches internationales, et accorde des fonds et formule des orientations et des recommandations d'ordre stratégique dont on pourra s'inspirer lors de la prise de décisions concernant les commissions et organisations internationales des pêches mentionnées dans le tableau 50.

**Tableau 50: Commission et organisations internationales des pêches — Objectifs et paiements**

<b>Organisation/commission</b>	<b>Objectifs</b>
Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO)	Conservation, rétablissement, gestion rationnelle et répartition des stocks de poisson dans l'Atlantique Nord-Ouest; coopération au niveau international relativement aux ressources (dépenses prévues pour 1988-1989: 340 000 \$).
Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN)	Conservation, rétablissement, mise en valeur, gestion rationnelle et répartition des stocks de saumon de l'Atlantique Nord (dépenses prévues pour 1988-1989: 103 400 \$).
Commission du saumon du Pacifique (CSP)	Conservation, rétablissement, mise en valeur, gestion rationnelle et répartition des stocks du saumon du Pacifique nord-est. Instauration de programmes et de développement des pêches de mise en valeur des salmonidés pour réduire les interceptions, éviter la surpêche et permettre à chaque pays d'obtenir des avantages qui équivalent à la production de saumons dans ses propres eaux (dépenses prévues pour 1988-1989: 637 449 \$).
Commission internationale des pêcheries du Pacifique Nord	Conservation, rétablissement, gestion rationnelle et répartition des stocks de poisson du Pacifique nord; mise en oeuvre des dispositions de la Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique; réduction des interceptions de saumon nord-américain par des bateaux étrangers (dépenses prévues pour 1988-1989: 140 800 \$).
Convention internationale pour la conservation du thon de l'Atlantique (CICTA)	Conservation, rétablissement, gestion rationnelle et répartition d'espèces apparentées au thon dans l'océan Atlantique et dans les mers adjacentes (dépenses prévues pour 1988-1989: 21 000 \$).
Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Encourager et coordonner des études sur le milieu marin et les ressources vivantes de l'océan Atlantique Nord et fournir des conseils scientifiques, sur demande, aux gouvernements membres, à des groupes de gouvernements membres, ou à des commissions internationales (dépenses prévues pour 1988-1989: 98 411 \$).
Commission internationale du flétan du Pacifique (CIFP)	Conservation, rétablissement, gestion rationnelle et répartition des ressources de flétan (dépenses prévues pour 1988-1989: 976 619 \$).

**Tableau 50: Commissions et organisations internationales des pêches — Objectifs et paiements (Suite)**

Commissions/organisations	Objectifs
Commission des pêcheries des Grands lacs	Faire des recherches sur les pêches des Grands lacs, assurer l'installation des dispositifs et l'application de produits servant à détruire les lamproies dans le secteur relevant de la convention et dans les tributaires adjacents, dans le cadre de la lutte contre cette espèce, et agir comme tribune aux fins de la conception de programmes de gestion des pêches (dépenses prévues pour 1988-1989: 325 000 \$. Une somme de 1 465 000 \$ a été transférée aux Pêches dans le Pacifique et en eaux douces pour le Centre de lutte contre la lamproie marine).
Société de caisse de retraite des Commissions internationales des pêcheries	Administrer les régimes de retraite et les politiques d'avantages connexes pour les employés et leurs personnes à charge des Commissions internationales des pêches établies et administrées par le Canada et les États-Unis, compte tenu des régimes d'avantages sociaux des employés des gouvernements du Canada et des É.-U.

## **F. Politiques intégrées et soutien de programmes**

### **Objectif**

Assurer l'orientation et la coordination au niveau de la haute direction et fournir des services administratifs intégrés et des planification des ressources humaines aux fins du soutien du Programme; diriger l'acquisition des ressources en capital et de l'actif nécessaire au Programme et fournir le cadre de gestion que cela exige; coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada ayant trait aux océans; fournir des évaluations, des analyses et des conseils en matière de planification des politiques et des programmes en ce qui concerne l'orientation actuelle et à venir des intérêts du Canada au niveau des pêches et des océans; et établir et promulguer la réglementation de portée nationale qui relève du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.

### **Description**

L'activité Politiques intégrées et soutien de programmes regroupe les trois sous-activités suivantes: les Services intégrés des politiques et de l'administration, la Gestion de l'actif immobilisé et les Services régionaux des politiques et de l'administration.

**Services intégrés des politiques et de l'administration:** Cette sous-activité englobe le Cabinet du ministre et celui du sous-ministre, les services intégrés qui relèvent du sous-ministre adjoint principal, Services intégrés de gestion et de réglementation, exception faite des Services d'inspection, qui relèvent de l'activité "Inspection" définie à la Section D, les services intégrés qui relèvent du sous-ministre adjoint, Politiques et Planification des programmes, et la Direction générale des communications.

Dans le cadre de cette sous-activité, les fonctions du sous-ministre adjoint principal comportent des éléments de coordination et de services et permettent de voir à ce que le Ministère adopte des procédés de gestion bien ordonnés et cohérents et qu'il possède toutes les données requises aux fins de la planification, du contrôle et du processus décisionnel. Cette sous-activité englobe également les responsabilités et les coûts connexes qu'assume le sous-ministre adjoint principal en matière d'orientation politique de la réglementation relative à la gestion des pêches, à sa mise en oeuvre et à la formation. Les autres coûts associés à l'exécution des activités de réglementation du Ministère au niveau régional et de sa mise en oeuvre sont compris dans les activités "Pêches de l'Atlantique" et "Pêches dans le Pacifique et en eaux douces". Les fonctions intégrées qui suivent relèvent du SMA principal, dans le cadre de la sous-activité des services intégrés des politiques et de l'administration: le contrôle, ce qui comprend les finances, la planification, l'informatique et l'administration; le personnel, ce qui comprend la planification des ressources humaines; la vérification interne; l'évaluation; la réglementation et la mise en oeuvre de cette réglementation.

Le sous-ministre adjoint, Politiques et Planification des programmes, est responsable des politiques et de la planification stratégiques, et de l'analyse économique et commerciale. Les Politiques et la Planification stratégiques englobent la coordination de l'établissement des politiques intégrées, la planification stratégique, les relations fédérales-provinciales et les politiques relatives aux pêches autochtones. L'Analyse économique et commerciale englobe l'analyse aux fins d'un soutien à l'établissement des politiques, l'analyse et les données se rapportant aux marchés, l'administration du Régime d'assurance des bateaux de pêche et de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, la prestation d'analyses et de conseils politiques relativement à l'Office des prix des produits de la pêche, à l'Office canadien du

poisson salé et à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Cette fonction est également axée sur l'établissement de politiques relatives aux océans et aux pêches récréatives.

La fonction "Communications" est axée sur les activités de communication intégrées du Ministère, et notamment sur l'établissement de stratégies de communication et sur le déploiement d'efforts visant des initiatives de l'ensemble des secteurs et les publications scientifiques.

**Gestion de l'actif immobilisé:** Cette sous-activité, qui relève du sous-ministre adjoint principal englobe la gestion d'un actif immobilisé (dont la valeur globale de remplacement estimative est de 3,7 milliards de dollars) qui comprend les Ports pour petits bateaux et toutes les autres immobilisations du Ministère comme des immeubles destinés à des fins particulières et d'autres installations, des bateaux et une vaste gamme d'équipement. Ces immobilisations sont essentielles à l'exécution des programmes scientifiques, de gestion des pêches et d'inspection du Ministère. Ces immobilisations se répartissent comme suit: plus de 1 400 ports de pêche commerciaux et 800 ports de plaisance, une flottille maritime de 23 bateaux de fort tonnage, de 44 bateaux de tonnage moyen, et de 141 bateaux de faible tonnage et de 500 bateaux plus petits; 12 installations scientifiques importantes et plus de 700 bureaux et installations et une vaste gamme d'équipement, de véhicules et de machinerie destinés à des fins scientifiques. Le réseau de ports pour petits bateaux fournit des services à environ 70 000 pêcheurs commerciaux et à environ 35 000 bateaux de pêche, et également environ 5 % de l'ensemble des postes de mouillage disponibles à des fins récréatives dans l'ensemble du Canada. Pour d'autres renseignements en ce qui concerne la Gestion de l'actif immobilisé, voir la Section III, pages 107 à 115. Cette sous-activité est axée sur:

- l'établissement et la mise en oeuvre d'un plan à long terme aux fins d'un réseau national de ports pour petits bateaux visant à répondre aux besoins de la pêche commerciale et de la navigation de plaisance, et notamment à ceux de l'entretien, de la modernisation et de l'acquisition de ports et d'installations portuaires et, lorsque cela est jugé approprié, à leur cession;
- l'établissement et la mise en oeuvre de politiques, de plans et de budgets à long et à court termes, aux fins de l'acquisition, de l'entretien, de l'exploitation et de la cession de l'actif immobilisé du Ministère pour répondre aux besoins des programmes, tout en assurant l'optimisation des ressources. Cette sous-activité englobe également les coûts associés aux principales acquisitions de bateaux et à l'acquisition de biens immobiliers et aux principales activités d'aménagement d'ouvrages. Les coûts associés à l'acquisition de l'ensemble des autres catégories d'actif et les coûts d'entretien et de fonctionnement des immobilisations sont déclarés en fonction de l'activité financée par ces immobilisations. Les ressources régionales affectées à la gestion des immobilisations sont comprises dans la sous-activité qui concerne les Services régionaux des politiques et de l'administration, tout comme le sont les coûts des immobilisations dont l'utilisation est partagée comme dans le cas des installations de traitement des données et des immeubles de bureaux abritant plus d'une activité.

**Services régionaux des politiques et de l'administration:** Cette sous-activité englobe les bureaux des six directeurs régionaux du Ministère et la direction régionale du Ministère, et la prestation de services administratifs et de soutien au Programme, au niveau

régional, comme les services de gestion, des finances et de la planification, du personnel et des communications.

### Sommaires des ressources

L'activité Politiques intégrées et soutien de programmes représente environ 41 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère en 1989-1990 et 23 % de l'ensemble des années-personnes.

**Tableau 51: Sommaire des ressources**

(en milliers de dollars)

	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>		Prévu 1988-1989		Réal 1987-1988	
	\$	A-P	\$	A-P	\$	A-P
Services intégrés des politiques et de l'administration	<b>45 705</b>	<b>407</b>	44 831	437	42 576	403
Gestion de l'actif immobilisé	<b>191 965</b>	<b>136</b>	170 175	140	110 179	122
Services régionaux des politiques et de l'administration	<b>58 855</b>	<b>822</b>	64 363	893	64 281	907
	<b>296 525</b>	<b>1 365</b>	279 369	1 470	217 036	1 432

De ces dépenses, environ 49 % sont affectées aux dépenses en capital, 24,4 % au fonctionnement, 23,2 % au personnel et moins de 3,4% aux paiements de transfert.

### Données sur le rendement et justification des ressources

L'activité Politiques intégrées et soutien de programmes vise à réaliser les objectifs du Ministère et de ses secteurs de programme. Par conséquent, les principaux résultats obtenus dans le cadre de cette activité sont inclus dans les effets du programme présentés pour chacun des secteurs du Ministère. Pour évaluer de la meilleure façon possible l'efficacité globale de cette activité, on doit considérer dans quelle mesure les objectifs généraux du Programme ont été atteints et les initiatives énoncées dans le présent document ont été réalisées.

**Tableau 52: Survol des résultats pour ce qui est des Politiques intégrées et soutien de programmes**

Activités	Services offerts	Principaux résultats
Formulation d'une politique stratégique ministérielle et contrôle de directives globales.		
Prestation de données statistiques et d'analyses économiques relatives aux pêches.		
Élaboration de politiques et de normes nationales de surveillance et d'application des règlements, direction fonctionnelle du Programme d'orientation de carrière des agents des pêches (PDCAP), examen de toutes les propositions de règlements sur les pêches.	Élaboration, diffusion et mise en oeuvre de directives globales pour réaliser le mandat et respecter les priorités du Ministère.	
Prestation de systèmes de gestion intégrée, de services, de conseils et de contrôle dans le cadre du processus de planification, de contrôle et de rapports du Ministère.		Capacité accrue pour orienter les activités en fonction des priorités du Ministère et du gouvernement, pour répondre à l'évolution des besoins sur le plan opérationnel et aux besoins du Programme et faciliter la gestion des activités.
Soutien aux fins de l'entretien, de l'utilisation et de l'exploitation des immobilisations, p. ex. bateaux utilisés par les secteurs pour réaliser leurs programmes.	Optimisation de l'acquisition, de l'application et de l'utilisation des ressources dans le cadre de la réalisation des programmes du Ministère.	
Garde des principales immobilisations à gestion partagée, p. ex. immeubles de bureaux et installations de traitement des données utilisées par plus d'un secteur ou d'une activité.	Gestion des immobilisations du Ministère faisant l'objet d'une utilisation partagée.	
Construction, entretien et amélioration des installations portuaires pour petits bateaux.	Infrastructure permettant un accès sûr aux ressources halieutiques et aux eaux utilisées à des fins récréatives.	Accroissement des possibilités offertes aux pêcheurs commerciaux et sportifs.

Le tableau 53 donne les réalisations de la sous-activité des Services intégrés des politiques et de l'administration.

**Tableau 53: Réalisations des Services intégrés des politiques et de l'administration**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
Stratégie nationale sur les océans	Voir l'État des initiatives annoncées antérieurement, page 34.
Ententes générales sur les pêches (EGP) (avec les provinces, y compris ententes auxiliaires sur la gestion des pêches en eaux douces, la gestion de l'habitat et l'aquiculture.	Des EGP ont été conclues avec l'Alberta et l'Ontario.  Des négociations en ce sens avec la Saskatchewan et le Manitoba ont été menées à terme.  D'importants progrès ont été réalisés dans les négociations avec l'Ontario relativement à l'habitat.
Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada.	En réponse aux questions soulevées par la Commission royale, le gouvernement a annoncé un programme de recherche sur le phoque gris, la fin de la chasse aux blanchons et aux jeunes à dos bleu et de l'utilisation de gros navires, et des mesures d'aide au développement économique à l'intention des chasseurs autochtones et de ceux de la côte.
Aquiculture	Signature de protocoles d'entente sur le développement de l'aquiculture avec le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick.  Participation aux réunions de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), présentation de documents sur les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral et des provinces relativement à l'aquiculture et sur les perspectives de cette industrie au Canada.  Début de l'élaboration d'une base de données statistiques nationale en aquiculture.  Publication de deux documents: "Développement de l'aquiculture au Canada: guide des programmes fédéraux" et "L'aquiculture commerciale au Canada".
Négociations commerciales	Préparation d'une évaluation des répercussions de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur les pêches, qui fait partie d'une série de publications gouvernementales s'adressant au public pour décrire les avantages économiques de l'accord.
Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche (LPAOP)	Les mesures législatives visant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises de façon à ce qu'elle comprenne les pêcheurs ont été présentées à la Chambre

**Tableau 53: Réalisations des Services intégrés des politiques et de l'administration (Suite)**

Secteur d'activité	Réalizations
Analyse du marché	<p>des communes et ont reçu la sanction royale le 30 juin 1987. La responsabilité de l'accès plus facile au crédit a été transférée de la LPAOP appliquée par Pêches et Océans à la Loi sur les prêts aux petites entreprises administrée par le ministère de l'Expansion industrielle et régionale pour que les pêcheurs soient considérés sur pied d'égalité avec les autres petits entrepreneurs.</p> <p>Au cours de l'année, production de 12 mises à jour mensuelles ainsi que de plusieurs types de document à forte distribution. On a étudié le marché américain du poisson de fond, le marché japonais du hareng et du saumon ainsi que la structure des marchés de pêcheurs acheteurs/transformateurs.</p>
Pêche récréative	<p>En mars 1988, on a annoncé une politique nationale sur la pêche récréative qui énonce des principes directeurs, des objectifs et des stratégies pour que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent avec la collectivité de la pêche récréative pour conserver et développer ce genre de pêche. Publication des résultats définitifs de l'enquête de 1985 sur la pêche récréative au Canada, aperçu général et description des programmes de Pêches et Océans axés sur la pêche récréative et document qui fait l'estimation des recettes brutes des gouvernements fédéral et provinciaux tirées des taxes qui découlent de la vente, de la fabrication et de l'importation de bien associées avec la pêche récréative.</p>
Revue de la réglementation	<p>Élaboration d'une approche et d'un plan de travail pour l'unification de cinq règlements importants visant à rationaliser et à simplifier les règlements de pêche conformément à la stratégie de réforme.</p>
Établissement et application des règlements	<p>Prestation de conseils aux gestionnaires et au personnel sur le terrain qui participent à l'application des lois relatives aux pêches grâce à l'élaboration de politiques et de procédures sur les engagements et les arraisonnements armés et sur les règlements de pêche des bandes indiennes.</p> <p>Publication de directives nationales d'application des règlements au sujet de l'évaluation psychologique des agents des pêches qui doivent porter des armes à feu, de la normalisation des armes à feu et des munitions, de lignes directrices sur les normes de conduite pour les agents des pêches et les inspecteurs et des procédures sur les rapports qui font suite à des actes de violence.</p>

**Tableau 53: Réalisations des Services intégrés des politiques et de l'administration (Suite)**

Secteur d'activité	Réalizations
Gestion intégrée	<p>Adoption d'un nouveau contenu de cours donné avant et après les tests et les examens dans le cadre du Programme de développement de carrière des agents des pêches. Armement des patrouilleurs hauturiers de l'Atlantique, acquisition d'un hélicoptère embarqué pour surveillance des pêches hauturières, location d'aéronefs dotés de radar perfectionné. Signatures de protocole d'entente avec la GRC et Transports Canada pour que des cours d'application des règlements soient donnés à l'académie de la GRC à Regina et au collège de la Garde côtière de Sydney (N.-É.). Début de la formation de 160 membres d'équipage et agents des pêches hauturières qui participent à l'initiative de patrouille armée dans l'Atlantique et de 96 agents des pêches qui ont reçu la formation ordinaire.</p> <p>Mise en oeuvre en avril 1988, du nouveau Système de gestion financière qui permettra d'améliorer la qualité de l'information de gestion.</p> <p>Perfectionnement du processus ministériel de planification et de responsabilité qui établit un cadre de responsabilité en regard duquel les plans et les budgets sont élaborés et contrôlés et le rendement étudié.</p>
Réductions des dépenses et du personnel	<p>Application continue du plan de réduction de l'effectif du Ministère (par l'attrition) pour atteindre l'objectif de réduction de 579 années-personnes d'ici à 1990-1991.</p>

Les faits marquants de cette sous-activité en 1989-1990 sont les suivantes:

**Tableau 54: Faits marquants en 1989-1990 des Services intégrés des politiques et de l'administration**

Secteur d'activité	Faits marquants
Politiques et planification stratégiques	<p>Donner des conseils sur le rôle du Ministère à l'égard des questions clé en matière de politique, de priorités, de stratégies et de planification législative.</p>
Relations fédérales-provinciales	<p>Coordonner l'apport du Ministère dans les relations fédérales-provinciales, plus particulièrement en ce qui concerne les politiques relatives aux compétences constitutionnelles, à l'administration des pêches en eaux douces et à la négociation d'accords de pêche fédéraux/provinciaux/territoriaux.</p>

**Tableau 54: Faits marquants en 1988-1989 des Services intégrés des politiques et de l'administration (Suite)**

Secteur d'activité	Faits marquants
Développement régional	Coordonner la participation du Ministère à l'élaboration des politiques et de programmes de développement régional du gouvernement.
Politique des affaires autochtones	Donner des conseils sur des questions nationales d'ordre politique relatives aux règlements de pêche des bandes, à la gestion conjointe des ressources, aux limites des réserves, aux revendications globales et au développement économique des autochtones.
Aquiculture	Élaborer une stratégie sur l'aquiculture et coordonner la négociation de protocoles d'entente à cet égard avec les provinces et les territoires. L'accent sera mis, en 1989, sur la conclusion de protocoles avec l'Ontario et les provinces des Prairies.
Pêche récréative	Coordonner la mise en oeuvre de la politique nationale sur la pêche récréative.
Statistiques	Revoir les systèmes de statistiques pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins d'une bonne gestion des ressources en mettant l'accent, en 1989, sur le système des statistiques de l'Atlantique.
Conseils d'ordre économique et commercial	Donner des conseils d'ordre économique et commercial sur une vaste gamme de sujets, notamment sur le suivi de l'initiative de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et les possibilités de développement des industries océanologiques; fournir des analyses exhaustives des marchés et des conseils sur les principaux développements dans le secteur des pêches; évaluer les répercussions de faits nouveaux comme l'aquiculture et les négociations commerciales multinationales sur l'industrie de la pêche; analyser et évaluer les faits nouveaux dans le secteur océanique commercial et fournir des conseils d'ordre politique; faire l'évaluation économique des systèmes de gestion par contingents et d'autres approches à la gestion des pêches; mettre en oeuvre des moyens d'améliorer le Régime d'assurance des bateaux de pêche.
Communications	Poursuivre les initiatives à l'appui des priorités du Ministère dans le cadre d'une stratégie intégrée des communications qui comprend les thèmes suivants: excellence scientifique; conservation et protection des ressources (tant au niveau national qu'au niveau international); protection du milieu océanique; normes élevées d'inspection; protection de l'habitat, consultation des groupes d'utilisateurs; communications internes.

**Tableau 54: Faits marquants en 1988-1989 des Services intégrés des politiques et de l'administration (Suite)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Faits marquants</b>
Revue de la réglementation	Poursuivre la deuxième étape de la rationalisation et de la simplification des règlements sur les pêches en refondant l'ensemble des règlements actuels (administration générale, pêches maritimes, pêches dans le Pacifique, mammifères marins, santé des poissons).
Établissement et application des règlements	<p>Formuler des recommandations pour renforcer les sanctions, et améliorer les techniques et les méthodes utilisées pour assurer le respect de la législation sur les pêches, dans le contexte du Projet sur l'observance et les recours réglementaire du ministère de la Justice et de l'étude de l'application des lois fédérales (EALF).</p> <p>Rehausser le Programme de développement de carrière des agents des pêches.</p>
Gestion intégrée	<p>Poursuivre les initiatives visant à renforcer les pratiques de gestion comme l'exploitation du nouveau système financier et du système de planification opérationnelle et d'établissement de rapports du Ministère; élaborer l'infrastructure politique et organisationnelle visant à garantir la gestion appropriée des ressources d'information du Ministère; initiatives permettant de définir les niveaux appropriés de résultats opérationnels, les moyens d'application efficaces et les ressources associées pour les principaux éléments du programme du Ministère.</p> <p>Appuyer la mise en pratique de l'Énoncé des valeurs du Ministère grâce à la planification de la relève et l'amélioration des services d'aide aux employés.</p>
Réduction des dépenses et du personnel	Le Ministère doit atteindre son objectif de réduction du personnel de 579 années-personnes d'ici à 1990-1991. L'objectif sera atteint au moyen de l'attrition, de manière à réduire au minimum le nombre de mises en disponibilité.

Le tableau 55 donne les réalisations de la sous-activité de la Gestion de l'actif immobilisé.

**Tableau 55: Réalisations de la Gestion de l'actif immobilisé**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Réalisations</b>
Ports pour petits bateaux	<p>En vertu du Programme de relance des ports, 304 projets ont été réalisés pour garantir la sécurité des personnes et des bateaux, éviter la perturbation des ports de pêche et assurer un entretien préventif.</p> <p>En 1988-1989, la notion d'administration portuaire a été adoptée dans des ports de pêche commerciale. Sept administrations portuaires ont été créées et onze autres le seront avant la fin de 1988-1989.</p>
Stratégie en matière d'actif immobilisé	<p>On a élaboré un plan d'investissement à long terme pour le Ministère et adopté un nouveau régime intégré pour la gestion de l'actif immobilisé tout au long de son cycle de vie. Ce régime de planification et de gestion assure l'utilisation optimale de l'actif actuel et des ressources à l'appui des services fondamentaux du Ministère, des exigences en matière de santé et de sécurité et des situations dans lesquelles l'efficacité accrue du programme ou le coût d'entretien de l'actif justifie un investissement.</p>

Le Tableau 56 donne les faits marquants de la sous-activité de la Gestion de l'actif immobilisé en 1989-1990.

**Tableau 56: Faits marquants de la Gestion de l'actif immobilisé en 1989-1990**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Faits marquants</b>
Ports pour petits bateaux	<p>Poursuivre la mise en oeuvre du plan des ports pour petits bateaux, surtout la troisième année du Programme de relance des ports pour les installations de pêche commerciale et de plaisance. Continuer d'établir des administrations portuaires locales de façon que ceux qui tirent des avantages directs des installations des ports pour petits bateaux assument la plus grande part de responsabilité pour la gestion et les frais d'exploitation.</p>
Stratégie en matière d'actif immobilisé	<p>Poursuivre les initiatives d'amélioration de la gestion en mettant l'accent sur les processus de planification et de contrôle, la vérification de l'inventaire, les politiques et les procédures de gestion de l'actif et l'élaboration des systèmes d'information de gestion requis pour appuyer ce régime. Ces initiatives étayeront l'utilisation optimale des immobilisations actuelles et la planification à long terme améliorée requise pour combler de façon efficace les besoins du Ministère.</p>

Des données supplémentaires sur le rendement sont fournies à la section III.

Le tableau 57 donne les faits marquants principaux de la sous-activité des Services régionaux des politiques et de l'administration en 1989-1990.

**Tableau 57: Faits marquants des Services régionaux des politiques et de l'administration en 1989-1990**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Faits marquants</b>
Initiatives régionales en matière de gestion	Mise en oeuvre d'initiatives en matière de gestion intégrée en vue d'améliorer le système financier, d'améliorer la gestion à long terme de l'actif immobilisé et de rationaliser les processus de planification et de mettre en oeuvre un plan de relève.

### Section III

#### Renseignements supplémentaires

#### A. Profil des ressources du Programme

##### 1. Besoins financiers par article

Les dépenses du Programme des Pêches et des Océans sont présentées par article dans le tableau 58.

**Tableau 58: Détail des besoins financiers par article**

(en milliers de dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel			
Traitements et salaires	<b>256 870</b>	244 773	237 006
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	<b>39 807</b>	37 609	37 704
Autres frais touchant le personnel	<b>5 104</b>	5 566	6 566
	<b>301 781</b>	287 948	281 276
Biens et services			
Transports et communications	<b>32 140</b>	36 243	32 331
Information	<b>4 840</b>	4 635	4 132
Services professionnels et spéciaux	<b>73 131</b>	78 658	64 708
Affrètement de navires	<b>12 277</b>	11 446	10 238
Autres locations	<b>13 708</b>	13 332	11 633
Entretien des ports pour petits bateaux	<b>22 320</b>	29 927	26 200
Autres achats de services de réparation et d'entretien	<b>17 791</b>	27 447	23 862
Combustible et carburant	<b>12 670</b>	12 144	10 868
Autres services publics, fournitures et approvisionnements	<b>36 310</b>	38 228	33 542
Commissions internationales — quote-part du Canada	<b>2 720</b>	2 643	4 106
Toutes autres dépenses	<b>—</b>	1 374	1 229
Autres subventions et paiements	<b>683</b>	—	—
	<b>228 590</b>	256 077	222 849
Total des dépenses de fonctionnement	<b>530 371</b>	544 025	504 125
Capital			
Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	<b>94 762</b>	73 753	47 613
Construction et acquisition de machines et de matériel	<b>73 662</b>	59 833	38 627
Toutes autres dépenses	<b>—</b>	—	5 027
Total des dépenses en capital	<b>168 424</b>	133 586	91 267
Paiements de transfert	<b>21 264</b>	21 173	13 104
Total des dépenses	<b>720 059</b>	698 784	608 496



### 3. Dépenses en capital

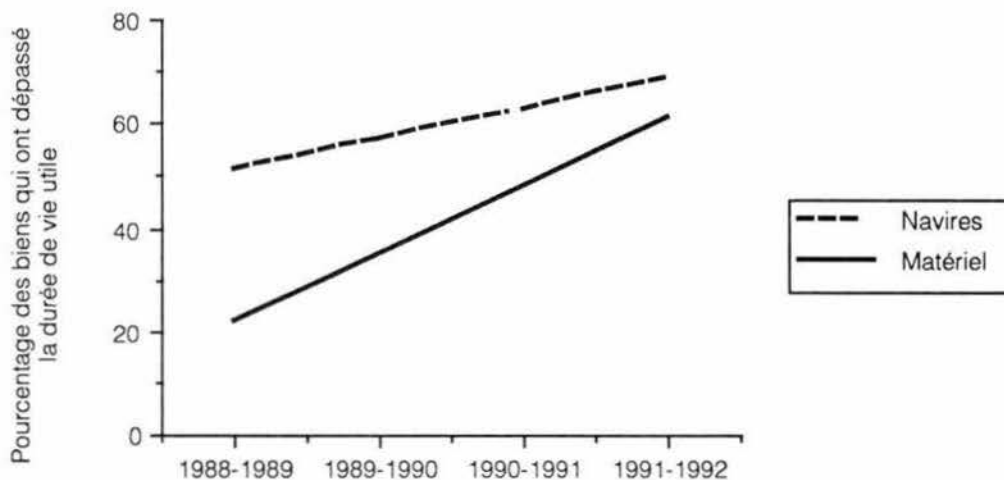
La gestion des ressources halieutiques et océaniques doit, de par sa nature, reposer sur de solides connaissances biologiques, océanographiques et hydrographiques et être appuyée par une application des règlements efficace qui exige des ressources en capital fiables et adaptées aux besoins de l'heure. La Gestion des pêches, les Sciences et l'Inspection requièrent une flottille de navires de conception spéciale dotée de matériel spécialisé. En outre, des installations de soutien et du matériel à terre très dispersés sont requis à plus de 3 000 endroits au Canada.

La gamme complète des biens d'équipement du Ministère est composée de navires et du matériel perfectionné dont ils sont équipés, de bateaux, de véhicules, d'installations de soutien à terre, d'immeubles, de laboratoires, de ports pour petits bateaux, d'installations de mise en valeur, de matériel de laboratoire, d'ordinateurs et de toute une gamme de petits biens d'équipement.

En plus des avantages qu'elles apportent aux clients immédiats du Ministère, les immobilisations contribuent à la création directe d'emplois, dans les collectivités côtières et intérieures, associés au remplacement et à la réparation d'installations, aux achats locaux de matériaux de construction, à la construction de bateaux et à l'achat de nouvel équipement. En fait, les avantages de nombreuses acquisitions se font sentir partout au pays.

La base d'actif de Pêches et Océans a une valeur estimative de 3,7 milliards de dollars. Elle comprend plus de 2 300 ports pour petits bateaux, 500 immeubles et laboratoires à vocation spéciale, une flottille de plus de 200 navires et un parc automobile de plus de 1 300 véhicules ainsi que toute une gamme de matériel spécial. L'efficacité fonctionnelle de cette base d'actif dépend de son âge et de son degré d'obsolescence. Le tableau 60 illustre qu'une forte proportion de matériel et des navires sont concentrés à la toute fin de leur durée de vie utile. Au rythme de remplacement actuel, on s'attend que jusqu'aux deux tiers de ces principales catégories de biens d'équipement aient dépassé leur durée de vie utile normale à la fin des trois années de la période de planification (1989-1990 à 1991-1992).

**Tableau 60: Profil du matériel et des navires**



Une enquête de Travaux publics Canada terminée dernièrement à 14 des principales installations du Ministère a dégagé le besoin de plus de 32 millions de dollars sur cinq ans pour rehausser ces installations à des normes minimales et une somme additionnelle de 3 millions de dollars par année pour les entretenir de façon à éviter cette baisse sous la norme. Les enquêtes futures qui seront effectuées au reste des installations du Ministère feront presque sûrement ressortir le besoin de correctifs analogues.

Outre le besoin de remplacer certains biens d'équipement à la fin de leur durée de vie utile, il faut en acquérir d'autres pour que les activités se déroulent de façon efficace et utile dans le contexte des exigences changeantes des clients et du développement technologique. Il faut également faire d'importants investissements pour élaborer l'infrastructure du traitement des données requise à l'appui d'un programme scientifique moderne, et il faut également mettre sur pied un système de radiocommunications efficace pour garantir la sécurité du personnel sur le terrain, qui travaille souvent dans des endroits isolés et dangereux.

Dans le cadre des mesures prises pour garantir la meilleure utilisation possible des fonds disponibles au Ministère, d'importants progrès ont été réalisés dans la planification des immobilisations, dans l'élaboration de politiques et de procédures relatives à la gestion de l'actif, dans la vérification du répertoire des biens et dans les systèmes électroniques d'information. Tous ces éléments permettront d'assurer une utilisation optimale des ressources financières et de l'actif immobilisé et de mieux dégager les répercussions, sur les opérations, de l'incapacité de remplacer des biens à la fin de leur durée de vie utile (ou d'acquérir de nouveaux biens qui amélioreraient l'application des programmes).

Le niveau de référence total des immobilisations de Pêches et Océans en 1989-1990 a été porté de 133,6 millions de dollars prévus pour 1989-1990 (128,4 millions prévus en 1988-1989) à 168,4 millions. Pour ce qui est du Programme des ports pour petits bateaux, il y a eu une augmentation de 44 % des services votés (immobilisations et fonctionnement) ainsi qu'un ajout de 135 millions de dollars sur une période de quatre ans prenant fin en 1990-1991, pour entreprendre des travaux de réparation différés à 360 installations portuaires partout au pays. Au cours des deux premières années de ce programme de réparation, les systèmes électriques dangereux auront été réparés et les installations dont il avait fallu interdire l'accès réaménagées et ce, dans tous les principaux ports de pêche. Quelque 20 nouveaux brise-lames ont été érigés et 23 autres sont en chantier aux principaux ports des PPB, ce qui permettra de disposer de ports sûrs par gros temps. À la fin de 1988-1989, quelque 260 ports dont les structures étaient dangereuses auront été remis en état.

Le tableau 61 résume les dépenses du programme par activité.

**Tableau 61: Répartition des dépenses en capital par activité**

(en milliers de dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Sciences	<b>8 648</b>	10 154	11 098
Pêches de l'Atlantique	<b>5 360</b>	4 874	4 909
Pêches dans le Pacifique et en eaux douces	<b>7 769</b>	7 893	8 851
Services d'inspection	<b>727</b>	1 729	1 589
Affaires internationales	—	2	—
Politiques intégrées et soutien de programmes	<b>145 920</b>	108 934	64 820
	<b>168 424</b>	133 586	91 267

Le programme vise plusieurs grandes catégories d'actif comme l'illustre le tableau 62. Chacune de ces grandes catégories exige un niveau minimum de dépense. À l'heure actuelle, le Ministère dépense moins que ce niveau critique dans chaque catégorie.

**Tableau 62: Répartition des dépenses en capital par grande catégorie (en milliers de dollars)**

<b>Catégorie</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Observations</b>
Programme des grands travaux de construction	921	Entièrement consacrés à l'entretien et aux réparations critiques des installations en place.
Construction navale	42 185	Une grande partie des dépenses est déjà engagée en raison de modalités contractuelles.
Ports pour petits bateaux	82 987	Les fonds sont affectés à des projets précis d'amélioration portuaire approuvés.
Imputation des prix du marché de Travaux publics	8 999	Tous les fonds sont affectés au paiement de tarifs fondés sur les prix du marché pour des travaux accomplis par Travaux publics Canada à l'intention du programme des PPB.
Programmes spéciaux: —Effort scientifique au Québec —R&D énergétiques —EDÉR, Québec —Entente sur la pêche côtière, Terre-Neuve	7 239	Tous les fonds sont affectés à des priorités gouvernementales spécifiquement approuvées.

**Tableau 62: Répartition des dépenses en capital par grande catégorie (en milliers de dollars) (Suite)**

<b>Catégorie</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Observations</b>
Programme de mise en valeur des salmonidés	5 751	Dépenses affectées à des projets précis.
Radiocommunications	2 000	Matériel de radiocommunication considéré par les régions et par le Vérificateur général comme nécessaire à la santé et à la sécurité.
Informatique/télécommunications	6 000	Le Ministère consacrera 6, 7 et 8 millions de dollars au cours des trois prochaines années aux besoins d'information hautement prioritaires.
Installations	1 000	Selon Travaux publics Canada, il faudrait des investissements de l'ordre de 32 millions de dollars pour remettre en état les 14 principales installations du Ministère.
Véhicules	2 500	Remplacement minimum (environ 10 % par année)
Matériel	8 842	Il faudra faire des investissements mineurs pour remplacer du matériel scientifique et opérationnel et en acquérir du nouveau.
	168 424	

Le tableau 63 donne les grands projets de construction ou d'acquisition, par province, pour lesquels le coût estimatif total est égal ou supérieur à 250 000 \$. Il fait également état des régions où les navires seront utilisés.

**Tableau 63: Détail des projets d'immobilisation de plus de 250 000 \$**

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1989	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Besoins des années futures
<b>1. Sciences</b>					
<b>Terre-Neuve</b>					
HUDSON (CDV - phase II)	6 532	8 800	2 000	<b>6 800</b>	—
Lac Red Indian, construction de barrage	1 017	998	998	<b>—</b>	—
<b>Nouveau-Brunswick</b>					
1 navire de recherche sur les pêches (région du Golfe—LA SAGOINE)	1 414	1 800	1 760	<b>40</b>	—
<b>Nouvelle-Écosse</b>					
IOB, système électrique de la jetée, Dartmouth	300	339	231	<b>108</b>	—
<b>Québec</b>					
Institut Maurice-Lamontagne —amélioration de la sécurité	—	624	360	<b>264</b>	—
<b>Ontario</b>					
2 vedettes des levés hydrographiques	—	600	600	<b>—</b>	—
<b>Colombie-Britannique</b>					
Rénovations du quai, Institut des sciences de la mer, Sidney	2 470	3 100	2 630	<b>470</b>	—
Laboratoire de recherches sur les pêches, Vancouver ouest	8 030	8 117	8 117	<b>—</b>	—
MAXWELL (remplacement)	17 750	19 500	3 500	<b>15 700</b>	300
J.B. YOUNG (remplacement du RICHARDSON)	5 680	5 315	4 000	<b>1 250</b>	65
<b>Territoires nord-ouest</b>					
Amélioration des installations, Resolute Bay	—	410	410	<b>—</b>	—
<b>2. Pêches de l'Atlantique</b>					
<b>Nouveau-Brunswick</b>					
2 patrouilleurs des pêches (région du Golfe)	1 000	1 000	500	<b>500</b>	—
<b>Nouvelle-Écosse</b>					
CHEBUCTO (CDV-phase II)	7 900	7,900	7,900	<b>—</b>	—
LOUISBOURG (installation d'un nouveau moteur)	—	530	530	<b>—</b>	—

**Tableau 63: Détail des projets d'immobilisation de plus de 250 000 \$ (Suite)**

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1989	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Besoins des années futures
<b>Québec</b>					
EDÉR	—	6 579	524	<b>2 855</b>	3 200
PIERRE FORTIN (CDV)	450	700	550	<b>150</b>	—
<b>Endroit non déterminé</b>					
BADGER BAY (remplacement)	7 646	7 646	500	<b>5 000</b>	2 146
<b>3. Pacifique et eaux douces</b>					
<b>Colombie-Britannique</b>					
LEWIS REEF (remplacement du FALCON ROCK)	1 900	1 800	1 800	—	—
2 navires de classe récifs (REEF) (remplacements du BABINE POST et du SEAL ROCK)	3 200	3 200	500	<b>2 660</b>	40
Bureau de la ville de Queen Charlotte	765	765	70	<b>695</b>	—
<b>Programme de mise en valeur des salmonidés</b>					
Kakweikan, chenal de frai	1 680	1 480	540	<b>940</b>	—
Horsefly, chenal de frai	1 150	1 150	350	<b>800</b>	—
Contrôle de recoulement, Chenal Mitchell	1 215	1 215	175	—	1 040
Chilco, chenal de frai	610	610	610	—	—
Nitinat, expansion de l'installation	1 630	1 680	1 810	<b>500</b>	—
Tenderfoot, expansion de l'installation	470	470	470	—	—
Glendale, chenal de frai	1 224	1 224	1 224	—	—
Chilliwack, chenal de frai	—	750	—	<b>750</b>	—
Cowichan, expansion de la pisciculture	—	1 800	100	<b>200</b>	1 500
Orford, chenal de frai	—	1 340	—	<b>150</b>	1 190
Saddle Rock, passe à poissons	—	488	488	—	—
<b>4. Inspection</b>					
<b>Région de la capitale nationale</b>					
Laboratoire national d'inspection de poisson	—	450	450	—	—
<b>5. Services intégrés</b>					
<b>Manitoba</b>					
IED-santé et sécurité	—	739	460	<b>279</b>	—
IED-amélioration des installations	—	279	—	<b>279</b>	—

**Tableau 63: Détail des projets d'immobilisation de plus de 250 000 \$ (Suite)**

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1989	Budget des dépenses 1989-1990	Besoins des années futures
<b>Ports pour petits bateaux*</b>					
<b>Programme de relance des ports</b>					
Terre-Neuve	13 150	24 749	12 971	<b>11 778</b>	—
Île-du-Prince-Édouard	3 050	1 739	1 739	—	—
Nouvelle-Écosse	10 100	21 407	15 319	<b>6 088</b>	—
Nouveau-Brunswick	5 050	8 565	6 635	<b>1 930</b>	—
Québec	15 100	29 189	16 116	<b>13 073</b>	—
Ontario	9 000	19 039	12 672	<b>6 367</b>	—
Manitoba	2 000	1 498	1 498	—	—
Alberta	1 000	2 621	1 301	<b>1 320</b>	—
Colombie-Britannique	5 300	17 182	10 061	<b>7 121</b>	—
<b>Projets précis des PPB</b>					
<b>Terre-Neuve</b>					
Arnold's Cove, construction de quai	—	419	419	—	—
Baie de Verde, prolongement de brise-lames	—	1 000	200	<b>800</b>	—
Bonavista, prolongement de brise-lames	580	590	590	—	—
Fermeuse, prolongement de quai	—	317	317	—	—
Flatrock, construction de brise-lames	—	894	874	<b>20</b>	—
Fogo, construction de quai	495	494	494	—	—
Port Saunders, construction de quai	1 195	1 375	790	<b>585</b>	—
Port de Prosser's Rock**	—	8 000	885	<b>7 115</b>	—
Punchbowl, construction de quai	—	1 200	1 080	<b>120</b>	—
Sibleys Cove, construction de brise-lames	—	340	140	<b>200</b>	—
Snooks Arm, reconstruction de quai	—	498	278	<b>220</b>	—
St. Lunaire, reconstruction de quai	474	474	474	—	—
St. Mary's, prolongement de quai	—	750	40	<b>710</b>	—
Trepassey, prolongement de quai	—	616	216	<b>400</b>	—
Wreck Cove, reconstruction de quai	—	300	150	<b>150</b>	—
<b>Nouvelle-Écosse</b>					
Blandford, prolongement de quai	323	355	355	—	—
Camp Cove, construction de brise-lames	—	510	510	—	—
Clarks Harbour, prolongement de quai	636	696	696	—	—
Eastern Passage, reconstruction de quai	950	650	650	—	—
Ingomar, construction de brise-lames	—	756	756	—	—
Little River Harbour, prolongement de quai	—	670	670	—	—
Neils Harbour, construction de brise-lames	—	380	380	—	—
Port Medway, construction de rampe de mise à l'eau	—	272	272	—	—
Saulnierville, aménagement portuaire**	—	6 403	3 680	<b>2 723</b>	—

**Tableau 63: Détail des projets d'immobilisation de plus de  
250 000 \$ (Suite)**

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1989	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Besoins des années futures
<b>Nouveau-Brunswick</b>					
Head Harbour, prolongement de quai	—	465	465	—	—
Little Shippegan, construction de quai	—	400	200	<b>200</b>	—
Pigeon Hill, dragage de chenal	—	300	300	—	—
Pigeon Hill, dragage de chenal	650	755	755	—	—
<b>Québec</b>					
L'Anse Saint-Jean, construction de quai	282	272	272	—	—
L'Anse à Beaufile, reconstruction de quai	—	457	457	—	—
Millerand, reconstruction de tablier	375	405	405	—	—
Point Newport, reconstruction de port	—	2 900	—	<b>2 900</b>	—
Rivière-au-Renard, réparations portuaires**	—	3 725	2 175	<b>1 550</b>	—
Sept-Îles, port de pêche**	—	7 553	5 314	<b>2 086</b>	113
Sainte-Anne-des-Monts, port de pêche	3 000	7 122	3 074	<b>4 048</b>	—
Sainte-Rose-du-Nord, reconstruction de quai	—	260	260	—	—
<b>Ontario</b>					
Port Colbourne, construction de brise-lames	—	2 200	750	<b>1 450</b>	—
Wellers Bay, construction de brise-lames	—	300	300	—	—
<b>Columbia-Britannique</b>					
Campbell River, construction de brise-lames	—	4 035	1 215	<b>2 820</b>	—
Tsehum Harbour, reconstruction du système électrique	—	251	191	<b>60</b>	—

- \* Pour ce qui est des projets relatifs aux ports pour petits bateaux, qu'ils soient entrepris en vertu du Programme de relance des ports ou du programme régulier, il faut noter ce qui suit:
- i) un grand nombre de projets font appel à la fois à des immobilisations et à des ressources de fonctionnement. Les chiffres ci-dessus ne représentent que les immobilisations. La répartition précise des deux types de ressources à affecter à chaque projet est déterminée au cours de son élaboration,
  - ii) le tableau ci-dessus ne donne que les projets d'immobilisations approuvés. Pour ce qui est du Programme de relance des ports, le tableau ci-dessus donne le "bloc" de ressources en capital réservé à une province en particulier, qui traduit le régime de gestion établi en vertu du Programme de relance des ports.
- \*\* Projets financés en vertu du Programme de relance des ports 1.

#### 4. Paiements de transfert

Les subventions et les contributions représentent 2.8 % du Budget des dépenses principal de 1989-1990. Le tableau 64 résume toutes les subventions et les contributions.

**Tableau 64: Détail des subventions et des contributions**

(en dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Prévu 1988-1989	Réal 1987-1988
<b>Subventions</b>			
<b>Sciences</b>			
Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	<b>643 000</b>	648 600	520 515
	<b>643 000</b>	648 600	520 515
<b>Pêches de l'Atlantique</b>			
Subvention à l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec	—	—	100 000
	—	—	100 000
<b>Affaires internationales</b>			
Subvention au Conseil consultatif Canada-France	—	—	23 820
	—	—	23 820
<b>Politiques intégrées et soutien de programmes</b>			
Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	<b>200 000</b>	194 000	—
	<b>200 000</b>	194 000	—
<b>Total des subventions</b>	<b>843 000</b>	842 000	644 335

**Tableau 64: Détail des subventions et des contributions (Suite)**

(en dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
<b>Contributions</b>			
<b>Sciences</b>			
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	—	86 000	223 678
	—	86 000	223 678
<b>Pêches de l'Atlantique</b>			
Contribution aux usines enregistrées de transformation du poisson, aux sociétés, aux entreprises individuelles ou aux groupes de particuliers, qui travaillent dans les secteurs de l'exploitation, de la transformation, la commercialisation ou du transport au sein de l'industrie de la pêche à l'Île-du-Prince-Édouard	—	665 000	676 962
Contribution en vertu de l'entente auxiliaire pour le développement des pêches du Nouveau-Brunswick	—	1 585 500	3 454 972
Programme de rachat des permis de pêche du saumon de l'Atlantique	—	163 000	1 062 418
Contribution en vertu de l'entente auxiliaire pour le développement des pêches de la Nouvelle-Écosse	—	2 520 000	2 576 687
Contribution versée à l'Association des chasseurs de phoques du Canada afin qu'elle puisse élaborer, préciser et appliquer la stratégie à long terme conçue pour l'industrie de la chasse au phoque sur la côte est	<b>200 000</b>	200 000	—
Contributions selon le plan de développement de l'Est du Québec	<b>1 250 000</b>	1 600 000	97 500
Contribution en vertu de l'entente auxiliaire de développement des pêches du Québec	<b>4 699 000</b>	6 029 000	250 000
Contribution en vertu de l'entente auxiliaire de développement des pêches côtières de Terre-Neuve	<b>2 385 000</b>	1 300 000	—
Contribution à l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec pour les coûts de démarrage reliés au transfert des infrastructures de services de boette et de glace au Québec	<b>150 000</b>	150 000	—

**Tableau 64: Détail des subventions et des contributions (Suite)**

(en dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	<b>1 062 000</b>	1 358 200	997 607
	<b>9 746 000</b>	15 570 700	9 116 146
<b>Pêches dans le Pacifique et en eaux douces</b>			
Contribution pour appuyer les coûts d'établissement et de démarrage d'une nouvelle Fondation du saumon du Pacifique	—	200 000	25 000
Contribution au Secrétariat commun des comités des ressources renouvelables des Inuvialuit	<b>274 000</b>	263 000	260 000
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	—	235 000	102 000
	<b>274 000</b>	698 000	387 000
<b>Politiques intégrées et soutien de programmes</b>			
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	<b>451 500</b>	226 500	1 396 277
Contribution à la ville de New Liskeard (Ontario) pour la construction de brise-lames et d'ouvrages maritimes connexes	—	—	288 335
Contribution à des municipalités, à des cantons, à des corporations municipales ou à d'autres organisations de services sans but lucratif qui fournissent au public des installations portuaires de plaisance, y compris des quais de pêche	<b>1 350 000</b>	1 650 000	—
Contribution au Conseil canadien des pêches pour entreprendre un programme coordonné visant à rassurer le public pour restaurer la confiance des consommateurs et accroître la consommation grâce à la promotion des produits du poisson et des fruits de mer au Canada	—	800 000	700 000

**Tableau 64: Détail des subventions et des contributions (Suite)**

(en dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Contributions à l'appui de l'aménagement portuaire de l'établissement d'infrastructures, de travaux maritimes et de réparations dans de ports non-fédéraux	<b>7 000 000</b>	—	—
Contributions aux administrations portuaires pour la gestion des ports de pêche commerciale inscrits conformément à la Loi et au Règlement sur les ports de pêche et de plaisance	<b>600 000</b>	300 000	—
(L) Engagements financiers contractés en vertu de la Loi sur les prêts aux entreprises de pêche	<b>1 000 000</b>	1 000 000	348 744
	<b>10 401 500</b>	3 976 500	2 733 356
<b>Total des contributions</b>	<b>20 421 500</b>	20 331 200	12 460 180
<b>Total des subventions et des contributions</b>	<b>21 264 500</b>	21 173 200	13 104 515

En vertu des subventions et des contributions génériques, le Ministère peut autoriser des paiements respectifs maximaux de 100 000 et de 200 000 \$ pour chaque subvention ou contribution individuelle. Le tableau 65 résume les subventions et les contributions de cette catégorie en 1989-1990.

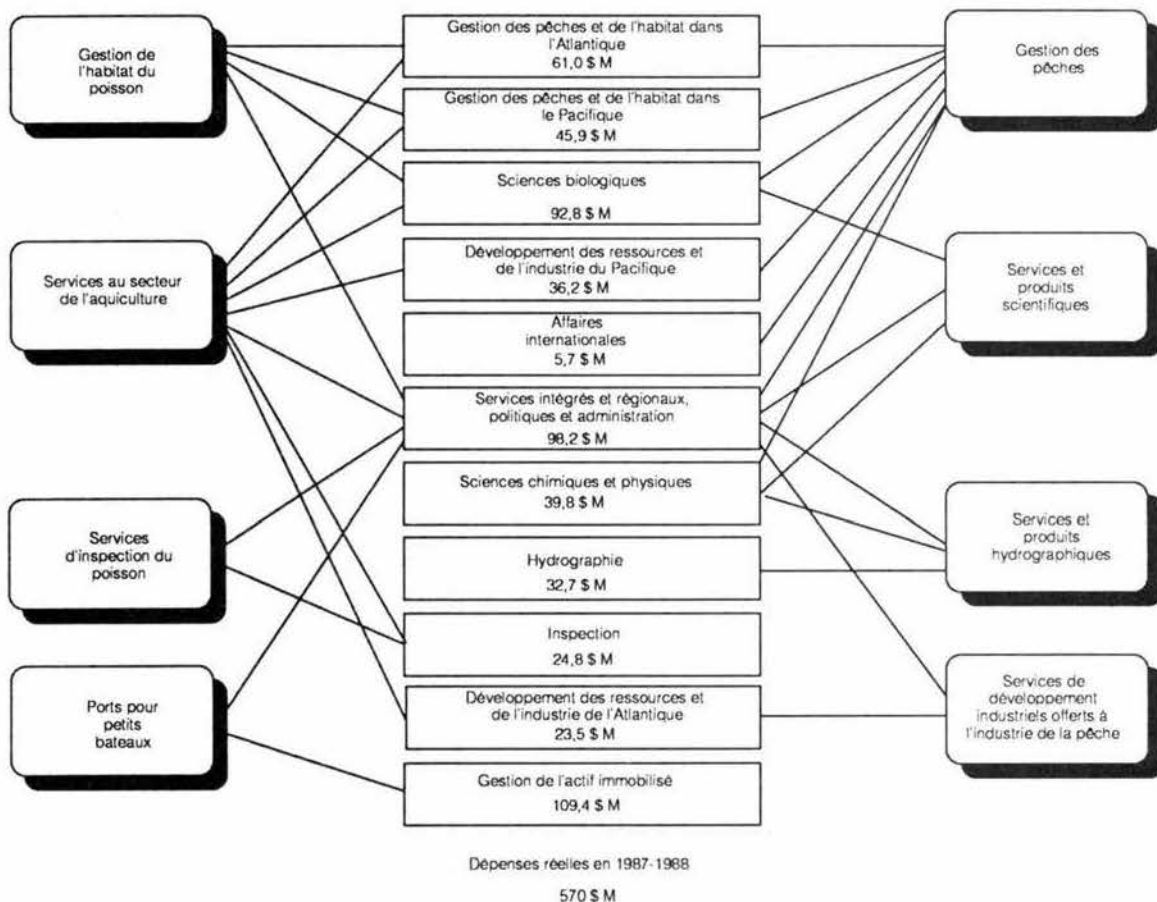
**Tableau 65: Détail des subventions et des contributions génériques**

(en dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>
<b>Subventions</b>	
<b>Sciences</b>	
Droits d'affiliation – Organisation hydrographique internationale	<b>38 000</b>
Fonds de fiducie de la Commission océanographique intergouvernementale	<b>15 000</b>
Subventions aux universités canadiennes et bourses d'études à des chercheurs pour la recherche marine et aquatique et les recherches économiques dans le domaine des pêches et de la mer	<b>510 000</b>
Subventions à des étudiants en biologie pouvant étudier et travailler en français	<b>80 000</b>
	<b>643 000</b>
<b>Politiques intégrées et soutien de programmes</b>	
Subventions pour appuyer des organisations associées à la recherche, au développement, à la gestion et à la promotion des questions liées aux pêches et aux océans	<b>200 000</b>
	<b>200 000</b>
Total des subventions	<b>843,000</b>
<b>Contributions</b>	
<b>Pêches de l'Atlantique</b>	
Contribution au développement technologique des pêches de l'Atlantique et au transfert d'information	<b>1 062 000</b>
	<b>1 062 000</b>
<b>Politiques intégrées et soutien de programmes</b>	
Contribution à l'Association canadienne des rédacteurs scientifiques pour payer le coût d'un prix annuel de rédaction scientifique dans les domaines des sciences et des ressources naturelles	<b>1 500</b>
Contribution au Conseil consultatif des fruits de mer pour aider les industries de la côte est et des eaux douces à faire la promotion du poisson et des fruits de mer canadiens sur le marché intérieur	<b>100 000</b>
Contribution au Conseil des pêches de la Colombie-Britannique pour aider l'industrie de la côte ouest à accroître la promotion du poisson et des fruits de mer de cette région sur le marché intérieur	<b>50 000</b>
Contribution à des municipalités, à des cantons, à des corporations municipales ou à d'autres organisations de services sans but lucratif qui fournissent au public des installations portuaires de plaisance y compris des quais de pêche	<b>1 350 000</b>
Contribution pour appuyer des organisations associées à la recherche, au développement, à la gestion et à la promotion des questions liées aux pêches et aux océans	<b>300 000</b>
	<b>1 801 500</b>
Total des contributions	<b>2 863 500</b>

## 5. Recettes

Les recettes sont des frais exigés pour les services d'application des règlements et autres fournis au public par le Ministère. Pour évaluer le potentiel d'augmentation de la récupération des coûts de ces services, le Ministère utilise le modèle illustré au tableau 66 qui établit des groupes de biens et de services mis à la disposition des utilisateurs externes en regard de son Cadre de plan opérationnel (CPO) pour les dépenses réelles, budgétaires et non législatives en 1987-1988.

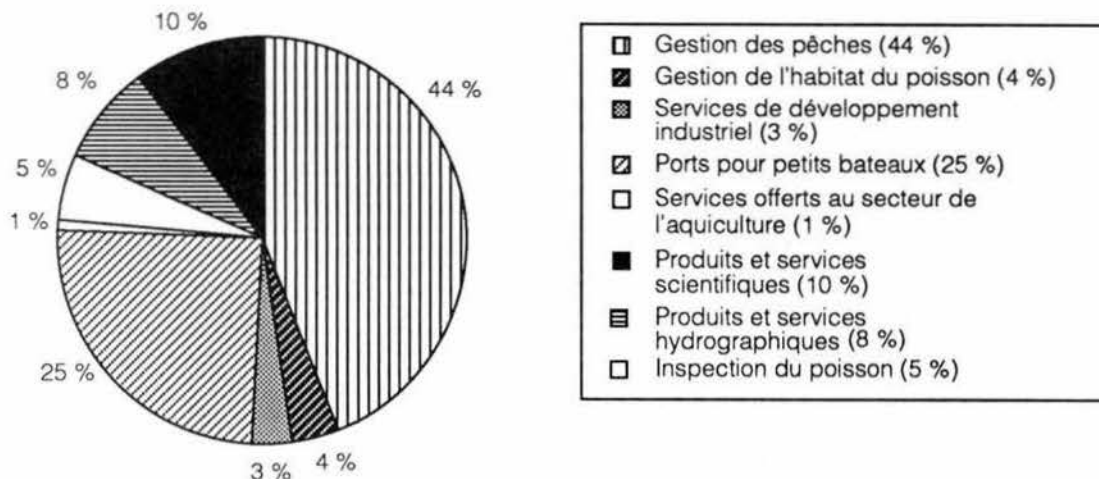
**Tableau 66: Sous-activités de programmes, de biens et de services offerts par le Ministère**



Ce modèle facilite le déroulement du processus de répartition des coûts de façon que la planification des recettes puisse être effectuée d'une manière systématique et uniforme dans toute la gamme de biens et de services qu'offre le Ministère.

Cette approche à la planification des recettes révèle que plus de 40 % des coûts annuels du Ministère, y compris les frais généraux, les frais d'immobilisations et la dépréciation, sont axés sur la gestion des pêches. Le tableau 67 illustre la proportion de coûts annuels, pour chaque ensemble de biens et de services, en fonction des coûts de 1987-1988.

**Tableau 67: Profil des coûts assumés par le Ministère par catégorie de biens et de services**



Le tableau 68 donne les détails des sources de recettes du Ministère. Les recettes auparavant imputées au crédit pour la vente de maquereau en boîte par l'Office des prix des produits de la pêche découlent dorénavant d'autres modalités de financement conclues avec l'acheteur à partir de l'année financière 1987-1988. Toute autre recette est portée directement au crédit du Trésor et n'est pas disponible pour le programme.

**Tableau 68: Recettes par catégorie**

(en milliers de dollars)	<b>Budget des dépenses 1989-1990</b>	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
<b>Recettes à valoir sur le Trésor</b>			
<b>Recettes tirées des frais d'utilisation*</b>			
Gestion des pêches			
Permis de pêche commerciale	<b>11 557</b>	11 541	10 942
Permis de pêche étrangère	<b>8 212</b>	7 359	8 394
Permis de pêche sportive	<b>4 700</b>	4 700	3 389
Pêche d'essai	<b>—</b>	—	300
Services d'inspection du poisson			
Permis, droits et frais d'inspection des produits importés	<b>750</b>	800	847
Tests et analyses de laboratoire	<b>38</b>	38	35
Services de développement industriel offerts à l'industrie de la pêche			
Vente de poissons et d'oeufs	<b>—</b>	—	360
Vente d'appâts	<b>850</b>	850	823
Location de conteneurs isolés	<b>—</b>	—	60
Recettes des Ports pour petits bateaux	<b>4 404</b>	4 390	4 485
Produits hydrographiques			
Vente de cartes et de publications	<b>1 600</b>	1 600	1 568
Services scientifiques			
Frais pour services océanographiques	<b>14</b>	9	17
<b>Autres recettes tirées des frais d'utilisation</b>			
Accès à l'information	<b>—</b>	—	—
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	<b>456</b>	456	461
Autres services et frais de services	<b>60</b>	60	51
Divers	<b>95</b>	95	314
	<b>32 736</b>	31 898	32 046
<b>Autres recettes</b>			
Remboursement des dépenses des années précédentes	<b>1 000</b>	1 000	1 889
Amendes et confiscations	<b>2 000</b>	2 000	2 153
Rendement du capital investi	<b>2 500</b>	2 500	2 449
	<b>5 500</b>	5 500	6 491
	<b>38 236</b>	37 398	38 537

\* Les chiffres donnés ci-dessus ne traduisent pas les recettes tirées de la vente de produits (c'est-à-dire poissons et oeufs excédentaires et certaines publications) par l'entremise d'Approvisionnement et Services Canada (qui sont estimées à 1,1 million de dollars en 1987-1988) et ne traduisent pas, non plus, le surplus net annuel de primes par rapport aux indemnités versées en vertu du Régime d'assurance des bateaux de pêche (RABP) estimé à environ 2 millions de dollars pour 1987-1988.

## 6. Prêts, dotations en capital et avances

Le tableau 69 résume les divers prêts impayés et les avances. L'intérêt des prêts est versé au Trésor.

**Tableau 69: Prêts impayés et avances**

(en milliers de dollars)	Solde à payer au 31 mars 1987	1987-1988 Nouveaux prêts/(rembour- sements)	Solde au 31 mars 1988	Prévisions de nouveaux prêts/(rembour- sements) 1988-1989	Projections de nouveaux prêts/(rembour- sements) 1989-1990
<b>Débiteur et objet</b>					
<b>Prêts consentis à des sociétés d'État</b>					
<b>Office canadien du poisson salé</b>					
Prêts pour immobilisations	500,0	—	350,0	—	—
Besoins	—	—	—	750,0	300,0
Remboursements	—	(150,0)	—	(150,0)	(215,0)
Prêts pour fonds de roulement	23 500,0	—	28 500,0	—	—
Besoins	—	293 500,0	—	57 000,0	40 000,0
Remboursements	—	(288 500,0)	—	(57 000,0)	(40 500,0)
<b>Office de commercialisation du poisson d'eau douce</b>					
Prêts pour immobilisations	—	—	—	—	—
Besoins	—	—	—	—	—
Remboursements	—	—	—	—	—
Prêts pour fonds de roulement	3 000,0	—	5 200,0	—	—
Besoins	—	12 300,0	—	10 000,0	10 000,0
Remboursements	—	(10 100,0)	—	(5 000,0)	(5 000,0)
<b>Autres prêts, avances, garanties de prêts</b>					
Prêts aux transformateurs du poisson de fond*	34,8	—	34,8	—	—
Prêts aux pêcheurs d'aiglefin *	1 358,4	(0,4)	1 358,0	(5,0)	—
Prêts pour fonds de roulement aux usines de transformation du poisson endommagées par les glaces	158,1	(8,5)	149,6	(149,6)	S/O
Avances aux producteurs canadiens de poisson de fond congelé*	416,7	(74,6)	342,1	(14,7)	—
Garanties de prêt en vertu de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche	S/O	348,7	S/O	1 000,0**	1 000,0**

\* Transmis au ministère de la Justice aux fins de mesures correctives.

\*\* Besoins possibles.

## 7. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses principal de 1989-1990 ne comprend que les dépenses à valoir sur ses autorisations législatives votées. Lorsqu'il s'agit de décrire tous les coûts du Programme, il faut tenir compte d'autres articles ainsi que des recettes.

**Tableau 70: Coût net estimatif du programme pour 1989-1990**

(en milliers de dollars)	1989-1990	1988-1989
Dépenses de fonctionnement	<b>530 371</b>	544 025
Dépenses en capital	<b>168 424</b>	133 586
Subventions et contributions	<b>21 264</b>	21 173
<b>Budget des dépenses principal</b>	<b>720 059</b>	698 784
<b>Services reçus sans frais</b>		
Locaux - de Travaux publics	<b>14 200</b>	13 663
Émission de chèques - d'Approvisionnements et Services	<b>663</b>	672
Contribution de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	<b>7 206</b>	6 203
Part de l'employeur des coûts d'indemnisation payés par Travail Canada	<b>651</b>	592
	<b>22 270</b>	21 130
<b>Coût total du programme</b>	<b>742 779</b>	719 914
Moins: recettes à valoir directement sur le Trésor*	<b>38 236</b>	37 398
<b>Coût net estimatif du programme</b>	<b>704 543</b>	682 516

\* Le tableau 68 de la page 122 donne le détail des frais d'utilisation et d'autres recettes à valoir directement sur le Trésor.

## B. Flottille de Pêches et Océans

Le ministère des Pêches et des Océans exploite une grande flottille constituée de ses propres navires et de navires affrétés. Ils sont utilisés pour les sciences biologiques, la gestion des pêches, les sciences physiques et chimiques, les levés hydrographiques, et soutiennent les programmes d'autres ministères, organismes et établissements. Ils servent également aux opérations de recherche et de sauvetage. En 1988-1989, le coût estimatif total de l'exploitation de cette flottille était de 47 millions de dollars et de 830 années-personnes auxquels s'ajoutent 11,4 millions de dollars pour l'affrètement.

La flottille de Pêches et Océans compte environ 240 navires. Le tableau 71 présente la liste des grands navires de la flottille.

**Tableau 71: Grands navires de Pêches et Océans**

Nom	Utilité première	Année de construction	Espérance de vie	Longueur de navire (mètres)	Port d'attache
LEONARD J. COWLEY	Patrouilleur de pêches	1985	35	72	St. John's (T.-N.)
CAPE ROGER	Patrouilleur de pêches	1977	25	62	St. John's (T.-N.)
WILFRED TEMPLEMAN	Recherches sur les pêches	1982	25	51	St. John's (T.-N.)
MAXWELL**	Hydrographie/Océanographie	1961	20	35	St. John's (T.-N.)
CHEBUCTO*	Patrouilleur de pêches	1966	35	55	Dartmouth (N.-É.)
CYGNUS	Patrouilleur de pêches	1982	25	62	Dartmouth (N.-É.)
LOUISBOURG	Patrouilleur de pêches	1977	20	37	Dartmouth (N.-É.)
A. NEEDLER	Recherches sur les pêches	1982	25	50	Dartmouth (N.-É.)
E.E. PRINCE	Recherches sur les pêches	1966	25	40	Dartmouth (N.-É.)
BAFFIN	Hydrographie/Océanographie	1956	35	87	Dartmouth (N.-É.)
DAWSON	Océanographie/Hydrographie	1967	30	65	Dartmouth (N.-É.)
HUDSON*	Océanographie/Hydrographie	1963	40	91	Dartmouth (N.-É.)
F.C.G. SMITH	Hydrographie	1986	25	30	Dartmouth (N.-É.)
PIERRE FORTIN*	Patrouilleur de pêches	1975	30	30	Québec (Québec)
LOUIS M. LAUZIER	Océanographie/Hydrographie	1977	20	37	Québec (Québec)
BAYFIELD	Limnologie/Hydrographie	1960	22	31	Burlington (Ont.)
LIMNOS	Limnologie/Hydrographie	1968	30	45	Burlington (Ont.)
JAMES SINCLAIR	Patrouilleur de pêches	1981	20	37	Sidney (C.-B.)
TANU*	Patrouilleur de pêches	1968	35	52	Sidney (C.-B.)
W.E. RICKER	Recherches sur les pêches	1978	25	55	Nanaimo (C.-B.)
PARIZEAU*	Hydrographie/Océanographie	1967	35	65	Sidney (C.-B.)
VECTOR	Océanographie	1967	35	40	Sidney (C.-B.)
JOHN P. TULLY	Hydrographie/Océanographie	1985	25	69	Sidney (C.-B.)

\* Le carénage de demi-vie (CDV) prolongera la vie utile de 10 à 15 ans.

PARIZEAU, BAFFIN, TANU et CHEBUCTO: CDV terminé

HUDSON: phase I du CDV prévue pour 1987-1988, phase II prévue pour 1988-1989 et 1989-1990

PIERRE FORTIN: CDV prévu pour 1988-1989

\*\* Le remplacement du MAXWELL est prévu pour 1990-1991.

## C. Rapports sur certains programmes

### 1. Première série d'EDÉR

En 1984, dans le cadre d'ententes de développement économique et régional (EDÉR), le gouvernement fédéral a conclu des ententes auxiliaires de développement de pêche d'une durée de cinq ans avec la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. On cherchait ainsi à renforcer la viabilité et la stabilité de l'industrie de la pêche pour contribuer au développement de ces provinces. Le gouvernement fédéral a consacré 52,5 millions de dollars aux trois ententes auxiliaires tandis que les trois provinces ont contribué un total de 31 millions de dollars. La durée des trois ententes auxiliaires et l'importance des engagement financiers sont données au tableau 72.

**Tableau 72: Durée des ententes et importance des engagement financiers**

Province	Date de signature en 1984	Date d'expiration en 1989	Part fédérale/provinciale (en millions de dollars)		Total
Nouvelle-Écosse	26 octobre	31 mars	20,0	8,5	28,5
Nouveau Brunswick	27 août	31 mars	25,0	20,0	45,0
Île-du-Prince Édouard	13 juin	31 mars	7,5	2,5	10,0

**Mise en oeuvre:** La mise en oeuvre des ententes auxiliaires incombe aux comités de gestion composés de deux représentants fédéraux et de deux représentants provinciaux dans chaque province. Les comités sont coprésidés par les directeurs généraux régionaux respectifs de Pêches et Océans ou, dans le cas de l'Île-du-Prince Édouard, par le gestionnaire de district, et par les sous-ministres des ministères provinciaux des pêches. Ces comités doivent également évaluer les ententes auxiliaires.

**Objectifs:** Les objectifs des ententes auxiliaires conclues avec le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard sont les suivants:

- rehausser l'industrie de la pêche dans chaque province en appliquant des plans de développement;
- coordonner les efforts déployés par les gouvernements fédéral et provinciaux dans le développement des pêches, y compris la dissémination d'information au sujet des activités de chaque ordre de gouvernement, pour apporter le maximum d'avantages à l'industrie.

L'entente auxiliaire conclue avec la Nouvelle-Écosse fait mention précise de l'accroissement de la qualité des produits du poisson et des fruits de mer, de l'amélioration de l'efficacité de l'industrie de la pêche et de la transformation du poisson, du développement de produits et de marchés et de la mise en valeur du capital-ressource.

Ces objectifs généraux permettent une certaine souplesse dans l'interprétation et la mise en oeuvre des ententes. Deux de celles-ci, celles conclues avec l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, appuient, dans leurs annexes, les objectifs plus précis du groupe de travail sur les pêches de l'Atlantique, y compris la création d'avantages économiques nets par:

- l'augmentation de la valeur unitaire des produits découlant d'une meilleure qualité dans la capture et la transformation;
- la réduction des coûts unitaires de production dans la capture et la transformation;
- la mise en valeur du capital-ressource.

**Programmes:** Les ententes auxiliaires prévoient plusieurs programmes (appelés "secteurs" dans le cas de la Nouvelle-Écosse) par lesquels les gouvernements déploient des efforts pour atteindre les objectifs susmentionnés. À leur tour, ces programmes ou secteurs comportent des

projets précis, par exemple l'amélioration des cales des bateaux et l'installation de machines à glace.

Les programmes diffèrent quelque peu d'une entente auxiliaire à l'autre, mais ils se ressemblent suffisamment pour qu'on puisse, aux fins d'analyse, les regrouper tous dans les catégories suivantes:

- développement et mise en valeur des ressources ce qui comprend l'aquiculture;
- augmentation de la qualité dans la capture et la transformation;
- amélioration de l'efficacité dans la capture et la transformation;
- développement des marchés;
- autre (surtout les activités d'administration et de soutien des ententes auxiliaires).

Les résultats initiaux de ces ententes sont décrits dans la sous-section sur l'Efficacité du Programme de la section I (voir page 35). Les résultats ultérieurs seront communiqués dans les plans de dépenses futurs.

## **2. Gestion des phoques**

À la suite de la publication du rapport de la Commission royale en décembre 1986, le Ministère a étudié très attentivement les 45 recommandations qui y étaient formulées. Le 30 décembre 1987, on a annoncé une nouvelle politique de gestion des phoques dont voici les principaux éléments:

- au printemps de 1988, fin de la chasse menée à partir de gros bateaux (plus de 65 pieds);
- cessation officielle de la chasse commerciale des blanchons (phoques du Groenland) et des jeunes phoques à capuchon;
- élimination, sur une période de cinq ans, de la capture des phoques au filet au sud du 53<sup>e</sup> parallèle (virtuellement réalisée).

Les industries de la chasse des phoques de l'Atlantique et de l'Arctique, par l'entremise des organisations qui les représentent et avec l'aide financière de Pêches et Océans et des Affaires indiennes et du Nord canadien ont préparé des stratégies de développement à long terme pour leur capture du phoque. Les deux stratégies sont fonction du marché, graduelles et feront appel à une aide de 5 millions de dollars au cours des quatre prochaines années qui proviendront des programmes réguliers de cinq ministères, en l'occurrence Pêches et Océans, Expansion industrielle régional, Affaires indiennes et du Nord, Affaires extérieures et Emploi et Immigration. Le ministère des Pêches et des Océans a dépensé ou engagé 900 000 \$ du million qu'on lui a demandé de consacrer à l'appui de l'industrie.

Voici les principaux éléments de la stratégie de développement et de relance:

- élaboration de produits et développement des marchés en ce qui concerne la chair de phoque;
- développement d'un marché intérieur pour la fourrure et les produits de cuir;
- développement de petites industries communautaires de fabrication de pièces d'artisanat, ce qui comprend la formation des artisans.

Les travaux à venir comprennent le parachèvement des modifications apportées aux règlements sur la protection des phoques, le contrôle de la taille des stocks et des prises et des mesures pour que l'accès commercial à l'Europe continue d'être libre de politiques et de règlements restrictifs au sein de la Communauté économique européenne (CEE).

En raison de l'augmentation des populations de phoques gris et de la présence de vers du phoque dans le poisson de fond de l'Atlantique, le Ministère a lancé un programme de recherche qui porte sur les interactions entre les phoques gris et les pêches. Les travaux seront axés sur les répercussions de la consommation de poisson par les phoques sur les prises commerciales et le rapport entre l'abondance des phoques gris et les taux d'infestation parasitaire du poisson de fond.

Le but du programme de recherche est d'élaborer des modèles de prédiction qui fourniront un fondement scientifique solide pour fixer des objectifs et un moyen de réduire le nombre de parasites et la population de phoques gris. De plus, le programme constituera la base de l'évaluation scientifique de stratégies de gestion de recharge. Le programme quinquennal, qui vient s'ajouter à la recherche actuellement en cours sur les phoques gris et les vers du phoque, est une entreprise interrégionale coordonnée qui fait appel à la collaboration importante de l'industrie et des universités.

### **3. Programme de lutte contre la lamproie marine**

Par l'entremise du Centre de lutte contre la lamproie marine, le ministère des Pêches et des Océans est l'agent canadien de la Commission internationale des pêcheries des Grands Lacs dont le mandat découle de la Loi sur la convention relative aux pêcheries des Grands Lacs (1955).

La lamproie marine, parasite qui ressemble à une anguille originaire de l'océan Atlantique a pénétré dans les Grands Lacs par les Finger Lake et le canal Érie dans l'État de New York ainsi que par le canal Welland et, en 1938, a atteint le lac Supérieur. Les Grands Lacs ont fourni d'abondantes sources de nourritures et les conditions hydrologiques idéales pour la reproduction de cette espèce dont la population a alors fortement augmenté. La lamproie se fixe au poisson au moyen de ses dents, se sert de sa langue râpeuse pour transpercer les écailles et la peau et se nourrit des liquides de sa victime la tuant souvent. Au milieu des années 50, la lamproie avait dévasté d'importants stocks de poissons des Grands Lacs y compris le touladi, le corégone et d'autres.

En 1955, la Commission des pêcheries des Grands Lacs a été créée par une convention entre les États-Unis et le Canada dans le but de trouver un moyen de contrôler le nombre de lamproies et d'améliorer les ressources halieutiques. À la suite des premiers efforts déployés pour lutter contre la lamproie à l'aide de barrières mécaniques et électriques servant à capturer les adultes migrant des lacs aux cours d'eau pour frayer, on a commencé à utiliser un

produit chimique qui tue les lamproies marines au cours de leur stade larvaire vulnérable sans nuire aux autres poissons. La recherche en cours a porté sur l'essai d'autres méthodes physiques, biologiques et chimiques pour diriger, attirer, bloquer et capturer les lamproies. Ces méthodes comprennent entre autres la construction de barrages de faible hauteur qui bloquent la migration en aval des lamproies génitrices, la libération de mâles stériles dans la population de géniteurs et l'utilisation de champs électromagnétiques comme barrières de contrôle.

Les premières méthodes utilisées ont réduit le nombre de lamproies à environ 10 % de ce qu'il était auparavant. La réduction de la prédation (ressources de 22,5 années-personnes et de 2,4 millions de dollars en 1989-1990) alliée aux efforts parallèles déployés par des organismes de gestion des pêches pour reconstituer et gérer les importants stocks de poissons a permis de réhabiliter les stocks des Grands Lacs au point où les pêches commerciales et récréatives combinées atteignent maintenant une valeur annuelle supérieure à 2,2 milliards de dollars par comparaison à une valeur estimative de 1 milliard de dollars en 1979. Il importe de maintenir un financement suffisant pour ce programme étant donné que même une légère reprise des populations de lamproie marine aurait un effet dévastateur sur les pêches commerciales et sportives dans les Grands Lacs.

#### **4. Programme de mise en valeur des salmonidés**

**Description du programme:** Le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) lancé officiellement en 1977 constitue un engagement officiel de la part du gouvernement fédéral et du gouvernement de la Colombie-Britannique à l'égard d'une stratégie exhaustive et systématique de mise en valeur des stocks de salmonidés. Le programme vise à doubler les stocks de saumons et de truites anadromes pour les ramener à leurs niveaux d'abondance antérieurs (ceux d'avant la Seconde Guerre mondiale). Un accord fédéral-provincial relatif au PMVS a été signé le 1er mars 1979 dans le but d'atteindre un certain nombre d'objectifs économiques et sociaux bien définis:

- accroître le revenu national et provincial;
- créer des possibilités d'emploi pour les Canadiens;
- améliorer les possibilités économiques des autochtones;
- favoriser le développement de collectivités et de régions économiquement faibles;
- accroître et améliorer les possibilités de pêche récréative.

**Engagements et dépenses:** Pour la phase 1 (1977-1983) du PMVS, les gouvernements fédéral et provincial ont engagé respectivement 150 et 7,5 millions de dollars. La phase de transition de 120 millions de dollars répartis sur trois ans a pris fin en juin 1987. À ce moment-là, les engagements financiers ont été augmentés, sur une période de cinq ans, pour se stabiliser à 42,5 millions de dollars par année à l'année financière 1990-1991.

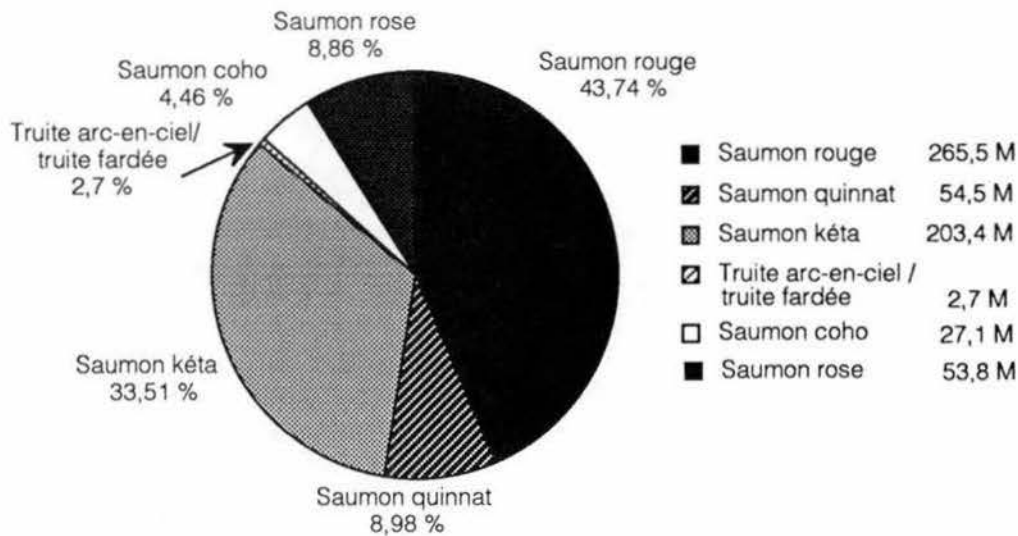
**Élément du programme:** En fonction des différents types de projets entrepris en vertu du PMVS pour en atteindre les objectifs, il est possible de dégager sept éléments:

- grandes installations-piscicultures et chenaux de frai importants conçus surtout pour la production artificielle; il y en a actuellement 32;

- projets techniques—passes migratoires, projets d'enlèvement des obstructions et aménagement de chenaux latéraux qui ne requièrent pas de personnel; à l'heure actuelle, six grands projets et de nombreux petits projets sont en cours;
- enrichissement de lacs—à l'heure actuelle un programme d'ensemencement de saumon rouge a cours dans 17 lacs de la province;
- programme de développement économique communautaire (PDÉC)—visé à former les autochtones et à en accroître les niveaux d'éducation et les aspirations en ce qui concerne les emplois, et à contribuer à la mise en valeur des salmonidés; jusqu'à maintenant, grâce à ce programme, 28 petites piscicultures ont été construites et louées à contrat;
- programme de participation publique (PPP)—visé à encourager l'appui public à l'égard de la conservation et de la mise en valeur des stocks des salmonides par l'éducation, la participation bénévole et l'échange d'information;
- programme des petits projets—appui technique à plus de 50 projets de développement communautaire et de bénévolat; élaboration de programmes de remise en état de l'habitat semi-naturel sans personnel; élaboration de techniques novatrices de mise en valeur, entretien des passes migratoires et lancement des programmes de colonisation et satellites en conjonction avec les Sciences et d'importantes installations;
- projets provinciaux—production de deux espèces de truites anadromes—la truite arc-en-ciel et la truite fardée; la province exploite actuellement deux piscicultures.

**Résultats du programme:** En 1987, 607 millions de saumons et de truites anadromes juvéniles ont été libérés de projets de mise en valeur (voir le tableau 73). On prévoit donc que les prises et les remontes jusqu'en 1991 seront de 8 570 000 poissons. De plus, en 1987, le PMVS a fourni 4 337 000 oeufs de saumon quinnat et 16 060 000 oeufs de saumon coho à l'industrie de l'aquiculture par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Le PMVS a été le véhicule qui a permis à environ 12 000 bénévoles d'aider à mettre en valeur et à reconstituer la ressource et a permis de sensibiliser davantage le public envers l'importance de la protection de l'habitat du poisson. Dix-neuf des projets entrepris dans le cadre du PMVS ont été confiés, à contrat, à des collectivités autochtones isolées en Colombie-Britannique, ce qui fournit formation et expérience aux autochtones ainsi que des possibilités de développement économique. Le PMVS est un élément des pêches de la Colombie-Britannique qui prend de plus en plus d'importance. Il s'agit d'un programme qui garantira une forte amélioration des perspectives futures de cette ressource inestimable.

**Tableau 73: Mises à l'eau de saumon du Pacifique en 1987— toutes les installations fédérales du PMVS**



## 5. Mollusques—augmentation du contrôle, de la surveillance, de l'application des règlements et de la recherche

**Contexte:** Le 1er décembre 1987, Santé et Bien-être Canada annonçait un état d'alerte sanitaire relatif aux moules cultivées de l'Î.-P.-É. et enjoignait les consommateurs de retourner ces produits. En tout, on a signalé plus de 100 cas de maladies et deux décès attribués à la contamination des moules. Les prélèvements d'échantillons et des analyses accrues ont révélé que le problème de toxine existait dans d'autres zones de cultures de mollusques dans l'Atlantique canadien et une autre alerte a eu lieu le 11 décembre relativement à la consommation de tous les produits des mollusques de l'Est du Canada. Tous les quahogs, palourdes, moules et huîtres ont été enlevés du marché canadien et les marchés étrangers ont été avisés de cette mesure. L'ensemble de l'industrie de la pêche canadienne a vu ses ventes chuter à cause de l'inquiétude des consommateurs à l'égard de la salubrité de tous les produits du poisson par suite de la concentration de l'attention des médias sur les cas d'empoisonnement.

Des centres d'opérations ont été constitués à Ottawa et à Moncton pour gérer tous les aspects de la question de contamination et diriger un effort pluridisciplinaire concentré, déployé pour identifier la toxine inconnue, établir des méthodes d'essai et rétablir la cueillette.

Vers la fin de décembre, on a découvert que la toxine était de l'acide domoïque. Des méthodes d'échantillonnage et d'essai ont été adoptés et après des prélèvements et des analyses intensifs, la plupart des zones de récolte avaient été rouvertes à la mi-janvier de 1988.

**Mesures:** En réponse à cette alerte sanitaire, le Ministère, en plus de s'attaquer au problème immédiat, a préparé un train de mesures pluridisciplinaires pour empêcher que ce type d'incident ne se répète, notamment:

- l'augmentation de la recherche sur les toxines de mollusques, par le secteur des Sciences, afin d'identifier toutes les toxines importantes présentes dans les eaux canadiennes ainsi que leurs sources, pour déceler et prévoir rapidement la prolifération des toxines et en comprendre les effets sur les invertébrés;
- l'accroissement des patrouilles, par les secteurs des Pêches de l'Atlantique et des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces, des zones de cueillette interdites pour empêcher la récolte illégale et protéger la santé des consommateurs qui désiraient cueillir des mollusques par plaisir;
- l'échantillonnage hebdomadaire en vue de déceler la présence de toxines causant l'intoxication paralysante par les mollusques dans toutes les zones d'exploitation ouvertes, y compris l'établissement d'un plus grand nombre de lieux de prélèvements permettant de déclencher rapidement l'état d'alerte; la conduite de bioessais sur souris plus poussée aux laboratoires de St. John's, d'Halifax, de Black's Harbour, de Moncton, de Sept-Îles et de Vancouver;
- les essais de confirmation de la présence ou de l'absence de toxines au moyen d'analyses chimiques; le nouveau protocole d'essai sur souris fait appel à une prolongation du temps d'observation à 18 heures ce qui permet de déceler des faibles niveaux de toxines paralysantes ou autres comme l'acide domoïque;
- le renforcement des mesures de vérification au niveau de la transformation et l'adoption d'exigences plus strictes en matière d'étiquetage et de tenue de livres, et échantillonnage accru des produits commerciaux pour vérifier l'utilité des activités de dépistage précoce et identifier les mollusques illégalement récoltés;
- l'augmentation de l'information publique et de la sensibilisation au moyen d'une plus grande distribution de brochures, de films, etc., et l'utilisation permanente d'annonces dans la presse et à la radio et des services de renseignements téléphoniques de 24 heures pour informer les cueilleurs et l'industrie des zones qui sont ouvertes ou fermées.

Pour appliquer ce programme, on s'attend que les niveaux de ressources du Ministère augmentent de 6,7 millions de dollars et de 53 années-personnes en 1988-1989 au moyen du budget supplémentaire final de 1988-1989 et qu'il y ait des augmentations permanentes de 4,9 millions de dollars et de 53 années-personnes à partir de 1989-1990.

**Réalisations:** Des laboratoires capables d'effectuer des bioessais sur souris ont été établis à St. John's, à Halifax, à Moncton, à Sept-Îles et à Vancouver ou sont en train de l'être. Le matériel de chromatographie liquide haute performance requis pour les analyses de l'acide domoïque est opérationnel à l'Institut océanographique de Bedford et à Moncton. Plus de 400 principaux sites de prélèvement ont été identifiés et le rythme de l'échantillonnage a été accéléré (environ 1 500 échantillons par mois) ce qui garantit raisonnablement que les mollusques récoltés ne dépassent pas les lignes établies.

Les ressources additionnelles qui ont été allouées au secteur des Pêches de l'Atlantique et à celui des Pêches dans le Pacifique et en eaux douces servent à doter de nouveaux postes d'agents des pêches. Au cours de la période nécessaire pour le processus de dotation, du personnel saisonnier a été embauché ou gardé en fonction pour assumer les activités accrues d'application des règlements dans les zones prioritaires. La fréquence des patrouilles dans les eaux contaminées va de une à trois par semaine. Les activités comprennent la vérification des écriteaux déjà installés, l'installation de nouveaux, la vérification des permis et des prises, les avertissements et les mises en accusation. Les agents d'inspection reçoivent également de l'aide pour ce qui est des prélèvements. En général, on a remarqué que la présence accrue d'agent des pêches sur place et le nombre d'accusations portées avaient contribué à sensibiliser davantage le public à l'égard du programme. Dans certaines zones où a signalé des cueillettes illégales aux fins de vente directe à des comptoirs de mets à emporter et à des restaurants, il faudra accroître le nombre des patrouilles.

Le programme actuel de contrôle accru des mollusques a été mis à l'épreuve cette année et n'a pas déçu; en effet, il a permis d'obtenir des résultats en temps opportun et de fermer les zones avant que les produits n'atteignent le marché en détail. Cela a permis au Ministère de fermer de petites zones précises et aucun produit n'a dû être détruit ou rappelé.

Les résultats du programme de surveillance plus intense des mollusques se traduisent dans le nombre de prélèvements accrues qui ont été analysés pour déceler la présence de toxines au cours de la période de six mois, d'avril à septembre (1987-3 856 analyses; 1988- 15 967 analyses) et le fait qu'on n'ait signalé aucune maladie confirmée découlant de la consommation de mollusques depuis l'établissement du programme. Le Règlement sur l'inspection du poisson fait également l'objet de modifications pour que les transformateurs soient requis de tenir des registres plus détaillés qui leur permettront de mieux retracer les zones précises où des lots de mollusques ont été récoltés.

Le Ministère a fourni à l'industrie 1,5 millions de dollars pour une campagne de promotion de deux ans du poisson et des fruits de mer canadiens sur le marché interne. D'après une enquête effectuée cet été, la consommation des mollusques est revenue aux niveaux normaux. La campagne a été mise sur pied par des représentants de l'industrie des mollusques de la côte est aidés de la société Canadian Marketing Associates. La campagne permettra à l'industrie d'accroître ses ventes de produits de mollusques pour satisfaire à la demande croissante sur le marché canadien, surtout en ce qui concerne les moules.

Le tableau 74 donne le nombre des principaux sites de prélèvement qui ont été établis (de tous les jours à deux fois par semaine):

**Tableau 74: Principaux sites de prélèvement établis**

Terre-Neuve	42
Scotia-Fundy	101
Golfe	80
Québec	75
Pacifique	86
<b>Total</b>	<b>384</b>

Trois laboratoires de bioessais sur souris sont actifs et trois autres le seront d'ici à la fin de 1988-1989. Le laboratoire spécialisé en acide domoïque de Halifax est opérationnel et celui de

Moncton le sera sous peu. Le matériel d'analyse de l'intoxication paralysante par les mollusques de faible niveau sera en place en janvier 1989. Le tableau 75 compare les nombres d'échantillons de mollusques analysés au cours des six premiers mois de cette année, 1988-1989, et ceux de la même période de l'année dernière.

**Tableau 75: Échantillons de mollusques analysés**

<b>Analyse</b>	<b>avril-septembre 1987</b>	<b>avril-septembre 1988</b>
IPM	3 856	11 834
Acide domoïque	0	4 133
Bactéries	3 667	4 382

Les zones surveillées comprennent des baies côtières, des inlets, des rivières, des concessions commerciales et des emplacements publics de cueillette ouverts et fermés. Le tableau 76 donne le nombre de mesures d'application des règlements prises au cours des six premiers mois de 1988-1989.

**Tableau 76: Nombre de mesures d'application des règlements**

	<b>Avertissements</b>	<b>Poursuites</b>
Atlantique	34	7
Pacifique	22	67
Total	56	74

Des ressources additionnelles ont permis au secteur des Sciences d'entreprendre quelque 25 projets de recherche sur les toxines marines dans plusieurs laboratoires du Ministère. Bien que la majorité des projets portent sur l'intoxication paralysante par les mollusques (IPM) et sur l'acide domoïque, d'autres types d'empoisonnement possibles par les mollusques (par exemple diarrhée) sont aussi étudiés.

Des capitaux ont permis d'acheter du matériel important pour l'analyse à faible niveau de toxines marines, l'échantillonnage et l'analyse des phytoplanctons et des essais en laboratoire sur les effets des toxines sur les mollusques, les crustacés et le poisson. Plus particulièrement, le matériel analytique de Dartmouth, de St. Andrew's, de Moncton et de Mont-Joli a été amélioré. En outre, d'importants progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'essais ponctuels de détection d'acide domoïque, et on a aidé des universités du Québec et de la Nouvelle-Écosse à mener des recherches pour élaborer des trousse de détection de l'IPM.

Cette année, un fait notable a été la démonstration, par une équipe composée de représentants du Conseil national de recherche et de Pêches et Océans qui effectuait des expériences dans le domaine de la culture du phytoplancton, que l'acide domoïque était produite par une diatomée appelée *Nitzschia pungens* qui abondait dans l'est de l'Île-du-Prince-Édouard au moment de la crise des mollusques vers la fin de 1987. On continue les recherches pour déterminer si cette diatomée est la seule source d'acide domoïque dans l'eau de mer.

D'importants programmes de contrôle du phytoplancton ont été organisés également dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et dans la baie de Fundy pour suivre les cycles saisonniers et prévoir les dangers d'empoisonnement. En effet, la présence d'acide domoïque dans le phytoplancton du sud du Golfe et la baie de Fundy a été confirmée au moyen du programme de contrôle des mollusques des Services d'inspection, ce qui a entraîné la prise de mesures de sécurité appropriées.

Enfin, dans le domaine de la toxicologie aquatique, des expériences importantes pour l'élaboration de méthodes de dépuración ont débutés concernant la nutrition des moules, l'absorption de toxines, les taux d'élimination et les facteurs qui influencent ces éléments.

## 6. Régime d'assurance des bateaux de pêche (RABP)

Le Régime d'assurance des bateaux de pêche a été établi en 1983 pour protéger les pêcheurs contre les pertes de capitaux anormales résultant de dommages ou de naufrages. L'objectif du régime est de fournir une assurance à taux raisonnables pour tous les bateaux de pêche admissibles au Canada, tout en recouvrant complètement les coûts.

Ce régime national compte des gestionnaires, des estimateurs et des évaluateurs partout au Canada. En 1987-1988, 8 336 bateaux étaient inscrits au Régime ce qui donnait une valeur assurée de 453 millions de dollars. Depuis le 1er avril 1985, les primes que doivent payer les pêcheurs ont été établies à des niveaux permettant de payer tous les coûts, y compris les indemnités et les frais d'administration.

Toutes les recettes tirées du Régime sont imputées à un compte spécial de Trésor. Les débours autorisés de ce compte ne peuvent servir qu'à payer des indemnités, des réclamations à l'égard de collisions faites par des tiers et des remboursements de primes. Les frais d'administration sont payés par les ressources permanentes du Ministère. Les surplus des primes par rapport aux débours s'accumulent dans le compte spécial du Trésor. Au 31 mars 1988, le solde de ce compte spécial totalisait 17 942 000 \$.

Le tableau 77 résume les faits saillants opérationnels du RABP pour l'année financière 1987-1988. Au cours de cette même période, des dépenses administratives de 2 120 000 \$ ont été imputées au crédit du Ministère.

**Tableau 77: Fait saillants opérationnels du RABP-1987-1988  
(en milliers de dollars)**

Province/ Région	Bateaux	Valeur assurée	Primes	Paiements de réclamations	Surplus au Trésor
Terre-Neuve	1 746	52 949	1 661	1 018	643
Nouvelle-Écosse	2 009	101 347	3 191	2 113	1 078
Nouveau-Brunswick	1 152	72 702	1 504	205	1 299
I.-P.-E.	279	9 214	112	6	106
Québec	855	116 988	2 434	567	1 867
Centre et Arctique*	813	15 839	312	89	223
C-B et Yukon	1 482	84 155	3 174	1 381	1 793
	8 336	453 194	12 388	5 379	7 009

\* Comprend l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest.

## **7. Mise en valeur des océans**

La Politique sur les océans a été annoncée en septembre 1987. Voici les principaux éléments du plan d'action associé à cette stratégie:

- création du Conseil national des affaires maritimes;
- projet de programme de cartographie des océans, d'établissement d'une infrastructure d'information sur les océans et de recherche et de développement océaniques (Programme des régions pionnières océaniques);
- création d'un Office de promotion de la technologie des océans dans le secteur des Sciences;
- établissement d'une Loi canadienne sur les océans;
- étude d'une Déclaration sur la zone économique exclusive;
- renforcement de la dimension internationale des sciences océaniques au Canada;
- création d'une Organisation scientifique internationale pour le Pacifique nord;
- création d'un plan fédéral pluriannuel des sciences de la mer;
- élaboration d'une stratégie relative aux déchets de plastique et aux filets dérivant dans les océans;
- mise en oeuvre de la Stratégie de conservation du milieu marin arctique.

Bon nombre de ces éléments ont déjà été établis ou sont en voie de l'être. L'initiative clé qu'il reste à mettre en oeuvre est le Programme des régions pionnières océaniques, programme conjoint Pêches et Océans/Énergie, Mines et Ressources qui fera l'objet de contrats et les initiatives de première étape, c'est-à-dire des projets plus petits, faisant généralement appel à l'élaboration des techniques nécessaires à la mise en oeuvre du Programme des régions pionnières océaniques.

## D. Liens entre les objectifs du Programme et la loi

Loi	Objectifs du Programme
Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement – article 5 Loi sur les pêcheries (SRC 1970 C.F. 14)	Appliquer des politiques et des programmes servant les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada à l'égard des océans et des eaux intérieures et assurer la conservation, la mise en valeur et l'utilisation économique soutenue des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures pour le bien de ceux qui tirent leur gagne-pain de ces ressources ou qui en profitent, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada touchant les océans.
Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement - article 5	Voir à ce que l'information scientifique répondant aux normes internationales élevées soit mise à la disposition du gouvernement du Canada aux fins de l'élaboration de politiques, de règlements et de mesures législatives concernant les océans et la vie aquatique et à d'autres ministères du gouvernement, à l'industrie privée et au public aux fins des activités sur l'organisation du gouvernement aquatiques.
La Loi sur la marine marchande du Canada exige des navigateurs qu'ils utilisent les cartes marines du MPO et du SHC; Loi de 1979	Voir à ce que l'information scientifique répondant aux normes internationales élevées soit mise à la disposition du gouvernement du Canada aux fins de l'élaboration de politiques, de règlements et de mesures législatives concernant les océans et la vie aquatique et à d'autres ministères du gouvernement, à l'industrie privée et au public aux fins des activités sur l'organisation du gouvernement aquatiques.
Loi sur les pêcheries	Conservier, protéger et mettre en valeur les ressources halieutiques et leur habitat; gérer, allouer et contrôler les pêches commerciales, autochtones et sportives dans les eaux marines et intérieures afin de conserver et d'accroître les avantages découlant de l'utilisation des ressources; et fournir des services et des infrastructures à cet égard.
Loi sur la protection des pêcheries côtières	Conservier, protéger et mettre en valeur les ressources halieutiques et leur habitat; gérer, allouer et contrôler les pêches commerciales, autochtones et sportives dans les eaux marines et intérieures afin de conserver et d'accroître les avantages découlant de l'utilisation des ressources; et fournir des services et des infrastructures à cet égard.
Loi sur le développement de la pêche	Conservier, protéger et mettre en valeur les ressources halieutiques et leur habitat; gérer, allouer et contrôler les pêches commerciales, autochtones et sportives dans les eaux marines et intérieures afin de conserver et d'accroître les avantages découlant de l'utilisation des ressources; et fournir des services et des infrastructures à cet égard.
Loi sur les pêcheries Loi sur l'inspection du poisson	Garantir que le poisson et les produits du poisson destinés aux commerces national et international sont conformes aux normes canadiennes et étrangères quant à la catégorie, la manipulation, l'identification, la transformation, la qualité et l'innocuité.
Conventions et traités internationaux	Promouvoir, sur le plan international, les intérêts du Canada en matière de pêche, le commerce et la conservation.
Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement	Fournir au niveau de la haute direction, l'orientation, l'orientation, la coordination, les services intégrés d'administration et la planification des ressources humaines à l'appui du Programme, orienter l'acquisition et établir le cadre de gestion des ressources en capital et en gestion des ressources en capital et en immobilisations pour le Programme, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada relativement aux affaires océaniques, et fournir des évaluations, des analyses et des conseils relatifs à la planification des politiques et des programmes au sujet de l'orientation actuelle et future des intérêts du Canada à l'égard des pêches et des océans, et élaborer et promulguer les règlements nationaux du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.
Loi sur les ports de pêche et de plaisance (1978)	Fournir au niveau de la haute direction, l'orientation, l'orientation, la coordination, les services intégrés d'administration et la planification des ressources humaines à l'appui du Programme, orienter l'acquisition et établir le cadre de gestion des ressources en capital et en gestion des ressources en capital et en immobilisations pour le Programme, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada relativement aux affaires océaniques, et fournir des évaluations, des analyses et des conseils relatifs à la planification des politiques et des programmes au sujet de l'orientation actuelle et future des intérêts du Canada à l'égard des pêches et des océans, et élaborer et promulguer les règlements nationaux du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.
Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche;	Fournir au niveau de la haute direction, l'orientation, l'orientation, la coordination, les services intégrés d'administration et la planification des ressources humaines à l'appui du Programme, orienter l'acquisition et établir le cadre de gestion des ressources en capital et en gestion des ressources en capital et en immobilisations pour le Programme, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada relativement aux affaires océaniques, et fournir des évaluations, des analyses et des conseils relatifs à la planification des politiques et des programmes au sujet de l'orientation actuelle et future des intérêts du Canada à l'égard des pêches et des océans, et élaborer et promulguer les règlements nationaux du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.
Lois de crédits pour le Régime d'assurance des bateaux de pêche	Fournir au niveau de la haute direction, l'orientation, l'orientation, la coordination, les services intégrés d'administration et la planification des ressources humaines à l'appui du Programme, orienter l'acquisition et établir le cadre de gestion des ressources en capital et en gestion des ressources en capital et en immobilisations pour le Programme, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada relativement aux affaires océaniques, et fournir des évaluations, des analyses et des conseils relatifs à la planification des politiques et des programmes au sujet de l'orientation actuelle et future des intérêts du Canada à l'égard des pêches et des océans, et élaborer et promulguer les règlements nationaux du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.
Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche	Fournir au niveau de la haute direction, l'orientation, l'orientation, la coordination, les services intégrés d'administration et la planification des ressources humaines à l'appui du Programme, orienter l'acquisition et établir le cadre de gestion des ressources en capital et en gestion des ressources en capital et en immobilisations pour le Programme, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada relativement aux affaires océaniques, et fournir des évaluations, des analyses et des conseils relatifs à la planification des politiques et des programmes au sujet de l'orientation actuelle et future des intérêts du Canada à l'égard des pêches et des océans, et élaborer et promulguer les règlements nationaux du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.
Loi sur la protection des pêcheries côtières	Fournir au niveau de la haute direction, l'orientation, l'orientation, la coordination, les services intégrés d'administration et la planification des ressources humaines à l'appui du Programme, orienter l'acquisition et établir le cadre de gestion des ressources en capital et en gestion des ressources en capital et en immobilisations pour le Programme, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada relativement aux affaires océaniques, et fournir des évaluations, des analyses et des conseils relatifs à la planification des politiques et des programmes au sujet de l'orientation actuelle et future des intérêts du Canada à l'égard des pêches et des océans, et élaborer et promulguer les règlements nationaux du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.
Loi sur la Convention concernant les pêcheries du Pacifique nord	Fournir au niveau de la haute direction, l'orientation, l'orientation, la coordination, les services intégrés d'administration et la planification des ressources humaines à l'appui du Programme, orienter l'acquisition et établir le cadre de gestion des ressources en capital et en gestion des ressources en capital et en immobilisations pour le Programme, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada relativement aux affaires océaniques, et fournir des évaluations, des analyses et des conseils relatifs à la planification des politiques et des programmes au sujet de l'orientation actuelle et future des intérêts du Canada à l'égard des pêches et des océans, et élaborer et promulguer les règlements nationaux du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.
Loi sur la Convention relative aux pêcheurs du flétan du Pacifique nord	Fournir au niveau de la haute direction, l'orientation, l'orientation, la coordination, les services intégrés d'administration et la planification des ressources humaines à l'appui du Programme, orienter l'acquisition et établir le cadre de gestion des ressources en capital et en gestion des ressources en capital et en immobilisations pour le Programme, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada relativement aux affaires océaniques, et fournir des évaluations, des analyses et des conseils relatifs à la planification des politiques et des programmes au sujet de l'orientation actuelle et future des intérêts du Canada à l'égard des pêches et des océans, et élaborer et promulguer les règlements nationaux du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.
Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest	Fournir au niveau de la haute direction, l'orientation, l'orientation, la coordination, les services intégrés d'administration et la planification des ressources humaines à l'appui du Programme, orienter l'acquisition et établir le cadre de gestion des ressources en capital et en gestion des ressources en capital et en immobilisations pour le Programme, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada relativement aux affaires océaniques, et fournir des évaluations, des analyses et des conseils relatifs à la planification des politiques et des programmes au sujet de l'orientation actuelle et future des intérêts du Canada à l'égard des pêches et des océans, et élaborer et promulguer les règlements nationaux du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.
Loi sur la Convention relative aux pêcheries du saumon du Pacifique	Fournir au niveau de la haute direction, l'orientation, l'orientation, la coordination, les services intégrés d'administration et la planification des ressources humaines à l'appui du Programme, orienter l'acquisition et établir le cadre de gestion des ressources en capital et en gestion des ressources en capital et en immobilisations pour le Programme, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada relativement aux affaires océaniques, et fournir des évaluations, des analyses et des conseils relatifs à la planification des politiques et des programmes au sujet de l'orientation actuelle et future des intérêts du Canada à l'égard des pêches et des océans, et élaborer et promulguer les règlements nationaux du Ministère et diriger les activités d'application des règlements du Ministère.

## **Index**

### **A**

Accord sur la rivière Nechako, 34-35  
Allocations aux entreprises, 13, 25, 62, 64  
Application des règlements, 55, 59-60, 63, 65, 70, 94, 97, 99, 102, 107, 134, 137  
Aquiculture, 13, 28-30, 38, 40, 42-43, 46, 49-50, 57-59, 61-62, 66, 69, 76, 86, 98, 101, 127

### **C**

Commerce et coopération internationale, 9, 87-91  
Communauté économique européenne, 14, 88-91, 128  
Conseil national des affaires maritimes, 30, 34, 48, 136

### **D**

Délégation de l'administration des pêches en eaux douces, 13, 75  
Délivrance de permis, 9, 56, 60, 63, 68-69, 75, 122  
Dépollution et conservation du fleuve Saint-Laurent, 9, 11-12, 15, 47, 51  
Différend frontalier Canada/France, 9, 14, 90-91, 116

### **E**

Entente sur le développement de la pêche côtière à Terre-Neuve, 11-13, 57, 62  
Ententes de développement économique et régional (EDÉR), 11, 16, 37-38, 57, 61-62, 66, 109, 112, 125-127  
Ententes générales sur les pêches, 13, 75, 77, 98  
Environnement marin, 9, 40, 46, 51, 92

### **G**

GATT, 9, 14, 87-89, 91  
Gestion de l'habitat, 13, 36, 42, 47, 51, 55-56, 59-60, 64, 67-70, 73, 75, 77, 79  
Gestion des océans, 9, 30, 40, 44  
Gestion des pêches, 9, 35, 42, 47, 55-77, 107, 124  
Gestion des phoques, 64-65, 98, 127-128

### **H**

Habitat du poisson, 15, 19, 25-26, 33-36, 40, 43-44, 46-47, 50-51, 59-60, 68-69, 75, 77, 130  
Hydrographie, 20, 36-37, 41, 45-46, 52-54, 122, 124

### **L**

Laboratoire national d'inspection de poisson, 15, 84, 112  
Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, 16, 94, 98, 123, 137

## **M**

Mise en valeur des océans, 48, 136

## **N**

Négociations commerciales multilatérales, 14, 87-91

## **O**

Office de promotion de la technologie des océans, 46, 124, 136

## **P**

Pêches commerciales, 20-24, 26, 55, 59, 67, 74, 76, 95, 97, 103, 118, 129

Pêches d'espèces sous-exploitées, 57, 59, 61-62

Pêches des autochtones, 10, 34, 55, 59, 62, 64, 66-67, 70, 75-77, 94, 101, 129-130

Pêches sportive et récréative, 32-33, 35, 55, 67, 76, 95, 97, 99, 101, 118-119, 129-130

Poisson de fond de l'Atlantique, 9, 23, 25-26, 62-64, 128

Ports pour petits bateaux, 11, 16, 19-20, 35, 95, 97, 103, 107-109, 113-115, 122

Prélèvement pour déceler la présence de dioxines, 15, 47

Produits et services liés aux océans, 30

Programme de conservation du saumon quinnat, 12, 74

Programme de contrôle des mollusques, 11, 15, 79, 83, 131-135

Programme de lutte contre la lamproie marine, 38, 69, 71, 73, 93, 128-129

Programme de relance des ports, 14, 103, 113

Programme des observateurs à bord de bateaux soviétiques, 11, 12, 16

Programme des régions pionnières océaniques, 34, 46, 48, 136

Programme d'inspection du thon à l'étranger, 83, 85

Programme visant à rassurer le public, 12, 16, 118, 133

Protection de l'habitat, 9, 33

## **R**

Recettes, 15, 99, 120-122

Recherche sur le climat, 9, 40, 46, 50-51

Recherche sur le phoque gris, 13, 48, 50, 98, 127-128

Recherche sur les dioxines et les furannes, 9, 12, 15, 47

Recouvrement des coûts, 84, 135

## **S**

Sciences biologiques, 35, 40-43, 49-50, 124

Sciences de la mer, 40-42, 46, 136

Sciences et technologie, 31-32, 46-48

StarKist, 14, 16, 83

Stratégie de conservation du milieu marin arctique, 10, 14, 47, 75, 77, 136

Stratégie sur l'aquiculture, 10, 50, 101

Stratégie sur les océans, 13, 30, 34, 46, 48, 94, 98, 136

Surpêche étrangère, 10, 63, 91

## **T**

Total des prises admissibles (TPA), 26, 55-56, 60, 70

Traité Canada-É.-U. sur le saumon du Pacifique, 14, 25, 33, 75, 77, 90-91

## **V**

Véhicule téléguidé, 13, 49